

Évaluation finale de la Stratégie nationale sur les forêts

préparée à l'intention de :

Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts

préparée par :

Groupe indépendant d'évaluateurs experts

Octobre 2002

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Avis du groupe d'experts | 3 |
| Introduction | 12 |
| Analyse des engagements | 19 |
| Orientation stratégique un Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés | 19 |
| Orientation stratégique deux Aménagement forestier : pratiquer l'intendance | 25 |
| Orientation stratégique trois Participation publique : voix au chapitre | 34 |
| Orientation stratégique quatre L'industrie forestière : concurrence mondiale | 42 |
| Orientation stratégique cinq Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe | 56 |
| Orientation stratégique six Les collectivités et la main-d'œuvre : vivre le changement | 62 |
| Orientation stratégique sept Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations | 72 |
| Orientation stratégique huit Boisés privés : perspectives de croissance | 87 |
| Orientation stratégique neuf Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène | 96 |
| Annexe 1 Sites Web | |
| Annexe 2 Aperçu sur les normes d'aménagement des forêts et la certification | |

AVIS DU GROUPE D'EXPERTS

Pour l'évaluation finale de la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003), le Groupe indépendant d'évaluateurs experts sur les forêts a recueilli de l'information auprès des signataires de l'Accord canadien sur les forêts et d'un échantillon de non-signataires. De plus, le Groupe a mené une série de visites sur le terrain pour examiner des projets sur place, qui sont en chantier aux quatre coins du Canada. Ces projets offrent des exemples d'initiatives qui contribuent aux objectifs des neuf orientations stratégiques. À l'aide de ces renseignements, nous avons examiné les progrès réalisés par rapport à chacun des 121 engagements de la Stratégie nationale sur les forêts. Au cours de cette période de cinq ans, des progrès marqués ont été accomplis pour 37 de ces engagements, certains progrès pour 76 engagements, peu de progrès pour 6 engagements et, enfin, aucun progrès pour seulement 2 engagements. Le Groupe constate que les pratiques forestières ont connu des progrès significatifs depuis 15 à 20 ans. Il faut donc lire ce rapport dans ce contexte, en se rappelant qu'il ne porte que sur les progrès qui se sont ajoutés entre 1998 et 2003.

Au cours des cinq dernières années, des changements rapides sont survenus dans le secteur des produits forestiers et des forêts du Canada. Les objectifs d'aménagement des forêts et les méthodes permettant l'atteinte de ces objectifs ont évolué rapidement au cours de cette période. Parallèlement, les attentes de la population du Canada face à un aménagement forestier durable n'ont cessé de croître. Bien que la plupart des engagements prévus par la Stratégie demeurent pertinents pour la gestion des ressources forestières dans les années à venir, le groupe d'experts est d'avis qu'il faut reconsidérer la manière dont ces engagements doivent être formulés à l'avenir. D'une part, les actions des aménagistes forestiers, les progrès enregistrés en sciences et en technologie forestières et les changements qui caractérisent la société canadienne quant aux attentes par rapport à « nos forêts » exigeront un nouvel énoncé des objectifs de gestion des ressources forestières. D'autre part, le groupe d'experts est d'avis que toute stratégie future doit être exprimée d'une manière plus facile à comprendre et qu'elle doit s'accompagner de cibles et de calendriers clairs. La Stratégie actuelle, qui comporte 121 engagements, tend à perdre de sa cohérence; en effet, les aménagistes forestiers, mais surtout le grand public, dont l'appui est essentiel, n'arrivent pas à saisir avec aisance les intentions de la Stratégie.

Le Canada a fixé des normes très élevées qui s'inscrivent dans la Stratégie nationale sur les forêts. Pour atteindre ces objectifs, de nombreux organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et du secteur privé devront faire preuve d'engagement. Tout porte à croire que bon nombre de membres de la communauté forestière ont accepté le défi et travaillent d'arrache-pied pour le relever. Les progrès réalisés par le Canada sont reconnus par des dignitaires et représentants officiels dans d'autres pays, comme l'indique un rapport publié récemment par le Conseil de l'Europe. Le processus de la Stratégie nationale sur les forêts est proposé comme modèle efficace à suivre en Europe

et ailleurs pour la gestion des ressources forestières¹. Cela ne veut pas dire cependant que le Canada doit s'asseoir sur ses lauriers car, comme le souligne le rapport, il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à un aménagement forestier durable. En effet, la gestion des ressources forestières est un processus en constante évolution étant donné l'amélioration de nos connaissances des processus des écosystèmes forestiers et de leurs corrélations avec les interventions humaines.

Il est manifeste que d'autres pays s'intéressent grandement à la manière dont le Canada gère ses forêts. Qui plus est, le Canada doit livrer bataille sur les marchés mondiaux pour vendre ses produits forestiers. Ces réalités mises en contexte, le Canada doit acquérir une vision du monde de l'industrie forestière dans son ensemble, ainsi que des débats intergouvernementaux portant sur les politiques forestière et environnementale. Toute stratégie future doit, du point de vue du groupe d'experts, aborder cette question dans l'optique de l'engagement global du pays face à l'aménagement forestier durable aux échelles nationale, régionale et internationale.

Les véritables progrès réalisés au titre de la Stratégie nationale sur les forêts sont attribuables au succès de la mise en œuvre à l'échelle locale d'initiatives sur le terrain d'aménagement durable des forêts. Dans cette optique, nous avons tenté de trouver des exemples d'initiatives réelles au niveau local. Les zones de texte placées dans le survol de l'orientation stratégique mettent en évidence ces exemples.

Le groupe d'experts chargé de l'évaluation à mi-mandat de la Stratégie (1998-2003) et le groupe d'experts chargé de l'évaluation finale (1992-1997) ont cerné plusieurs thèmes qui, à leur avis, méritaient notre attention. Notre groupe a examiné ces thèmes et formule les commentaires suivants.

Zones protégées

Le groupe d'experts a proposé que la représentativité des zones protégées (mesure suivant laquelle les divers écosystèmes forestiers sont représentés efficacement) devait faire l'objet d'un examen, car une saine représentation écologique importe tout autant que de respecter les cibles minimales fixées. Le groupe d'experts s'est dit préoccupé en outre de l'insuffisance des ressources que l'on s'est engagé à affecter au suivi biologique à l'intérieur des zones protégées. À défaut d'un suivi biologique suffisant, il pourrait s'avérer impossible d'établir les points de repère nécessaires. La question de la protection suffisante des divers types de forêts représentatives et uniques demeure une importante considération pour notre groupe d'experts. À notre avis, il faudra consacrer beaucoup plus d'attention à cette question au moment d'élaborer toute stratégie future. Le premier ministre a annoncé la création de 10 nouveaux parcs en octobre 2002, ce qui devrait contribuer significativement à la représentativité des écosystèmes forestiers actuellement sous-représentés.

¹ Conseil de l'Europe, Commission de l'environnement et de l'agriculture, *La gestion des forêts au Canada et la coopération avec l'Europe*, Doc. 9289, 7 décembre 2001.
<http://stars.coe.fr/documents/workingdocs/doc01/edoc9289.htm>

Changements sur le terrain

Le groupe d'experts précédent chargé de l'évaluation finale a observé que de nombreux changements sur le terrain ont été apportés à l'aménagement forestier afin que les opérations forestières se rapprochent davantage de ce qui est jugé nécessaire pour favoriser un aménagement forestier durable. Parmi les exemples de changements sur le terrain, mentionnons la planification des valeurs multiples (objectifs intégrés) de la forêt, la protection de l'habitat du poisson et de la faune, l'amélioration de la construction routière, en particulier les méthodes de construction des ponts et des ponceaux, l'adoption de meilleures méthodes de régénération des forêts et l'exercice d'une gestion de l'environnement dans l'utilisation et l'entretien de la machinerie et de l'équipement d'exploitation forestière. Notre groupe d'experts considère que, bien que ces types de changements se soient produits à un rythme régulier au cours des 15 à 20 dernières années, de solides progrès ont été réalisés au cours du calendrier de mise en œuvre de la stratégie actuelle. Comme le groupe précédent, nous désirons insister sur le fait qu'il faudra déployer des efforts énormes pour la mise au point de mesures et de modèles visant à tester l'efficacité des nouvelles méthodes permettant d'atteindre les objectifs d'aménagement forestier convenus.

Participation du public

Les faits soumis aux fins de l'évaluation à mi-mandat n'ont pas rendu toute l'idée de la participation du public et de ses répercussions sur l'aménagement des forêts. Des efforts concertés ont été déployés au cours de ce processus d'évaluation pour recueillir des données supplémentaires. Divers éléments tendent à prouver que le public est de plus en plus apte à participer au processus de planification de l'aménagement des forêts et que la plupart des entreprises spécialisées dans les produits de la forêt prennent au sérieux la participation du public. Des progrès ont été accomplis dans ce domaine au cours des cinq dernières années. Néanmoins, le groupe d'experts constate un certain degré de préoccupations chez certains observateurs, qui se demandent si l'on tient vraiment compte de l'avis du public dans les plans d'aménagement forestier définitifs. Une façon de dissiper ces craintes consisterait à établir des mécanismes qui amènerait l'industrie à cerner et à rendre public les changements apportés aux plans d'aménagement forestier par suite de l'apport du public. La sensibilisation et la participation de la population urbaine du Canada, en rapide expansion, constitue un défi que les aménagistes forestiers n'ont pas encore relevé.

Formation en mi-carrière

Le groupe d'experts précédent a proposé qu'une formation intensive en mi-carrière, axée sur l'aménagement forestier durable, soit offerte aux forestiers en exercice, aux techniciens et à la haute direction. L'évaluation actuelle a révélé qu'on s'affaire actuellement à la mise en œuvre de ce genre de formation, nécessaire en réalité si l'on veut que les ouvriers forestiers d'aujourd'hui soient à la hauteur des normes exigées pour pratiquer avec succès l'aménagement forestier durable. Étant donné le rythme rapide des changements dans le secteur et compte tenu des besoins en formation qui ne cessent d'évoluer au fur et à mesure qu'apparaissent de nouveaux concepts de gestion durable

des ressources forestières, notre groupe d'experts est d'avis qu'une telle formation demeurera une priorité élevée dans les années à venir.

Diversification économique des collectivités forestières

Le groupe d'experts de l'évaluation à mi-mandat a observé que la mise en œuvre réussie de la stratégie de diversification économique des collectivités constitue la véritable mesure du succès dans ce domaine. Notre groupe d'experts aimerait souligner que la diversification des économies des collectivités tributaires des forêts demeure une importante question. Ces collectivités continuent de faire face à des défis imposants qui menacent leur survie économique. De plus, la situation pourrait se corser encore davantage, car on prévoit des pénuries dans l'approvisionnement en bois. À notre avis, toute stratégie future devra accorder une attention accrue à la nature ainsi qu'à l'ampleur des pénuries de bois et à leurs éventuelles répercussions sur tous les aspects de l'aménagement forestier durable. Deux stratégies pourraient être envisagées, d'une part, mettre davantage l'accent sur le recours à un aménagement forestier intensif afin de produire plus de bois à partir de surfaces de terrain plus petites et, d'autre part, accorder plus d'attention à la création de produits à valeur ajoutée et à l'exploitation de nouveaux marchés pour les produits forestiers nouveaux ou existants et les produits dérivés du bois. Si le déclin prévu par les observateurs en matière d'approvisionnement en bois se concrétise d'ici les 15 à 20 prochaines années, le succès dans ces domaines revêtira encore plus d'importance, car les travailleurs et les collectivités tributaires des forêts feront face à des défis encore plus grands. Parallèlement, les collectivités doivent reconnaître l'importance de la pression concurrentielle à laquelle fait face l'industrie des produits forestiers sur les marchés internationaux, question qui a été omise dans les divers engagements de l'orientation stratégique six.

Participation des Autochtones

Le rôle croissant des peuples autochtones dans la gestion des ressources forestières et le besoin d'améliorations dans les domaines de la formation, de l'emploi et des entreprises commerciales sont des thèmes que l'on a cernés à la fois dans l'évaluation finale de la stratégie précédente et dans l'évaluation à mi-mandat de la présente Stratégie. Les engagements de la septième orientation stratégique témoignent de la volonté accrue d'améliorer la participation des Autochtones à l'aménagement des forêts. En général, les peuples autochtones expriment de fortes préoccupations au chapitre de la conservation. C'est l'enseignement des aînés autochtones qui résume le mieux ce principe : « Prenez soin de la terre et la terre prendra soin de vous ». À cet égard, la capacité limitée des Premières nations et des autres groupes autochtones de participer de manière constructive à l'aménagement forestier et au secteur des produits forestiers, même s'ils sont animés d'un vif intérêt en ce sens, représente un problème clé de plus en plus important. Cette lacune peut être comblée au moyen de programmes éducatifs et d'une formation, activités qui demandent du temps et qui appellent un engagement durable au chapitre des ressources et un dévouement de la part de toutes les parties concernées. Cet aspect méritera une certaine attention dans toute stratégie future.

L'un des plus importants développements touchant la participation des Autochtones est la décision rendue par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Par ce jugement, à la fois le gouvernement et l'industrie se voient imposer l'obligation légale de consulter les Premières nations et les peuples autochtones et de servir leurs intérêts dans les questions forestières, et ce, avant même que ne soient définis les droits des peuples autochtones et les droits issus de traités. Pour accélérer la participation des Autochtones dans le secteur forestier, il serait utile de dresser une liste de contrôle des normes (semblable à la liste et au calendrier utilisés pour l'engagement 8.2 qui porte sur les boisés privés) se rattachant aux obligations de consulter que le gouvernement et l'industrie sont tenus d'observer conformément aux lois et aux politiques actuelles et aux décisions des tribunaux.

Investissements et tenures forestières

L'évaluation à mi-mandat soulevait des préoccupations selon lesquelles la sécurité des tenures ne suffit pas à offrir une base appropriée pour des investissements majeurs du secteur privé dans l'aménagement forestier. Ce groupe d'experts et celui de l'évaluation finale précédente avaient également laissé entendre que la sécurité de l'approvisionnement en matière première destiné à l'industrie des produits forestiers se trouve menacée en raison du manque d'attention portée à l'aménagement forestier durable des terres privées. D'après les faits recueillis pour l'évaluation finale, notre groupe d'experts est d'avis que l'accessibilité à long terme de l'approvisionnement est la question la plus importante qui se pose. Une meilleure définition des zones protégées a contribué à accroître le degré de certitude entourant les endroits où l'industrie forestière peut poursuivre ses activités dans certaines provinces, même si les problèmes de gestion des ressources forestières sur les terres privées ne sont toujours pas résolus.

Tournés vers l'avenir

Aux quatre coins du pays, les signataires de l'Accord canadien sur les forêts (et les non-signataires) continuent de faire preuve d'engagement face à l'aménagement forestier durable. Certaines questions exigeront toutefois une attention soutenue si l'on souhaite être en mesure d'évaluer les progrès du Canada en fonction des buts et objectifs de la présente Stratégie et de celles qui suivront. Plus précisément, nous aimerions noter les problèmes de processus qui suivent :

- Le taux de réponse aux demandes d'information et la base d'information pour la présente évaluation demeurent les mêmes que pour les évaluations précédentes. De plus, pour la présente évaluation, une série d'entrevues en personne et au téléphone ont servi à rassembler et à analyser l'information pour en dégager des exemples sur le terrain d'initiatives d'aménagement forestier durable, fournis dans les zones de texte. Le groupe d'experts a constaté que d'autres données s'avéraient nécessaires et a entamé une deuxième série de collectes de données afin de renforcer les aspects perfectibles. Bien que cette mesure ait été utile, le groupe d'experts est toujours d'avis que les intervenants doivent accorder une plus grande priorité à la collecte, à la synthèse et à la communication de données, lesquelles aideront à évaluer les progrès accomplis. La signature de l'Accord canadien sur les forêts est un geste qui suppose une obligation de rendre des

comptes et une responsabilité qui débordent le calendrier d'exécution de la présente Stratégie. Selon nous, la prochaine stratégie devra trouver un nouveau moyen, plus efficace, de contrôler et de mesurer les progrès de l'aménagement forestier durable et de documenter l'impact des dépenses en recherche et développement (sciences et technologie) destinées à favoriser l'aménagement forestier durable. Il s'agit là d'un problème tant international que canadien.

- La démarche que le groupe d'experts tient à recommander fortement consiste à désigner des champions qui auront pour mission de faire avancer les thèmes de la Stratégie et de veiller à ce qu'ils demeurent très présents dans l'esprit du public. Il s'agit en fait de reconnaître que la Stratégie consiste en un processus visant à mobiliser les gens et autres ressources en vue de s'attaquer aux problèmes liés à la forêt et à la foresterie, qui nous concernent tous. Il s'agit d'une expédition et non d'une destination. C'est un processus permanent qui appelle un mécanisme de contrôle intégré permettant de mesurer les progrès et de rectifier le tir au besoin.
- Un des besoins connexes est celui d'une meilleure communication de la Stratégie à certains utilisateurs de la forêt qui sont touchés directement ou indirectement par les décisions et les actions des aménagistes, notamment les familles des collectivités forestières et urbaines, les milieux du divertissement et de la conservation, les ouvriers en forêt et en usine, les peuples autochtones, etc. Ces groupes cibles doivent mieux comprendre la façon dont leurs valeurs forestières peuvent être touchées par la Stratégie et comment ils peuvent contribuer à faire progresser les objectifs de celle-ci.

De l'avis du groupe d'experts, un changement de culture s'est produit au cours des dix dernières années dans notre façon d'aborder la gestion des ressources forestières. La Stratégie nationale sur les forêts a joué un rôle dans ce processus. D'après notre analyse des faits recueillis pour la présente évaluation, il nous faudra porter attention à certains aspects de l'aménagement forestier dans l'élaboration de toute stratégie future :

- **Participation constructive du public :** Au cours du déploiement de la stratégie actuelle, les mécanismes de participation du public dans le processus d'aménagement forestier se sont améliorés. La question qui préoccupe notre groupe d'experts est la suivante : « Les idées et objectifs exprimés par le public sont-ils pris au sérieux par l'industrie et les intègre-t-on aux plans d'aménagement forestier? ». À notre avis, il doit exister un mécanisme par lequel l'industrie serait tenue de consigner par écrit la manière dont elle s'y est prise pour intégrer l'avis du public dans son processus de planification et, par la suite, d'en faire rapport.
- **Planification du territoire :** On constate le recours plus répandu à la planification du territoire dans le processus de planification de l'aménagement forestier. Néanmoins, l'engagement 2.3 fait état expressément des forêts anciennes au sujet de la préservation des attributs essentiels grâce à la planification du territoire. Étant donné que les forêts anciennes font toujours l'objet d'une exploitation dans certaines entités administratives, certains critiques

remettent en question l'efficacité de la planification du territoire à laquelle on a assisté jusqu'à présent. À notre avis, il convient d'accorder plus d'attention à l'avenir à ce que l'on entend par planification du territoire ainsi qu'à la manière dont son utilisation contribue à l'aménagement forestier durable.

- **Inventaires des ressources reposant sur des objectifs intégrés :** Le groupe d'experts est préoccupé quant à la capacité du Canada de prévoir une exploitation durable à l'échelle nationale. Bien que des progrès considérables aient été accomplis au cours des quinze dernières années en matière de prévisions de l'approvisionnement en bois, des besoins énormes se font toujours sentir et il reste beaucoup à faire au chapitre des ressources forestières non ligneuses. À notre avis, pour la prochaine stratégie, il faudra accorder une haute priorité à la nécessité d'accroître la qualité et la quantité des renseignements portant sur la gestion des ressources reposant sur des objectifs intégrés.
- **Mesurer le changement sur le terrain :** Le changement sur le terrain est le véritable baromètre de l'ampleur des progrès réalisés quant à la mise en œuvre de notions d'aménagement forestier durable. Pour ce qui est de la Stratégie actuelle, ce ne sont pas les preuves de changement qui manquent. Cependant, il s'avérera important d'exercer un contrôle continu afin de produire en permanence des données sur les changements qui influenceront sur l'écosystème forestier avec le temps, par suite des modifications apportées aux pratiques d'aménagement forestier. Ce lien étant établi, le groupe d'experts note que l'élaboration de critères et d'indicateurs crédibles et abordables pour les valeurs ligneuses et non ligneuses en est encore à ses premiers balbutiements et continuera de poser un défi de taille. La capacité de diagnostic mise au point à ce jour ne constitue pas une science exacte, bien qu'elle s'améliore.
- **Certification :** Le recours aux systèmes certification se répand rapidement au Canada. Il importera de suivre les progrès et leur incidence sur le degré de succès de l'aménagement forestier durable.
- **Approvisionnement en bois à long terme :** Le groupe d'experts tient à préciser que toute stratégie future devra tenir compte de l'imminent déclin prévu dans l'approvisionnement en bois et de la reprise qui y fera suite. Ce phénomène à long terme dépend de facteurs multiples, entre autres les taux d'exploitation passés, les incendies de forêt, les ravageurs comme le dendroctone de l'épinette et le dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique, sans oublier l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans l'Est du Canada (scénario dont la répétition est jugée inévitable par bon nombre d'observateurs avertis), la lenteur des progrès réalisés pour parvenir à maîtriser la surexploitation des forêts et des terres privées dans l'Est du Canada et la création de zones protégées (à cet égard, certaines provinces ont peut-être excédé leur niveau d'exploitation durable). Les choix de demain en matière d'aménagement forestier durable influenceront sur la plupart de ces facteurs. En outre, en portant attention à l'agro-foresterie, la

prochaine stratégie pourrait s'ouvrir à une voie prometteuse de diversification de l'approvisionnement en bois du Canada.

- **Changement climatique** : Les effets du changement climatique viendront compliquer la situation de l'approvisionnement en bois. Il est de plus en plus évident que les conséquences du changement climatique sur l'aménagement forestier et le rôle des forêts en tant que puits de carbone seront des questions à l'ordre du jour pour de nombreuses années à venir.
- **Protection des forêts** : Au cours des cinq dernières années, nous avons été témoins des pires incendies de forêt auxquels l'industrie forestière a dû faire face. Étant donné qu'il y a tout lieu de croire que le changement climatique a joué un rôle dans les dimensions et l'intensité de ces incendies, les futurs scénarios d'incendies de forêt pourraient être pires encore. Si l'on ajoute à cela la question des parasites et autres problèmes liés à l'approvisionnement en bois abordés dans les pages précédentes, il faudra déployer des efforts plus soutenus afin de combattre les incendies et accroître les autres types de protection. Aussi, toute stratégie future devra tenir compte de cet aspect important.
- **Questions de biodiversité** : Selon le groupe d'experts, peu de progrès ont été réalisés dans le domaine de la protection de la biodiversité des forêts canadiennes au cours du déploiement de la stratégie actuelle. On met souvent l'accent sur les zones protégées, mais la question se pose maintenant à plus grande échelle. Le Sierra Club du Canada souligne que le plus vaste écosystème forestier au Canada, la forêt boréale, a besoin de protection étant donné que les opérations forestières continuent de se déplacer plus au Nord. Des mesures doivent être adoptées pour veiller à ce que les forêts boréales du Canada puissent continuer à jouer leur rôle vital dans le piégeage du carbone et ainsi permettre au Canada d'obtenir ses crédits à l'égard du carbone piégé, en vertu du protocole de Kyoto, pour son rôle dans la limitation du changement climatique. Cet aspect méritera une certaine attention dans la prochaine stratégie.
- **Marchés des produits forestiers** : L'une des raisons pour lesquelles le Canada a réussi à commercialiser les produits forestiers à l'échelle internationale tient à la qualité de la fibre ligneuse produite dans ses forêts. Cet avantage s'estompe peu à peu étant donné que d'autres pays commencent à produire des produits de qualité à grande valeur ajoutée à partir de fibres bon marché à courte rotation. Même si l'on prévoit que la demande de produits forestiers à l'échelle mondiale continuera de croître à raison de 1 à 2 p. 100 par année, la concurrence accrue continuera de faire subir des pressions à l'industrie du Canada, situation que l'état de l'approvisionnement en bois à long terme viendra compliquer. Pour bien se préparer à faire face aux défis inhérents à cette situation, il sera important pour le Canada d'adopter une perspective mondiale à long terme pour l'industrie des produits forestiers, comme ce fut le cas pour le secteur agricole.

- **Politique forestière et environnementale internationale :** Compte tenu de l'étendue du territoire forestier au Canada et de la part du pays dans le commerce international des produits forestiers, il est essentiel que le Canada suive les débats intergouvernementaux et y participe de manière active. Il est également nécessaire de renforcer l'aide du Canada aux pays en développement en vue de la protection des forêts et d'un développement économique axé sur l'aménagement forestier durable.
- **Confiance du public :** La révélation de comportements inacceptables de la part de certaines entreprises, dont Enron, a ébranlé la confiance du public à l'égard du monde des affaires en général. Le public se demande si l'on peut faire confiance aux entreprises et s'attendre à ce qu'elles se conduisent, de façon générale, dans l'intérêt public, conformément aux cadres stratégique et légal établis par le gouvernement? Il devient alors doublement important que les responsables de la gestion des terrains forestiers du Canada s'engagent à favoriser un aménagement forestier durable, de manière ouverte et transparente, s'ils souhaitent conserver la confiance du public, qui croit que nos forêts sont aménagés avec le souci des générations présentes et futures.

Conclusion

Le groupe d'experts est d'avis que le gouvernement, fédéral et provincial, et l'industrie forestière doivent accepter les critiques légitimes formulés à leur endroit lorsqu'il y a absence de progrès, au même titre que ces derniers peuvent espérer avec raison être louangés pour les progrès accomplis. La présente évaluation a été menée dans cet esprit.

La présente évaluation joue un rôle important en ce qu'elle nous permet de comprendre l'état des forêts du Canada par rapport aux objectifs fixés il y a cinq ans dans la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003). Le rapport constitue une tentative honnête de la part d'intervenants aux points de vue divergents d'évaluer les progrès réalisés au cours de la période à l'étude.

Le groupe d'experts entrevoit à l'horizon des initiatives visant à accélérer l'amélioration des plans de protection de la biodiversité des forêts. Parallèlement, étant donné les conséquences du changement climatique et l'augmentation des pertes causées par les incendies et les insectes, des menaces pèsent sur l'accessibilité de l'approvisionnement en bois à long terme. Il s'agira d'importants défis que devra relever le secteur forestier du Canada, tant au cours du déploiement de la prochaine stratégie que par la suite.

INTRODUCTION

Le Canada : un pays de forêts

La Stratégie nationale sur les forêts (SNF) doit être considérée dans le contexte du Canada, pays de forêts, comme le décrivait la Stratégie en 1998 :

Les forêts et autres richesses naturelles sont le symbole du Canada. Depuis des temps immémoriaux, les Canadiens sont largement tributaires des forêts. Celles-ci couvrent près de la moitié du territoire canadien, soit quelque 418 millions d'hectares, et font partie intégrante de notre environnement, notre économie, notre culture et notre histoire. Elles sont un instrument de réalisation de nos aspirations comme société et comme pays.

La majeure partie de nos forêts sont de propriété publique : 71 p. 100 relèvent de la compétence des provinces; 23 p. 100 appartiennent au fédéral, une partie de ces forêts étant aménagées par les gouvernements territoriaux ou avec leur concours; le reste appartient à des intérêts privés. Sur les 417,6 millions d'hectares, 22,8 sont constitués de « forêts patrimoniales » et, à ce titre, doivent en vertu de la loi être laissés à l'état naturel. Par ailleurs, 27,5 millions d'hectares supplémentaires sont considérés comme des « forêts protégées » et soustraits aux termes de la politique à toute récolte. Les forêts commerciales qui se prêtent à la production de bois et offrent divers autres avantages occupent une superficie totale de 235 millions d'hectares; dont 119 millions d'hectares (soit 28,5 p. 100 de tout le territoire forestier), servent à la production de bois, le reste n'étant pas accessible. Les forêts non commerciales sont constituées de forêts naturelles dites claires, composées de petits arbres, d'arbustes et de muskeg.

Nos écosystèmes forestiers abritent une faune et une flore diversifiées, y compris les animaux, les végétaux et les micro-organismes. Ils tempèrent le climat, tout en purifiant l'air et l'eau. Ces écosystèmes enrichissent le sol, préviennent l'érosion et règlent le ruissellement des eaux. Ils offrent des étendues sauvages et aménagées qui procurent à toute la population canadienne des avantages culturels, spirituels et récréatifs.

Depuis longtemps, les forêts répondent aux besoins culturels, spirituels et matériels des Autochtones du Canada, qui offrent donc une perspective particulière de l'aménagement forestier. Leur rôle en aménagement forestier évoluera au fur et à mesure que seront définis plus précisément leurs droits de propriété, ancestraux et issus de traités, ainsi que l'obligation fiduciaire de la Couronne de protéger ces droits.

Environ 337 collectivités canadiennes sont largement tributaires des forêts. En 1999, au total 352 000 emplois directs relevaient de l'industrie du bois et le secteur forestier a versé 12,3 milliards de dollars en salaires. Toujours en 1999, on évaluait à 73,6 milliards les livraisons de produits forestiers manufacturés, ce qui faisait du Canada l'un des principaux fournisseurs mondiaux des produits de bois et de papier. En 2001, la portion de la balance commerciale nette du pays attribuable aux exportations du secteur forestier s'établissait à 34,4 milliards, soit presque autant que les secteurs de l'énergie, des pêches, des mines et de l'agriculture réunis.

Contexte

En 1997, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a invité une fois encore le public canadien à formuler ses préoccupations, ses espoirs et ses idées concernant les forêts du Canada, dans le cadre d'une série de forums publics. Cette rétroaction constituait un élément essentiel de l'élaboration d'une nouvelle stratégie qui pourrait saisir l'évolution constante des sentiments et des attitudes à l'égard de nos forêts depuis les stratégies nationales de 1987 et 1992. Les 830 000 Canadiens qui travaillent dans le secteur forestier et les millions d'autres qui apprécient les valeurs physiques, culturelles et récréatives des forêts ont réagi énergiquement et, par l'entremise de leurs représentants, ont présenté un nouvel énoncé de leur vision des forêts du Canada en ce début de millénaire. La Stratégie nationale sur les forêts 1998-2003 visait à saisir la nouvelle vision issue des forums publics. En 1998, quelque 42 organisations ont signé l'*Accord canadien sur les forêts*, confirmant leur engagement envers la Stratégie afin d'améliorer la durabilité de toutes les valeurs propres aux forêts canadiennes. Le nombre de signataires augmente et dépasse maintenant 50, y compris les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, les intérêts autochtones, différentes organisations non gouvernementales intéressées par l'environnement forestier, les organismes représentant l'industrie, les propriétaires de boisés privés, les syndicats, le milieu de l'éducation et les associations professionnelles. Dans l'ensemble, les signataires ont accepté la responsabilité de diffuser la vision énoncée dans la Stratégie et ont confirmé qu'ils mettraient en œuvre les neuf Orientations stratégiques, grâce à 121 engagements touchant l'ensemble de la foresterie au Canada.

La Stratégie nationale sur les forêts : résumé

La Stratégie nationale sur les forêts est intitulée : *Durabilité des forêts : un engagement canadien*. Son objectif s'énonce comme suit :

... entretenir et améliorer à long terme la santé des écosystèmes forestiers au bénéfice de tous les êtres vivants, autant au niveau national qu'international, tout en assurant à la génération actuelle et aux générations futures de bonnes perspectives environnementales, économiques, sociales et culturelles...

La Stratégie énonce sa vision des forêts canadiennes dans les neuf Orientations stratégiques ci-dessous :

ORIENTATION STRATÉGIQUE UN — Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés

- Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu;
- Accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes;
- Faire en sorte que nos activités d'aménagement forestier contribuent davantage à maintenir la biodiversité au sein de nos forêts.

ORIENTATION STRATÉGIQUE DEUX — Aménagement forestier : pratiquer l'intendance

- Planifier en fonction d'une gamme complète de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles de la forêt, et des objectifs établis selon les échelles spatiales et temporelles propres à la gestion de la forêt;
- S'assurer que les opinions du public sont prises en considération dans la planification de la gestion des forêts et dans les processus décisionnels;
- Assurer le renouvellement rapide des forêts perturbées; Gérer l'incidence économique, sociale et écologique des incendies, des insectes, de la maladie, de la concurrence végétale et du changement climatique;
- Favoriser l'intendance des forêts et l'usage des meilleures pratiques forestières.

ORIENTATION STRATÉGIQUE TROIS — Participation publique : voix au chapitre

- Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts; améliorer l'accès à l'information et les services d'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public;
- Tenir compte du point de vue de la population en matière de planification de l'aménagement forestier et des processus décisionnels;

ORIENTATION STRATÉGIQUE QUATRE — L'industrie forestière : concurrence mondiale

- Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers;
- Créer de nouveaux débouchés pour les produits non ligneux;
- Promouvoir et accroître la demande de produits, de services, de technologies et de savoir-faire canadiens sur les marchés mondiaux;

- Faire en sorte que les procédés employés dans la fabrication des produits forestiers et la gestion des ressources respectent l'environnement et soient économiquement viables;
- Veiller à l'établissement d'un cadre prévisible de règlements et de mesures incitatives propices aux investissements à long terme dans les forêts et les entreprises forestières canadiennes;
- Veiller à faire reconnaître à l'échelle internationale les progrès accomplis par le Canada dans l'élaboration d'un système d'aménagement forestier durable.

ORIENTATION STRATÉGIQUE CINQ — Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe

- Répondre aux besoins en connaissances et en S-T de la communauté forestière du Canada.

ORIENTATION STRATÉGIQUE SIX — Les collectivités et la main-d'œuvre : vivre le changement

- Accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt à prendre leur essor et à diversifier leur économie, si la nouvelle orientation s'avère économiquement viable, ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit d'une collectivité en déclin;
- Permettre aux travailleurs forestiers et à la main-d'œuvre connexe de donner leur pleine mesure en vue de l'aménagement durable des forêts et de l'amélioration des perspectives sociales, économiques et environnementales et d'en tirer pleinement parti.

ORIENTATION STRATÉGIQUE SEPT — Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations

- Accroître la participation des Autochtones à l'aménagement forestier et à la prise de décisions en la matière, conformément aux droits autochtones ancestraux et à ceux issus des traités;
- Reconnaître les droits ancestraux et les droits issus de traités conférés aux Autochtones et en tenir compte dans le cadre de l'aménagement forestier durable;
- Améliorer l'accès aux ressources forestières afin que les collectivités autochtones puissent exercer à la fois leurs activités traditionnelles et des activités de développement économique;
- Favoriser la création ou l'essor d'emplois et d'entreprises autochtones dans le secteur forestier;
- Accroître la capacité des Autochtones ainsi que des collectivités et des organisations autochtones à contribuer à l'aménagement forestier durable de la forêt et à en tirer parti;
- Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes.

ORIENTATION STRATÉGIQUE HUIT — Boisés privés : perspectives de croissance

- Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés;
- Favoriser un aménagement et une planification du territoire effectués sur une base régionale qui tiennent compte des boisés privés.

ORIENTATION STRATÉGIQUE NEUF — Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène

- Assurer, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète;
- Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto sous la Convention cadre sur le changement climatique;
- Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts.

La nécessité d'une évaluation

À titre de fiduciaire de la Stratégie au nom des Canadiens, le Conseil canadien des ministres des forêts s'est engagé fermement à évaluer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre. À cette fin, il a été convenu qu'une tierce partie indépendante procéderait à des évaluations à mi-mandat et à la fin du mandat de cinq ans de la Stratégie. De plus, les résultats seront rendus publics. En tant que superviseur de la mise en œuvre de la stratégie, la Coalition de la Stratégie nationale sur les forêts (CSNF) a confirmé cet engagement. Elle a entamé un examen à mi-mandat en vue d'évaluer les progrès réalisés dans un échantillon choisi parmi les 121 engagements. Le présent rapport porte sur l'évaluation finale.

Un groupe d'experts indépendants formé de spécialistes de la foresterie et de la durabilité des forêts au Canada, des questions liées à l'aménagement forestier international, de l'éducation en aménagement forestier, des administrations municipales et de l'économie a exécuté l'évaluation finale. Le cadre d'évaluation élaboré par la CSNF a servi de guide aux membres du groupe d'experts, qui sont les suivants :

| | |
|---------------|--------------------------------|
| Collectivité | M. Steve Thorlakson, président |
| Industrie | M. Joseph O'Neill |
| Université | M. Gilles Frisque |
| Conservation | M ^{me} Elizabeth May |
| International | M. Jagmohan Maini |
| Autochtones | Grand chef Edward John |
| Gouvernement | M. Ron Vrancart |

Approche de l'évaluation

Les 121 engagements convenus dans la Stratégie nationale sur les forêts englobent des tâches simples et définissables, de même que des initiatives plus difficiles qui requièrent de changer la base éthique de la foresterie durable dans l'ensemble du pays. L'évaluation finale a porté sur les progrès réalisés pour l'ensemble des 121 engagements.

L'évaluation a été exécutée au moyen d'enquêtes directes menées auprès des signataires de l'*Accord canadien sur les forêts* qui ont la responsabilité de prendre des mesures pour satisfaire à ces engagements. De nombreux autres organismes et organisations non signataires ont également dû fournir des renseignements concernant leurs activités (tableau 1). Pour chacun des engagements, plus d'un organisme / établissement a dû soumettre de l'information. Nous avons tenté d'être aussi exhaustifs que possible quant au nombre d'organisations approchées et les plus précis possible quant aux questions posées sur les progrès réalisés pour satisfaire à ces engagements. Une attention particulière a été portée à la formulation des demandes d'information, afin qu'elles reflètent les plans d'action des organismes / établissements qui en ont présenté une à la CSNF. Les réponses des répondants aux demandes d'information forment la base des renseignements présentés dans la présente évaluation. Nous avons mis amplement sur le fait que les représentants des organismes et des organisations qui ont répondu à nos demandes (45 sur 105) nous fourniraient des renseignements exacts. En outre, dans la vaste majorité des cas, nous avons limité les exposés du présent rapport à l'information que les répondants nous ont fournie, bien que dans certains cas, nous (le groupe d'experts et l'équipe de consultation) avons fait appel à nos connaissances pour compléter cette information. Afin de compléter l'information imprimée présentée, nous avons également examiné les pages Web de nombreuses organisations et en avons extrait des renseignements complémentaires ne figurant pas dans les soumissions. Des appels auprès des répondants ont permis de confirmer et de clarifier certains renseignements, au besoin.

À l'aide de l'information recueillie, nous avons classé les progrès réalisés selon une échelle arbitraire, de la façon suivante : progrès marqués, certains progrès, peu de progrès ou aucun progrès. Le classement est une catégorie « générale » ou nationale fondée sur l'information présentée, bien que nous ayons mentionné certains organismes qui se sont démarqués d'une façon ou d'une autre. Il est à noter que les classements indiquent les progrès réalisés entre 1998 et 2003. Pour certains engagements, les progrès accomplis ont été plus importants *avant* 1998 qu'au cours de la période de 1998 à 2003; les classements ne reflètent pas les progrès réalisés avant la période d'évaluation actuelle (1998-2003). Le tableau suivant donne une définition de chaque classement.

| Classement | Définition |
|-------------------|---|
| Progrès marqués | Un nombre considérable des renseignements soumis témoignent d'initiatives et d'accomplissements par rapport à l'engagement. |
| Certains progrès | Les renseignements soumis indiquent un degré modeste d'initiatives et d'accomplissements par rapport à l'engagement. |
| | OU |

| | |
|----------------|---|
| | Des progrès marqués ont été accomplis par rapport à plus d'un volet de l'engagement, mais non par rapport à l'autre volet ou aux autres volets. |
| Peu de progrès | Les renseignements soumis indiquent peu d'initiatives et d'accomplissements par rapport à l'engagement. |
| Aucun progrès | Les renseignements soumis n'indiquent aucune initiative ni aucun accomplissement par rapport à l'engagement. |

Nous avons également évalué la pertinence des engagements en nous posant la question suivante : l'engagement continuera-t-il à être pertinent? L'échelle de réponses pour cette question était « oui » ou « imprécis ».

Durant l'évaluation, le groupe d'experts a reçu l'aide d'une équipe de consultation formée des membres suivants :

- M. Tom Pinfold
Gardner Pinfold Consulting Economists Limited, Halifax, Nouvelle-Écosse
- M. Robert Fraser
Gardner Pinfold Consulting Economists Limited, Halifax, Nouvelle-Écosse
- M^{me} Heather Boyd
Gardner Pinfold Consulting Economists Limited, Halifax, Nouvelle-Écosse
- M. Peter Duinker
Directeur, School for Resource and Environmental Studies
Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse
- M. Martin Litchfield
Litchfield Forestry Services, Sudbury, Ontario
- M. Luc LeBel
Professeur adjoint, Opérations forestières, Faculté de foresterie
Université Laval, Laval, Québec
- M. Gary Merkle
Conseiller auprès du Conseil tribal Ktunaxa-Kinbasket, Cranbrooke, Colombie-Britannique
- M. Tony Rotherham
T. Rotherham Consulting, Montréal, Québec
- M. Thom Stubbs
Headwater Strategy Group Ltd., Calgary, Alberta
- M. Erik Wang
Timberline Forest Inventory Consultants, Victoria, Colombie-Britannique
- M. Pierre Zundel, Faculté de foresterie et de gestion de l'environnement
Université du Nouveau-Brunswick, Fredericton, Nouveau-Brunswick.

ANALYSE DES ENGAGEMENTS

Orientation stratégique un Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés

Introduction

La première orientation stratégique de la Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003) traite de la santé de l'écosystème forestier du Canada. Cette orientation reconnaît que notre capacité à comprendre l'état de la santé de notre écosystème forestier dépend de notre :

- compréhension des fonctions écologiques des forêts et de leur réaction aux perturbations naturelles et à l'activité humaine, et notre capacité à gérer les forêts tout en maintenant la productivité et la résilience de ces écosystèmes;
- capacité à garantir que nos activités de gestion forestière ne bouleversent pas la diversité biologique de nos forêts.

La santé de l'écosystème forestier canadien est importante pour toute une gamme de raisons économiques, sociales et écologiques. En pratiquant l'aménagement forestier durable, les Canadiens s'efforceront de maintenir l'intégrité, la productivité, la résilience et la biodiversité de l'écosystème forestier. Pour créer un aménagement durable, il est essentiel d'évaluer le progrès réalisé vers les objectifs d'aménagement et de connaître en tout temps l'état de l'écosystème forestier. À cette fin, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et le Processus de Montréal ont établi un cadre de critères et d'indicateurs qui aident à définir l'aménagement forestier durable, à prendre les décisions stratégiques et à préciser l'éventail complets des intérêts que présente une forêt en santé.

Aperçu

Les résultats de l'enquête indiquent qu'on réalise un progrès dans chacun des engagements, mais plus particulièrement dans la collecte d'information de base. Entre autres, le relevé des ressources à valeurs multiples devient la norme pour

Encadré 1B

Au Manitoba, un projet pilote a été mis sur pied pour tester le design et la mise en œuvre d'un nouvel inventaire des terres forestières. Ce design est axé sur l'écologie plutôt que sur la production ligneuse comme par le passé.

Encadré 1A

Pour faire l'inventaire de l'occupation des terres de l'Île-du-Prince-Édouard, on a utilisé la photo-interprétation pour cartographier entre autres l'agriculture et la foresterie, les milieux humides, les zones résidentielles, les routes récréatives et les espaces industriels et commerciaux.

tous les nouveaux inventaires et le rythme de ces nouveaux inventaires s'accélère (1.1). Certaines provinces indiquent qu'elles harmonisent leurs normes d'inventaire avec les normes, les définitions et les

spécifications de l'Inventaire forestier national (IFN).² On a mis sur pied, dans chaque province, un système d'échantillonnage permanent permettant de noter les changements et de vérifier les prédictions de croissance. Il est à noter que les engagements sur la tenue de ces systèmes ont connu des hauts et des bas ces dernières années et que la fiabilité à long terme de ces mécanismes de surveillance a souffert en conséquence.

Le progrès est moins évident en ce qui a trait à la collecte de l'information nécessaire pour bien rendre compte des critères et indicateurs d'un aménagement forestier durable (1.2). Bien qu'un certain progrès ait été réalisé dans l'établissement des critères et indicateurs (voir 3.8 à 3.11), ceux-ci demeurent difficiles à appliquer et à surveiller. Il est clair que le manque de définition pratique et opérationnelle de ces indicateurs empêche la collecte constante de données. Ainsi, il est primordial d'élaborer un protocole national accepté. Les niveaux hiérarchiques provinciaux sont mal définis pour une variété de raisons, dont les contraintes financières et l'insuffisance de ressources allouées pour les fonctions de surveillance. Puisque le rôle envisagé des indicateurs est considérable, on doit absolument s'occuper de ces restrictions.

Encadré 1C

« Une forêt en bonne santé est une forêt où les fonctions et les processus souhaitables de l'écosystème sont présents et se perpétuent. »
En 1998, le programme de santé des forêts a publié son premier aperçu de la santé des principaux écosystèmes forestiers du Canada. Réseau sur la santé des forêts, 1999.

La classification des écosystèmes et le mappage du potentiel des sites progressent à un rythme modéré. (1.3) Le système de Classification des écosystèmes forestiers (CEF) du Canada progresse vers sa mise en application en 2005. Cependant, l'état du mappage écologique et du potentiel des sites varie d'une province à l'autre. Il s'agit là d'une préoccupation étant donné que cette information est indispensable pour les programmes d'aménagement forestier durable.

Selon l'engagement 1.4, la recherche de base et appliquée sur les écosystèmes forestiers

Encadré 1D

L'étude des 15 dernières années effectuée sur le site de recherche du ruisseau Catamaran permet d'évaluer l'incidence des activités forestières sur l'habitat des poissons du bassin de la rivière Miramichi. On remarque que l'usage des meilleures méthodes d'aménagement actuelles, les activités d'exploitation forestière ainsi que la construction de routes et le transport connexes n'ont aucune répercussion considérable sur la qualité de la plupart des habitats des cours d'eau. On remarque aussi cependant que les plus petits cours d'eau situés dans la partie extérieure du bassin hydrologique sont les plus à risque.

fait partie des priorités. Les résultats d'enquête dénotent une légère augmentation des efforts de recherche, particulièrement la recherche appliquée sur les rapports entre les dynamiques des écosystèmes et les perturbations naturelles. En raison de l'emphase mise sur l'imitation des perturbations naturelles au sein des activités d'aménagement des forêts et du débat scientifique concernant sa pertinence et les

systèmes d'exploitation, le rythme de cette recherche devrait être accéléré. De toute

² Réseau sur la santé des forêts. 1999. L'état de santé des forêts au Canada : un sommaire 1998. Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts, Fredericton (Nouveau-Brunswick). 61 p.

évidence, le concept ne devrait pas être employé strictement comme un moyen d'accroître la taille d'un secteur contigu d'exploitation. Il ne s'agit pas seulement d'une question de taille mais également d'une question de tendances, de structures résiduelles et de trajets de succession de la nouvelle végétation. Ces questions soulignent l'importance de multiplier les efforts de recherche.

La question du compte rendu national sur l'état de la diversité des forêts semble en toute évidence semer la confusion (1.5). Les résultats d'enquête indiquent que cette confusion est imputable au manque de direction et au manque de consensus au sujet des exigences essentielles. Selon le Service canadien des forêts, le système canadien de compte rendu national pour ce genre d'information n'a pas été modifié pour refléter les cadres du CCMF et du Processus de Montréal en ce qui a trait aux critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts. D'une part, ce retard est attribuable à la difficulté de définir les indicateurs clés de la biodiversité et, d'autre part, à la nécessité de la coordination fédérale. Néanmoins, la direction et l'uniformité de l'interprétation sont des éléments nécessaires pour évaluer, à l'échelle nationale, la biodiversité forestière et les accomplissements en matière d'aménagement durable des forêts.

Le Canada a réalisé un progrès considérable dans la mise en place d'un réseau de zones protégées (1.6). La création de 10 nouveaux parcs, annoncée en octobre 2002, viendra doubler la taille du réseau national de parcs nationaux, et ces nouveaux parcs sont stratégiquement planifiés pour renforcer la présence des écosystèmes sous-représentés dans notre stratégie actuelle de protection. Il est primordial que ces réserves constituent une entière représentation des écosystèmes forestiers canadiens. Une évaluation du Fonds mondial pour la nature (WWF)³ a démontré que 42 % des régions boisées naturelles ne sont pas représentées, que 31 % d'entre elles ne sont que partiellement représentées, que 19 % sont modérément représentées et que 8 % sont adéquatement représentées. De plus, on doit considérer ces régions comme des réserves « permanentes », ce qui n'est pas toujours le cas pour le 50 % des forêts canadiennes couramment exclues de l'exploitation commerciale pour une variété de raisons parmi lesquelles plusieurs sont transitoires. Pour le moment, la coordination de ce programme à l'échelle nationale laisse à désirer mais des solutions sont actuellement concoctées. Cette coordination est essentielle pour vérifier les lacunes de représentation de l'écosystème forestier. On doit également élaborer une législation pour protéger ces régions contre les pressions industrielles et récréatives et les autres pressions d'exploitation.

Encadré 1E

Clergue Forest Management Inc., une coopérative industrielle, est responsable du financement et de la gestion de la forêt d'Algoma, Ontario. Cette forêt comprenait des zones de conservations des forêts anciennes, une évaluation environnementale du lac Megasin et subissait une pression considérable pour créer plus de zones protégées au sein de la forêt. Les plans d'aménagement forestier incluent maintenant les zones protégées et les rapports avec l'équipe du littoral du patrimoine sont continus

[<http://www.algomaforest.com/clergue.html>]

³ WWF, 1999, *Canada's commitment to forest protected areas: A WWF status report*. [<http://www.panda.org/forests4life/pubs.cfm>].

De plus en plus, on adopte des approches de précaution en matière de conservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestier (1.7). Par exemple, les zones de gestion des forêts anciennes sont préservées pour conserver ou recueillir des composantes de vieux peuplements. L'entretien des structures de peuplement et la configuration des tendances des perturbations naturelles en sont deux autres exemples. Puisqu'il est difficile de définir les indicateurs appropriés, les approches ont tendance à être tactiques plutôt que stratégiques (voir 1.2). Ainsi, une grande partie des approches sont fondées intuitivement sur la tolérance raisonnable. Il s'agit de mesures antirisques prises en l'absence de stratégies qui traitent explicitement de la dynamique du maintien de la biodiversité.

Conclusion

On a noté, lors de l'évaluation à mi-mandat, qu'un certain progrès a été réalisé en ce qui a trait aux engagements relatifs à cette orientation stratégique et que ceux-ci sont toujours pertinents. On a également réalisé un progrès dans l'amélioration des programmes d'inventaire de base, l'élaboration des systèmes de classification écologique et la réserve et la protection des écosystèmes forestiers représentatifs. Cependant, on n'a pas réalisé un progrès aussi marqué dans l'établissement de critères et d'indicateurs clairs et uniformes de l'aménagement forestier durable, dans l'établissement d'objectifs qui reflètent ces indicateurs et dans l'incorporation de ces objectifs dans les stratégies opérationnelles d'aménagement des forêts. Pour atteindre l'objectif ultime de la présente orientation stratégique, il faudra réaliser un progrès considérable dans ce secteur.

| Orientation stratégique un Écosystèmes forestiers : objectifs intégrés | | |
|--|--|--------------------|
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Approfondir nos connaissances des processus écologiques propres à la forêt ainsi que les conséquences des perturbations naturelles et de l'activité humaine sur ce milieu et accroître notre capacité d'aménager les forêts de manière à assurer la productivité et la vitalité de ces écosystèmes :</i> | | |
| 1.1 – En faisant des inventaires plus exhaustifs et en recueillant davantage de données sur les principales caractéristiques des forêts, dont celles à l'échelle du paysage, y compris les conséquences des processus naturels et de l'activité humaine sur les écosystèmes forestiers, de même que sur les ressources non ligneuses et sur la croissance et le rendement de la production forestière. Ces informations sont nécessaires afin de pouvoir pratiquer un aménagement durable des forêts permettant un large éventail d'utilisations et de mieux prévoir les changements qui marqueront le milieu forestier, et de permettre au Canada de s'acquitter de ses engagements internationaux en matière de communication de rapports. | Les inventaires de ressources multiformes deviennent la norme dans la plupart des provinces et les taux de réinventaire augmentent. Les normes d'inventaire commencent à s'accorder avec les exigences de l'inventaire national. On établit des systèmes d'échantillonnage permanents dans toutes les provinces. | Progrès marqués |
| 1.2 – En recueillant des données sur l'état des écosystèmes forestiers au pays de façon à permettre au Canada de présenter régulièrement des rapports complets sur les deux cadres de critères et d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, soit le cadre canadien et le Processus de Montréal. | Il y a toujours un manque de définitions de critères et d'indicateurs pratiques et opérationnels et cela sera en fin de compte un handicap pour le progrès. | Certains progrès |
| 1.3 – En mettant en œuvre des systèmes opérationnels et fonctionnels de classification écologique régionale des terres forestières et ce, en accordant une attention particulière à celles qui font l'objet d'activités d'aménagement forestier, et en établissant par la suite une classification nationale des écosystèmes forestiers. | Ces renseignements jouent un rôle important dans la gestion durable des forêts au Canada et pourtant, le progrès dans de nombreuses provinces demeure modeste. Il faut redoubler d'efforts. | Certains progrès |
| 1.4 – En accordant une priorité à la recherche fondamentale et appliquée portant sur les écosystèmes forestiers, entre autres sur leur capacité d'adaptation aux perturbations naturelles et à l'activité humaine, et sur leur rôle dans le cycle des gaz à effet de serre, dans le cadre de stratégies d'aménagement visant l'adaptation et l'atténuation. | On remarque quelques progrès dans la recherche appliquée, en particulier les relations entre les dynamiques dans des écosystèmes et les tendances de perturbation naturelles. Il faut redoubler d'efforts étant donné l'importance accordée aux modèles de perturbation naturelle dans les stratégies de gestion des forêts actuelles. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|------------------|
| Objectif: <i>Faire en sorte que nos activités d'aménagement forestier contribuent davantage à maintenir la biodiversité au sein de nos forêts :</i> | | |
| 1.5 – En améliorant le système national de présentation de rapports d'information sur la situation de la biodiversité dans les forêts canadiennes en utilisant les cadres de critères et d'indicateurs de l'aménagement durable des forêts établis par le CCMF et le Processus de Montréal. | Cette question suscite une grande confusion. Le leadership à l'échelle fédérale semble manquer et il y a manque général de consensus au sujet des exigences essentielles. Il s'agit d'un domaine clé où il faut apporter de l'amélioration. | Peu de progrès |
| 1.6 – En travaillant au parachèvement, d'ici l'an 2000, d'un réseau d'aires protégées représentatif des différentes catégories de classification d'écosystèmes forestiers pour fournir des repères écologiques, protéger les zones d'une valeur biologique unique et gérer en vue d'assurer aux vieilles forêts une place continue dans notre patrimoine naturel | Le nombre de zones dans les régions protégées a augmenté. Il faut faire plus de progrès pour une plus grande représentation des régions forestières naturelles. La création de 10 nouveaux parcs, annoncée en octobre 2002, viendra doubler la taille du réseau national de parcs nationaux, et ces nouveaux parcs sont stratégiquement planifiés pour renforcer la présence des écosystèmes sous-représentés dans notre stratégie actuelle de protection. | Certains progrès |
| 1.7 – En inscrivant dans les plans d'aménagement des forêts des approches préventives au maintien de la biodiversité avec des objectifs et des indicateurs précis pour préserver la biodiversité. | Actuellement, les approches tendent à être tactiques plutôt que stratégiques, en raison d'un manque d'indicateurs clairs et concrets. Cependant, il faudrait voir ces efforts sous un angle positif, bien qu'ils soient excessivement conservateurs. | Certains progrès |

Orientation stratégique deux

Aménagement forestier : pratiquer l'intendance

Introduction

La deuxième orientation stratégique traite de notre capacité à bien mettre en œuvre des programmes qui permettent d'atteindre des objectifs spécifiques en matière d'aménagement durable des forêts. On évalue cette capacité selon les initiatives suivantes :

- Prévoir toute une gamme de valeurs forestières sur le plan environnemental, social, économique et culturel, guidées par des buts définis selon des barèmes appropriés, pour des horizons appropriés;
- Passer en revue et améliorer nos systèmes et pratiques de sylviculture;
- Garantir un renouvellement opportun des forêts perturbées;
- Aménager les forêts en tenant compte des incidences économiques, sociales et écologiques des incendies, des insectes, des maladies, de la végétation concurrente et des changements climatiques;
- Encourager l'intendance des forêts et l'usage des meilleures pratiques de foresterie.

Nombreux sont les facteurs qui influent sur la zone et la qualité des écosystèmes forestiers. La zone boisée est influencée par l'appropriation des terres, par les pratiques d'exploitation et de régénération et par l'expansion des activités forestières vers le nord du Canada, où l'écosystème forestier est moins connu. Chaque année, environ un million d'hectares de terres forestières canadiennes sont exploitées pour la production de bois d'œuvre. Même si cela ne représente qu'un demi pour cent de la forêt d'intérêt commercial du Canada, la qualité de la forêt canadienne pourrait en souffrir beaucoup à long terme. L'incidence des pratiques d'exploitation et de régénération sur la qualité des habitats forestiers dépend de l'attention portée sur la fragmentation d'habitat et les techniques utilisées pour maîtriser la végétation et lutter contre les parasites. Parmi les autres facteurs qui affectent la zone et la qualité de l'écosystème forestier du Canada, on trouve l'aménagement forestier intensif, le changement des approches d'aménagement forestier, les feux de forêt, les insectes et maladies, l'introduction d'espèces fauniques exotiques et les variations climatiques.⁴ L'aménagement durable des forêts a un rôle clé à jouer dans la gestion de ces incidences sur la zone et la qualité de l'écosystème forestier canadien.

⁴ Habitat faunique Canada (HFC), 2001, *La situation des habitats fauniques au Canada 2001*, Habitat faunique Canada [www.whc.org].

Aperçu

Traditionnellement, la planification de l'aménagement forestier traitait en grande partie de l'approvisionnement en bois d'œuvre commercial du domaine forestier. Ainsi, pour répondre au besoin, on a créé et mis en place des outils de planification d'approvisionnement en bois d'œuvre. Les engagements de 2.1 à 2.8 traitent de l'objectif de planification pour toute une gamme de valeurs sur le plan environnemental, social, économique et culturel. L'allongement de la liste des valeurs forestières associées à l'aménagement durable des forêts a entraîné une demande d'outils pour satisfaire à ces nouvelles exigences.

On remarque un progrès considérable dans l'élaboration d'outils de planification qui permettent de satisfaire à une gamme plus vaste de valeurs (engagements 2.1 et 2.2). Ce progrès comprend les indicateurs économiques, l'évaluation des risques de gestion et l'analyse des habitats fauniques. De plus en plus, ces approches comprennent des analyses explicites au niveau de l'espace, qui sont essentielles pour la prédiction des futurs états structurels des forêts, la distribution des îlots et les indicateurs de biodiversité (2.3).

Encadré 2A

Gestion de l'écosystème imitant les perturbations naturelles (EMEND) est un projet de recherche interdisciplinaire et concerté sur l'écosystème forestier contribuant à la recherche de pointe dans la gestion des écosystèmes, la perturbation naturelle et la structure de peuplement. [http://www.biology.ualberta.ca/old_site/emend/]

Ces outils et méthodologies sont maintenant communément employés dans l'élaboration des stratégies d'aménagement forestier durable puisqu'on doit suivre les directives relatives au plan paysager de l'aménagement des forêts. Par conséquent, on doit tenir compte de ces valeurs dans la conception de plans d'aménagement forestier sur des terres publiques. De plus en plus, ces stratégies incluent des objectifs conçus pour voir à la diversité des gènes, des espèces et des habitats.

Des systèmes crédibles et vérifiables pour prévoir les taux d'exploitation sont en place dans pratiquement toutes les provinces. Malgré les restrictions et les limites de confiance inhérentes des données utilisées pour faire ces prévisions, ces systèmes constituent une nette amélioration comparativement aux calculs arbitraires appuyés sur une formule utilisés dans le passé. Cependant, pour être entièrement fonctionnelles dans le contexte de la planification de l'aménagement forestier durable, ces approches doivent impliquer une gamme bien plus vaste d'indicateurs. Tel que mentionné ailleurs dans le présent rapport, il faudra élaborer des définitions pratiques de ces indicateurs. D'ici là, la prédiction d'une gamme plus vaste de valeurs manquera de crédibilité.

Encadré 2B

Les Tlingits de Teslin (Premières nations), le Canada et l'administration territoriale du Yukon ont signé un PE sur la planification de l'aménagement forestier pour créer une initiative conjointe de planification forestière pour plus de deux millions d'hectares de terre. On a créé le Conseil des Tlingits de Teslin (CTT) aux fins de consultations sur les ressources communautaires et celui-ci est maintenant responsable de l'initiative.

La planification d'aménagement devra donc s'adapter aux exigences changeantes de l'utilisation des terres et à la demande de production durable

d'un large éventail de valeurs forestières (2.4). La diffusion de l'information au public canadien et international augmente. Cependant, l'implication et la participation du public n'augmentent pas aussi vite. En bout de ligne, une plus grande implication du public signifiera une augmentation du taux et du niveau d'adaptation nécessaire. Les normes de certification en constante évolution intensifient cette exigence. Il est clairement évident qu'en raison de ces pressions, les processus de planification de l'aménagement deviennent encore plus adaptatifs.

On peut évaluer le rendement de l'aménagement seulement en établissant des objectifs mesurables au cours du processus de planification et en instaurant des programmes de surveillance pour mesurer jusqu'à quel point ces objectifs sont atteints (2.5). Les exigences provinciales de vérification, tout comme les exigences de certification, ont considérablement évolué au cours des cinq dernières années, ce qui indique qu'on réalise un progrès marqué dans ce secteur. Bien que les responsabilités de l'industrie aient augmenté de façon considérable au cours des cinq dernières années, il faut que les organismes continuent à s'impliquer activement dans l'évaluation du rendement sur les terres publiques de façon à ce que le public soit confiant du niveau d'intendance des forêts.

Il est presque certain qu'on emploie à l'heure actuelle la meilleure information disponible pour la planification et le déroulement des activités d'aménagement forestier (2.6). Il est plus difficile d'obtenir cette information que de la mettre en pratique. L'évaluation de la quantité de ressources forestières à être exploitées et remplacées constitue une composante principale de la planification de l'aménagement durable des forêts (2.7). La technologie permettant de faire l'inventaire et d'obtenir de l'information sur la croissance et le rendement a grandement évolué au cours des cinq dernières années, au même titre que l'engagement qui consiste à utiliser cette information pour prédire l'approvisionnement futur des valeurs forestières. Alors que de nombreuses responsabilités passent des mains du gouvernement aux mains de l'industrie, il est capital de conserver ces compétences technologiques. Il est tout aussi important que les ententes d'exploitation entre ces deux parties fassent la promotion d'une approche basée sur les écosystèmes en ce qui a trait à l'aménagement forestier (2.8). Les industries qui adoptent les normes de certification en matière d'aménagement forestier, qui nécessitent absolument une approche écosystémique, atteindront plus efficacement ces objectifs.

Pour évaluer le progrès réalisé vers la certification des forêts actives canadiennes, il est primordial de faire une distinction entre les méthodes. Un programme axé sur les systèmes comme ISO permet en fait d'assurer le contrôle de la gestion interne. Un système basé sur le rendement tel le

Encadré 2C

Le *Arrow Lakes Timber Supply Area Sustainability Project* utilise la gestion des écosystèmes pour mettre en œuvre les stratégies d'aménagement appropriées sur le plan stratégique et opérationnel.

Forest Stewardship Council (FSC) permet de surveiller les pratiques et évaluations sur place des plans d'aménagement forestier. Ce genre de systèmes sont régis par des normes obligatoires. Les systèmes comme ceux déposés par l'Association canadienne de normalisation (CSA) et la *Sustainable Forestry Initiative* (SFI) comprennent des éléments

de gestion interne et de système basé sur le rendement mais ne sont pas aussi complets que le FSC.

L'amélioration continue des systèmes et pratiques de sylviculture dépend d'un éventail de facteurs. Parmi eux, on trouve la consultation avec des organismes spécialisés dans les diverses disciplines impliquées dans l'aménagement durable des forêts ainsi que l'accès aux conclusions de recherches, aux programmes de formation et à la révision par les pairs (2.9 et 2.10). De plus, pour assurer une amélioration, il faut garantir l'adoption des meilleures pratiques par l'entremise de la législature provinciale et des lignes directrices de gestion. Au cours des cinq dernières années, on a réalisé un progrès ininterrompu dans ce secteur.

Les résultats de l'enquête indiquent un certain progrès dans l'élaboration de normes en matière d'une régénération opportune (2.11). Il s'agit d'une exigence d'intendance respectée grâce à la législation et aux règlements provinciaux.

Le risque d'incendie continue à être perçu principalement comme une force à supprimer. Cependant, on comprend de plus en plus l'incidence écologique dans le contexte des tendances des perturbations naturelles. La protection contre les incendies fait partie des composantes bien établies des efforts d'aménagement forestier au sein de chacune des provinces (2.12). De plus en plus, les programmes de maîtrise de la végétation et de lutte contre les parasites forestiers font l'usage de stratégies intégrées de lutte antiparasitaire qui impliquent beaucoup moins d'agents chimiques (2.13).

Encadré 2D

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario a présenté plus de 25 projets de recherches liés à l'évaluation de l'incidence du changement climatique.

On a réalisé un progrès net dans l'élaboration de modèles écosystémiques prédictifs qui incorporent les effets des changements climatiques. Le programme de recherche sur le changement à l'échelle mondiale du SCF traite de nombreux thèmes liés aux incidences possibles du changement climatique sur les forêts canadiennes. L'information et les données recueillies sont utilisées pour établir les paramètres d'un modèle de processus écosystémique. Étant donné différents scénarios climatiques, on peut utiliser le modèle pour simuler les réactions de la végétation du Canada aux futurs changements climatiques possibles.

À l'échelle provinciale, la participation en matière de recherche sur le changement climatique est variable. L'Ontario, par exemple, incorpore ses prédictions de changement climatique dans son programme de recherche sur la croissance et le rendement, à la fois au niveau de la prédiction de croissance et de rendement et au niveau de la surveillance des placettes d'échantillonnage permanentes. Cependant, certaines provinces sont limitées à cet égard en raison de la disponibilité des ressources. Au cours des cinq dernières années, on a considérablement amélioré les modèles écosystémiques utilisés dans la recherche sur le changement climatique, et cela en fonction de la capacité d'exploitation, de la résolution et de la l'étalonnage des processus clés. On doit établir

une définition quantitative des limites de leur fiabilité en ce qui a trait à leur rôle de compréhension des répercussions du changement climatique sur la végétation forestière (2.14).

Encadré 2E

La Forêt Montmorency (FM), un projet d'enseignement et de recherche de l'Université Laval, est un modèle de gestion intégrée d'un écosystème au cœur de la forêt boréale. La méthode de collecte de données développée à la FM permet de documenter tous les critères définis par le CCMF. [<http://www.sbf.ulaval.ca/fm/>]

Les engagements 2.15, 2.16 et 2.17 traitent de l'encouragement pour une meilleure intendance des forêts et de l'application des meilleures pratiques de foresterie. Le programme de forêt modèle favorise l'établissement d'un plus grand éventail d'indicateurs de durabilité. Cependant, il est clair que ce

secteur nécessite beaucoup de travail additionnel avant de pouvoir utiliser ces indicateurs en tant que mesures fiables de rendement. Une déontologie professionnelle a été mise au point par l'entremise d'associations forestières provinciales et nationales. Sept provinces (Colombie-Britannique, Alberta, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve) possèdent des associations professionnelles et une législature connexe pour gouverner la pratique et l'imputabilité des forestiers professionnels.

Conclusion

Il est essentiel de réaliser un progrès marqué dans tous les engagements susmentionnés afin que le Canada atteigne le niveau d'intendance des forêts nécessaire pour réaliser ses objectifs d'aménagement forestier durable. En bout de ligne, le succès de l'intendance sera mesuré en fonction du degré auquel les résultats des efforts permettent d'atteindre les objectifs de rendement clairement établis. Cette approche basée sur le rendement requiert que les valeurs forestières soient clairement définies, que de l'information soit recueillie pour caractériser ces développements, que des nouvelles stratégies soient évaluées et choisies selon leur incidence sur ces valeurs, que des stratégies choisies soient mises en œuvre avec succès et que l'incidence réelle des valeurs forestières soit surveillée de près. À l'heure actuelle, le facteur contraignant est celui du degré auquel ces développements ont été adéquatement caractérisés; d'une façon propice à la mesure, à la prédiction et à la surveillance. Par conséquent, on doit insister considérablement sur un plus grand progrès en matière d'établissement de critères et d'indicateurs convenables de l'aménagement forestier durable.

| Orientation stratégique deux | | |
|---|--|--------------------|
| Aménagement for estier : pratiquer l'intendance | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Planifier en fonction d'une gamme complète de valeurs environnementales, sociales, économiques et culturelles de la forêt, et des objectifs établis selon les échelles spatiales et temporelles propres à la gestion de la forêt :</i> | | |
| 2.1 – En accordant une priorité aux travaux de recherche qui aident les gestionnaires de ressources à analyser les données relatives à la diversité des valeurs de la forêt et à évaluer l'incidence de divers modes d'aménagement, et en offrant de l'information et des outils explicites sur le plan spatial, tenant compte de la valeur associée aux ressources ligneuses et non ligneuses et à la non-utilisation, permettant d'évaluer la faisabilité ainsi que les risques et diffusant la technologie. | Les approches et les outils de planification deviennent de plus en plus sophistiqués, en termes de variété de valeurs ligneuses et non ligneuses qu'ils comprennent et en termes de leur capacité à évaluer le rendement des forêts d'une manière spatiale explicite. | Progrès marqués |
| 2.2 – En utilisant des techniques et des modèles prévisionnels afin de préciser si les résultats escomptés permettront d'atteindre les objectifs fixés en matière de <u>planification de l'aménagement forestier</u> . | Les modèles de prévision sont en cours d'élaboration, ils traitent de la structure forestière résiduelle, dont la distribution des îlots et des modèles spatiaux, les structures d'habitats sauvages, etc. | Progrès marqués |
| 2.3 – En veillant à établir et à mettre en œuvre des stratégies et des lignes directrices en matière d'aménagement forestier afin de préserver à long terme la diversité du capital génétique, des espèces et des habitats ainsi que les caractéristiques importantes telles la présence de vieilles forêts dans le paysage. | La planification sur le plan paysager joue un rôle de plus en plus important dans la planification de la gestion durable des forêts. On établit des lignes directrices visant à créer une diversité des espèces et de la structure. | Progrès marqués |
| 2.4 – En examinant et, s'il y a lieu, en révisant les processus de planification relatifs à l'utilisation du territoire et à l'aménagement forestier de manière à tenir compte des éléments suivants : la participation et l'apport du public; la planification à l'échelle du paysage; les engagements nationaux et internationaux; les objectifs de production durable des ressources forestières; la gestion d'autres ressources, terrestres et souterraines; la protection de lieux ayant une valeur culturelle ou spirituelle; la diversité du capital génétique, des espèces et de l'habitat; la préservation des caractéristiques prisées des forêts dans le paysage; les valeurs des Autochtones; et les évaluations de la viabilité des diverses options d'utilisation du territoire et d'aménagement forestier. | La planification de la gestion doit s'adapter davantage aux valeurs changeantes, en réponse à l'engagement croissant du public et à l'émergence de normes de certification. Les processus de planification s'y adaptent de plus en plus, bien que la vitesse de changement soit lente. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|--------------------|
| 2.5 – En veillant, dans les plans d'aménagement forestier, à l'élaboration d'objectifs et d'indicateurs mesurables et en assurant le suivi et en faisant rapport à ce sujet, s'inspirant du cadre national de critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts établi par le Conseil canadien des ministres des forêts, sur l'état des écosystèmes forestiers (1995). | Les règlements d'audits provinciaux et les normes de certification exigent que les objectifs soient fixés et que la réalisation de ces objectifs soit surveillée. Ces règlements et ces normes ont évolué de manière significative depuis les cinq dernières années. | Progrès marqués |
| 2.6 – En tenant compte, à l'aide des meilleures connaissances qui soient, de la situation écologique locale, entre autres le sol, le climat, l'eau, le terrain, la flore et l'habitat faunique, dans le cadre d'un processus de planification relatif aux chemins forestiers, aux modes de récolte et aux activités sylvicoles. | Logiquement, les meilleurs renseignements dont on peut disposer seront utilisés dans la planification et la mise en œuvre d'activités. La restriction résidera dans la disponibilité de ces renseignements plutôt que dans l'utilisation. | Progrès marqués |
| 2.7 – En évaluant la superficie exploitée et la quantité de ressources forestières à récolter ou à remplacer sur les terres et ce, à la lumière des besoins et des approvisionnements prévus, des possibilités de sylviculture intensive et des objectifs de gestion durable de la forêt. | Il s'agit d'une fonction de planification primordiale, elle repose sur l'inventaire, la croissance et les renseignements potentiels. Les technologies devant acquérir ces renseignements et les incorporer dans les modèles de planification se sont améliorées au cours des cinq dernières années. | Certains progrès |
| 2.8 – En s'assurant que les contrats relatifs à la récolte des diverses ressources des forêts publiques favorisent une approche écosystémique à l'égard de l'aménagement forestier et soient conséquents aux plans relatifs à l'utilisation des terres et à l'aménagement forestier et aux engagements 2.1-2.7. | Les normes de certification qui nécessitent des approches écosystémiques pour la gestion forestière aident à encourager les accords de récolte qui promeuvent la gestion d'écosystèmes. | Progrès marqués |
| Objectif: | | |
| <i>Examiner et améliorer nos systèmes et méthodes sylvicoles :</i> | | |
| 2.9 – En invitant le point de vue des organismes compétents, collectivités et groupes d'intérêt responsables et informés relativement à la faune, aux ressources hydriques, aux sols, à l'écologie et aux autres valeurs de la forêt en vue d'élaborer des lignes directrices en matière de sylviculture. | La consultation avec des organismes ayant l'expertise technique se fait dans de nombreux domaines techniques (la gestion de la faune par exemple). | Certains progrès |
| 2.10 – En faisant appel aux meilleures méthodes sylvicoles et à d'autres pratiques pour favoriser le renouvellement de l'écosystème et/ou maintenir et améliorer la santé de l'écosystème de chaque genre de site. | L'accès aux sources techniques (la recherche de résultats, la documentation, etc.) est acceptable. La législation provinciale et le règlement encouragent l'adoption des meilleures pratiques. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|------------------|
| Objectif: | | |
| <i>Assurer le renouvellement rapide de forêts perturbées :</i> | | |
| 2.11 – En veillant à ce que les systèmes de sylviculture et que les plans de récolte du bois prévoient des mécanismes de régénération et des soins culturaux favorables à la biodiversité naturelle, aux schémas de succession et à la productivité des écosystèmes forestiers, et qui tiennent compte des incidences prévisibles des perturbations naturelles, des autres utilisations de la forêt et des objectifs de conservation. | Les normes de régénération sont bien encrées dans la législation provinciale et dans le règlement. | Progrès marqués |
| Objectif: | | |
| <i>Gérer l'incidence économique, sociale et écologique des incendies, de la maladie, de la concurrence végétale et du changement climatique :</i> | | |
| 2.12 – En examinant la politique en matière d'incendies, en élaborant des stratégies de gestion des incendies et en précisant les niveaux appropriés de protection, se fondant sur une connaissance approfondie des conséquences écologiques des incendies et sur les considérations économiques. | On traite les incendies sous la perspective de la suppression. On effectue également une recherche orientée vers ses effets écologiques. | Certains progrès |
| 2.13 – En utilisant davantage les méthodes de lutte intégrée contre les ravageurs et les méthodes alternatives pour le contrôle de la végétation, en assurant les inspections aux frontières et en mettant l'accent sur les méthodes non chimiques et la lutte biologique lorsqu'il y a lieu. | Les techniques de gestion intégrée des parasites deviennent de plus en plus la base du contrôle des insectes, des maladies et de la végétation concurrente. | Certains progrès |
| 2.14 – En se dotant de modèles de prévision du changement climatique, et de leurs incidences sur les écosystèmes forestiers. | Certains gouvernements ont fait beaucoup de progrès en élaborant des modèles d'écosystèmes qui incorporent le changement climatique. | Progrès marqués |
| Objectif: | | |
| <i>Favoriser l'intendance des forêts et l'usage des meilleures pratiques forestières :</i> | | |
| 2.15 – En poursuivant des programmes de forêts modèles et de démonstration, l'accent portant alors sur l'avancement des modes de prise de décision et des techniques de planification et d'aménagement durable de la forêt et le transfert des connaissances et de la technologie. | Les forêts modèles ont joué un rôle clé dans l'élaboration d'indicateurs pour la durabilité, mais il faut déployer davantage d'efforts dans ce domaine. Le réseau de forêts modèles offre une bonne occasion de progrès coordonné de ces indicateurs de par le pays. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|--------------------|
| 2.16 – En précisant et en faisant connaître les préceptes éthiques et les grandes lignes de conduite de toutes les professions en cause en vue du développement durable de la forêt. | Une déontologie professionnelle et des codes d'éthique ont été mis au point par l'entremise d'associations forestières provinciales et nationales. | Certains progrès |
| 2.17 – En encourageant l'adoption de lois, s'il y a lieu, régissant la pratique professionnelle de la foresterie ainsi que l'inscription et l'obligation de rendre compte des experts-forestiers. | La législation provinciale existe et est en cours d'examen afin de régir les pratiques professionnelles. | Progrès marqués |

Orientation stratégique trois

Participation du public : voix au chapitre

Introduction

La Stratégie nationale sur les forêts reconnaît que les Canadiens sont soucieux de leurs forêts pour diverses raisons, qu'elles soient de nature environnementale, économique ou sociale. Les Canadiens ont leur mot à dire quant à l'aménagement et la protection de leurs forêts.⁵ Après tout, 94 % des forêts canadiennes sont de propriété publique. Pour s'impliquer, le public doit avoir une bonne compréhension des principes écologiques et des valeurs sociétales telles qu'elles s'appliquent aux ressources forestières. De plus, les gens ont besoin d'un meilleur accès aux données et à l'information pertinentes et doivent pouvoir participer au processus de prise de décisions.

Pour atteindre ces buts, la Stratégie s'est fixée les objectifs suivants :

- Accroître les connaissances que possède le public en matière de foresterie et sensibiliser la population à cet égard;
- Améliorer l'accès et la diffusion de l'information en matière de forêts de façon à répondre aux besoins du public;
- Faire en sorte que les points de vue du public sont considérés lors de la planification de l'aménagement forestier et du processus de prise de décisions.

Le taux de participation du public dans l'aménagement des forêts varie grandement. Toutes les terres publiques provinciales (71 % des forêts du Canada) requièrent un certain taux d'implication de la part du public pour élaborer les plans d'aménagement. En fait, le taux d'implication dépend du modèle de participation utilisé. D'une part, on a la simple implication des membres du public intéressés lors des sessions d'information. D'autre part, on a les citoyens qui s'engagent activement à l'élaboration des plans et à la prise de décisions.

Aperçu

Au cours de la dernière décennie, on a déployé des efforts considérables pour accroître les connaissances du public en matière de foresterie et pour sensibiliser les gens à cet égard (3.1-3.7). Des groupes des secteurs privé et public, ainsi que des organisations non gouvernementales, ont connu un succès important dans ce domaine surtout en ce qui a trait aux enfants d'âge scolaire. On a investi moins d'efforts dans la population générale d'âge adulte.

⁵ *L'état des forêts au Canada 2001-2002 : Reflet d'une décennie.* [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html]

Les organisations comme l'Association forestière canadienne (AFC) mettent beaucoup d'emphasis sur l'éducation des jeunes. Chaque année, elle fournit des trousse d'enseignement aux classes primaires. La trousse 2002 intitulée « Biodiversité : de la puce au géant » fait partie des exemples récents. Les trousse sont basées sur le thème et l'affiche de la Semaine de l'arbre et des forêts. Au niveau secondaire, la mise en place de compétitions nationales Envirothon a permis d'accentuer la sensibilisation en matière de foresterie (3.1).

Encadré 3A

La Corporation de gestion de la forêt de l'Aigle (CGFA) fait partie du projet pilote sur la forêt habitée mis en branle par le ministère des Ressources naturelles du Québec. La CFGA s'implique au sein de la collectivité grâce à des activités éducatives comme les visites scolaires, les tours guidés et le programme pour les aînés.

À certains endroits, on a réussi à mettre en œuvre des programmes éducatifs et pratiques en matière de forêts par l'entremise de camps, d'ateliers et de centres de démonstration. Cependant, ce genre d'occasions ne sont pas offertes partout au pays (3.2).

Encadré 3B

Le gouvernement de l'île-du-Prince-Édouard maintient six «boisés de démonstration». Ils servent à fournir au public et aux propriétaires de boisés la possibilité d'observer de bonnes pratiques d'aménagement forestier. On estime à plus de mille le nombre d'étudiants qui visitent ces boisés chaque printemps.

L'industrie forestière, les organismes provinciaux et les forêts modèles offrent des visites publiques au sein de leur collectivité locale. On a fait la promotion, à l'échelle nationale, de ces visites grâce au programme « Portes ouvertes » de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC). Bien qu'ils aient connu un certain succès, ces programmes ont eu moins d'impact dans les régions urbaines qui sont typiquement assez éloignées des

installations de l'industrie manufacturière.

Les efforts de coordination des initiatives de sensibilisation du public ont eux aussi enregistré des résultats variables. Malgré l'existence d'une coordination régionale des programmes éducatifs dans les Maritimes et en Alberta – des programmes scolaires en particulier – très peu de progrès ont été réalisés en matière de coordination à l'échelle nationale. L'AFC fournit une grande variété de programmes éducatifs importants à un grand nombre de Canadiens mais son mandat ne lui dicte pas de coordonner les programmes éducatifs (3.4).

Depuis 1997, on a entrepris de nouvelles initiatives pour faciliter la compréhension du public au sujet des valeurs, des points en litige et du progrès de l'aménagement forestier sur les terres autochtones. À l'échelle nationale, cette question représente maintenant 20% du contenu du Programme de foresterie des Premières nations, comparativement à 5-8 % en 1997. Les forêts modèles ainsi qu'au moins quatre provinces ont réalisé un progrès dans ce secteur mais il reste beaucoup d'améliorations à faire avant que le public comprenne bien toutes les implications de l'aménagement forestier sur les terres autochtones (3.5).

On s'est également efforcé d'améliorer le contact médiatique partout au pays. Cependant, ces efforts sont ébranlés par le format et le ton de l'information et des rapports relatifs aux forêts. Ils sont trop techniques et complexes pour le grand public (3.6).

L'Association forestière canadienne et ses partenaires provinciaux s'unissent pour sensibiliser le public au sujet des valeurs forestières grâce aux activités de la Semaine de l'arbre et des forêts (SAF). Ils distribuent, sans frais aux enseignants, 50 000 trousseaux d'enseignement basées sur le thème de la SAF.⁶ Par contre, ce ne sont pas tous les gouvernements provinciaux qui participent à la SAF et l'appui financier est un des obstacles majeurs (3.7).

La Troisième orientation stratégique compte un second objectif qui consiste à « faciliter l'accès et la diffusion de l'information en matière de forêts qui répond aux besoins du public » (engagements 3.8 à 3.11). On a réalisé des progrès considérables dans l'établissement de critères et d'indicateurs de durabilité. Les rapports sur la planification de l'aménagement forestier et sur l'état des forêts soulignent les mesures de durabilité. L'accès à l'information a été facilité par la venue d'Internet et le sera davantage avec l'élaboration de la base de données de l'Inventaire forestier national. Cependant, les rapports et les données s'adressent en particulier aux professionnels ou spécialistes en matière de ressources. On se préoccupe grandement du fait qu'ils ne répondent pas aux besoins du public.

On adresse les mêmes préoccupations aux révisions et aux vérifications officielles de l'exploitation pour la production du bois d'œuvre. L'information est rendue publique grâce à divers modèles comme les vérifications indépendantes et les rapports sur l'état des forêts. Bien qu'on ait légèrement progressé, on s'inquiète particulièrement du fait que ces documents ne sont pas rédigés pour le grand public et que l'information clé est difficile à déchiffrer (3.8).

Même si les bases de données des critères et indicateurs (C et I) nationaux n'ont pas encore été harmonisées, la plupart des provinces se sont engagées à fournir les données à la base de données de l'Inventaire forestier national. Les provinces, les territoires et la foresterie fédérale unissent leurs efforts pour mettre sur pied un Système national d'information sur les forêts (SNIF). Cette infrastructure technologique permettra de partager une variété de données d'un bout à l'autre du pays. Bien qu'elles ne soient pas nécessairement harmonisées, les données seront accessibles et faciliteront les analyses nationales et comparatives (3.9).

On a réalisé des progrès marqués dans la précision des critères et indicateurs nationaux de l'aménagement durable des forêts. Le rapport du Bilan national 2000 traitait de l'état des forêts canadiennes. Aujourd'hui les gouvernements provinciaux incluent le cadre des C et I dans leurs rapports. Les efforts industriels de certification permettent de raffiner le système de C et I à l'échelle locale (3.10).

⁶ Selon la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants et Statistique Canada, on comptait environ 106 000 enseignants et enseignantes de 6^{ème} année en 1998-1999; les trousseaux d'enseignement sont généralement distribués aux enseignants de ce groupe d'âge.

La venue d'Internet a grandement facilité l'accès du public à l'expertise professionnelle et à l'information sur les forêts. Les sites Web des gouvernements provinciaux, de l'industrie et des forêts modèles présentent de l'information essentielle. En fait, certaines entreprises ont inclus, dans leur site Web, leurs plans d'aménagement forestier et les cartes connexes. On obtient une plus grande expertise personnelle en s'impliquant au sein de groupes consultatifs (3.11).

Encadré 3C

Plus de 65 000 Ontariens ont participé au programme intitulé *Des terres pour la vie* qui a mené à la *stratégie du Patrimoine vital* de l'Ontario.

[<http://www.ontarioslivinglegacy.com/theme.html>]

À l'heure actuelle, toutes les provinces ont mis sur pied des programmes de participation publique en ce qui a trait à la planification de l'aménagement forestier et aux projets de

Encadré 3D

Le Conseil des forêts publiques à l'Île-du-Prince-Édouard tient des rencontres publiques afin de stimuler des discussions sur les possibilités commerciales non-fibreuses sur les terres publiques.

planification des ressources (engagements 3.12 à 3.15). Jusqu'à maintenant, l'efficacité des divers modèles de participation dans la prise de décisions n'a pas été évaluée. De plus, on ne sait pas exactement jusqu'à quel point on tient compte des suggestions et commentaires publics.

Encadré 3E

Le conseil de l'Accord sur les forêts présente un forum à l'industrie, au gouvernement et aux groupes environnementaux pour mettre au point des solutions novatrices en matière de gestion de valeurs forestières multiples, ce qui donne lieu à une nouvelle attitude axée sur le respect, la confiance et la collaboration en Ontario.

On a nettement amélioré les modèles de participation publique dans la prise de décisions mais beaucoup reste à faire. Toutes les provinces, les groupes industriels et forêts modèles considèrent

l'implication publique comme un élément important de leurs plans d'aménagement forestier et de leurs prises de décisions au sujet des ressources. L'étendue de l'implication varie de la notification des activités de planification, de portes ouvertes, à la participation publique active au sein de comités consultatifs (3.12).

On a réussi à créer une participation publique ouverte et transparente ainsi qu'un processus de résolution de conflits partout au pays. En fait, dans certaines provinces, le processus de résolution de conflits a évolué à un tel point que l'industrie, le gouvernement et les ONG du domaine de l'environnement adoptent des solutions conjointes aux difficultés de planification des ressources (3.13).

Encadré 3F

En 1996, une annonce publique invitait les intéressés à faire partie d'une équipe de planification dans les districts 4, 5 et 6 de Terre-Neuve et du Labrador. L'équipe a achevé un document stratégique sur l'écosystème forestier pour le district et passe en revue les plans opérationnels pour cinq ans et les plans opérationnels annuels.

On a impliqué certains organismes privés et publics dans la révision des politiques forestières stratégiques à l'aide de divers modèles, tels les comités consultatifs, les instances publiques et les avis publics comme l'affichage de la Charte des droits environnementaux de l'Ontario (3.14).

Le public a accès aux bases de données les plus complètes en matière de ressources forestières. Cependant, l'information est complexe et est utilisée en grande partie par les organismes plutôt que par les particuliers. On parle ainsi d'un progrès considérable mais on questionne l'efficacité de ce progrès (3.15).

Conclusion

On a réussi à accroître de façon marquée la participation du public dans l'aménagement forestier et dans l'établissement de critères et d'indicateurs de durabilité. Les efforts déployés pour l'éducation des jeunes sont prometteurs mais l'éducation et la sensibilisation ne semblent pas faire partie des activités courantes des gouvernements et de l'industrie, ce qui entraîne un manque de financement et de coordination du secteur de la formation. Toute une gamme de modèles de participation ont été mis au point partout au Canada. Cependant, l'efficacité de ces modèles n'a pas encore été évaluée. Le public est intéressé et veut être assuré que ses besoins et ses attentes en aménagement forestier seront comblés. Toutefois, le grand public et même la plupart des professionnels en matière de ressources sont incapables d'identifier les composantes clés de la Stratégie nationale sur les forêts. De plus, la population continue à se demander si nous allons manquer de bois. L'information technique et les faits liés à l'aménagement forestier sont mal communiqués au public. Les membres de la coalition de la Stratégie nationale sur les forêts et les rapports sur la durabilité des forêts ont besoin de meilleurs plans et outils de communication de façon à accroître la sensibilisation aux forêts et l'efficacité de la participation du public. Cet aspect sera important dans l'avenir si nous voulons que le public demeure confiant que les forêts sont gérées dans l'intérêt des générations à venir. Il est même doublement important puisqu'il est lié à la perception par le public du processus de certification et de sa mise en œuvre et, par conséquent, de la conservation de la place de notre bois d'œuvre sur les marchés, sujet de l'orientation stratégique quatre.

| Orientation stratégique trois | | |
|--|---|--------------------|
| Participation publique : voix au chapitre | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Mieux sensibiliser et renseigner le public au sujet des forêts :</i> | | |
| 3.1 – En encourageant et en appuyant des programmes ou des projets visant à enrichir les connaissances des élèves et des étudiants sur la forêt et l'aménagement forestier au cours de leurs études primaires, secondaires et postsecondaires. | L'Association forestière canadienne (AFC) et ses partenaires provinciaux rassemblent chaque année des troupes éducatives portant sur des sujets clés relevant de l'environnement. On s'est principalement centré sur les niveaux scolaires primaires. On manque de soutien financier. | Certains progrès |
| 3.2 – En offrant au public de chaque province et territoire, en particulier aux jeunes, un plus grand nombre d'occasions de participer à des programmes de plein air afin qu'ils puissent profiter d'une expérience enrichissante vécue en forêt. | Des initiatives régionales ont eu lieu, comme des ateliers, des camps et le programme Envirothon de l'AFC. Le progrès dans le pays est irrégulier. | Certains progrès |
| 3.3 – En multipliant les programmes de visites en forêt et de visites d'usines pour permettre à la population de mieux connaître et apprécier la forêt, l'aménagement forestier et les produits forestiers. | Les forêts modèles, les organismes provinciaux et l'industrie forestière ont organisé de nombreuses visites. Des lacunes semblent exister dans les régions métropolitaines principales qui sont loin des ressources forestières et des installations industrielles. | Progrès marqués |
| 3.4 – En appuyant les échanges entre les représentants des administrations publiques, de l'industrie et des organismes non gouvernementaux ainsi que les spécialistes de l'éducation pour coordonner les efforts et réduire le double emploi en proposant à la population des programmes éducatifs offrant une information complète et juste sur les forêts canadiennes. | Il existe une certaine coordination régionale en Alberta et dans les Maritimes, mais il n'y a pas de programme national. | Peu de progrès |
| 3.5 – En veillant à la bonne marche de programmes visant à renseigner davantage le grand public sur les valeurs autochtones relatives à l'aménagement forestier, de même que sur les dossiers et les progrès dans le domaine. | Cet engagement a vu très peu de réaction. Seuls quatre gouvernements provinciaux, le SCF et les forêts modèles ont fait face à ce défi. | Peu de progrès |
| 3.6 – En travaillant à nouer des relations et à établir et à entretenir des liens avec les médias afin de fournir au public les plus récentes informations sur l'aménagement durable des forêts. | Il y a eu de plus en plus d'échanges avec les sources de communication. Cependant, on n'a pas présenté les messages dans une forme de communication claire. Un meilleur plan de communication public est nécessaire. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|-------------------------|
| <p>3.7 – En faisant mieux connaître la Semaine de l'arbre et des forêts et d'autres initiatives nationales et provinciales afin de sensibiliser la population aux valeurs économiques, environnementales, sociales et culturelles de la forêt.</p> <p>Objectif:</p> <p><i>Améliorer l'accès à l'information et les services d'information sur les forêts afin de répondre aux besoins du public :</i></p> | <p>Les thèmes et les activités de la semaine nationale de l'arbre et des forêts sont liés aux troupes éducatives de l'AFC, offertes chaque année à 50 000 enseignants de l'école primaire. Néanmoins, les organismes provinciaux et les sociétés ne participent pas tous à ce programme. Le progrès dans le pays est irrégulier.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>3.8 – En communiquant en temps opportun à la population les résultats des examens officiels des tenures forestières pour la récolte de bois sur les terres publiques ou les conventions conclues à cet égard.</p> | <p>On effectue les examens par l'entremise d'un certain nombre de programmes comme les audits indépendants et les rapports sur l'état des forêts. Un problème se pose quant à la présentation rapide des renseignements et la capacité du grand public à interpréter les résultats. Un meilleur plan de communication public est nécessaire.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>3.9 – En harmonisant les bases de données sur les diverses valeurs de la forêt, pour la mise en œuvre du cadre des indicateurs nationaux.</p> | <p>L'harmonisation n'a toujours pas été mise au point. En outre, cette initiative est critique à l'élaboration de la base de données de l'inventaire forestier national. Les organismes provinciaux ont exprimé un vif intérêt quant à cette initiative.</p> | <p>Peu de progrès</p> |
| <p>3.10 – En continuant d'élaborer et d'améliorer le système de critères et d'indicateurs nationaux sur l'aménagement durable de la forêt et en faisant rapport sur les progrès d'ici l'an 2000. Les administrations publiques produiront régulièrement des rapports sur l'état des forêts canadiennes, en se servant d'indicateurs valables.</p> | <p>Le rapport du Bilan national 2000 a traité de l'état des forêts canadiennes. Les gouvernements provinciaux incorporent les critères et les indicateurs aux rapports clés. De plus, les efforts que l'industrie forestière déploie dans le domaine de la certification se basent sur le cadre des C et I.</p> | <p>Progrès marqués</p> |
| <p>3.11 – En veillant à ce que le public ait davantage accès aux compétences de spécialistes afin de le sensibiliser aux forêts et de le renseigner à ce sujet.</p> | <p>Le public peut obtenir davantage de renseignements sur les forêts grâce à Internet. Les sites Web sur les forêts modèles, les universités, les gouvernements fédéral et provinciaux ouvrent le chemin sur une meilleure sensibilisation aux forêts.</p> | <p>Progrès marqués</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|------------------|
| Objectif: | | |
| <i>Tenir compte du point de vue de la population en matière de planification de l'aménagement forestier et des processus décisionnels :</i> | | |
| 3.12 – En élaborant et en améliorant des modèles efficaces de communication et de participation à l'intention du public. | L'engagement du public constitue à présent une pierre angulaire de la planification en matière de gestion forestière dans l'ensemble du Canada. Les modèles et les techniques varient selon la compétence. Il prend en charge l'efficacité de divers modèles. | Progrès marqués |
| 3.13 – En assurant la bonne marche de processus ouverts, transparents et bien définis de participation du public à la planification et à l'allocation de l'utilisation des terres; à l'élaboration et à l'examen des politiques et stratégies forestières; et au règlement des différends entre les divers intéressés. | L'élaboration d'un processus de participation transparent et d'un système de résolution de conflit évolue rapidement. Dans certains gouvernements, l'industrie, l'administration et les ONG environnementales sont ensemble à pied d'œuvre pour trouver des solutions. | Progrès marqués |
| 3.14 – En menant des consultations auprès d'organismes publics et privés pour examiner et, au besoin, réviser les politiques forestières stratégiques, et ainsi s'assurer qu'elles continuent de satisfaire aux exigences d'un aménagement durable de la forêt. | Les études se font par l'entremise d'une série de processus, comme les comités consultatifs, les audiences publiques et, dans une province, une Charte des droits environnementaux. | Certains progrès |
| 3.15 – En s'assurant que les bases de données consacrées aux ressources forestières et financées par l'État contribuent à des processus de consultation où le public a toutes les informations à sa portée. | Le public a accès à ces données. Cependant, les renseignements sont complexes et rarement consultés par intérêt général. Il faut évaluer l'efficacité de la communication de faits importants. | Certains progrès |

Orientation stratégique quatre

L'industrie forestière : concurrence mondiale

Introduction

Faire partie de la concurrence est extrêmement important pour le Canada, un pays commerçant qui possède une des économies les plus ouvertes. Cette affirmation s'applique d'autant plus à notre industrie forestière en raison de son succès dans les marchés internationaux. La Quatrième orientation stratégique donne un aperçu de 20 engagements qui visent à accroître la concurrence de toutes les composantes du secteur forestier du Canada, de la marchandise et le bois d'œuvre à valeur ajoutée aux services et fabricants de produits forestiers non ligneux. Ces mesures cherchent à garantir l'accès aux marchés, à assurer la sécurité de l'approvisionnement en matières premières et à améliorer l'efficacité technologique. Les objectifs qui suivent résument ces engagements.

- Maintenir et accentuer la concurrence de longue durée du secteur canadien du bois et des produits du papier.
- Développer davantage les possibilités économiques pour des produits autres que le bois d'œuvre.
- Faire la promotion des biens, services, technologies et expertises du Canada dans les marchés internationaux et en stimuler la demande.
- Faire en sorte que les procédés utilisés lors de la fabrication de produits forestiers et de la gestion des ressources sont écologiques et exploitables.
- Établir un cadre prévisible de règlements et de mesures d'incitation qui favorise les investissements à long terme dans les forêts et entreprises forestières du Canada.
- Garantir que le progrès réalisé par le Canada dans l'élaboration de systèmes d'aménagement forestier durable soit reconnu et accepté à l'échelle internationale.

Le potentiel de protection prévu par ces engagements ne doit cependant pas être surestimé. Les produits forestiers canadiens sont exportés vers plus de 120 pays et la valeur de ces exportations est reflétée par les 12 milliards de dollars déboursés en traitements et salaires au sein de l'industrie, à l'échelle nationale.⁷ En 2001, les produits forestiers comptaient pour 34,4 milliards de dollars dans la balance commerciale du Canada (la valeur des exportations moins celle des importations), le principal facteur individuel dans ce calcul. Cet effet est dû partiellement à la valeur actuelle du dollar canadien qui favorise les produits forestiers canadiens sur les marchés internationaux.

⁷ *L'état des forêts au Canada 2001-2002 : Reflet d'une décennie.* [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html]

Aperçu

Demeurer concurrentiel signifie être à la poursuite d'une cible en mouvement. Ceci dit, on a amélioré, au cours du mandat actuel de la SNF, la capacité concurrentielle d'ensemble de l'industrie canadienne du bois et des produits du papier (4.1-4.8). Plus particulièrement, la croissance rapide de la superficie des forêts publiques et franches gérées en vertu des normes de certification environnementale permettra l'accès aux marchés et la sécurité de l'approvisionnement. Cependant, un nombre de questions clés demeurent sans réponses, notamment l'approvisionnement en fibres sur des terres à bois privées, l'accès aux ressources et les revendications territoriales en terrain autochtone et l'accès fiable aux marchés du bois d'œuvre résineux des É.-U.

Environ 109 millions d'hectares⁸ de terres boisées canadiennes sont maintenant soumises aux normes de certification environnementale ce qui a permis un meilleur accès au marché.

L'approvisionnement en bois à partir de terres publiques a été évalué et on a mis en place des accords d'aménagement forestier à long terme dans la plupart des gouvernements. On a mis sur pied un large éventail de programmes de

commercialisation nationaux, provinciaux et propres à l'industrie. Cependant, on n'a pratiquement pas amélioré la sécurité d'approvisionnement à partir de terres boisées privées. De plus, aucunes résolutions à long terme pour les revendications territoriales et l'accès aux ressources en terre autochtone n'ont été adoptées (4.1).

Encadré 4A

Branché sur le BOIS est un programme spécial du Conseil canadien du bois visant à encourager les designers et les municipalités à envisager le bois comme matériau pour leurs projets. Depuis 1998, Branché sur le BOIS a résulté en 582 millions de dollars de projets et a amené 585 municipalités à adopter des solutions « branchées sur le bois ».

Encadré 4B

Le programme de l' *University of British Columbia* sur la production à valeur ajoutée a tenu et coparrainé des conférences partout au pays sur les possibilités technologiques et de commercialisation pour les produits du bois à valeur ajoutée.

La plupart des répondants indiquent que des possibilités de production à valeur ajoutée ont été créées et que de nombreux obstacles ont été supprimés. De plus, on a réalisé un grand progrès dans l'élimination d'obstacles à la commercialisation de produits forestiers de consommation courante. On a cependant rapporté très peu de progrès à l'égard de la

commercialisation des services et de la technologie dans le domaine de la foresterie (4.2).

⁸ Les zones boisées qui sont certifiées en vertu de plus d'une norme ne sont comptées qu'une seule fois. Source : K. Abusow, 2002, *Rapport de la certification d'aménagement forestier au Canada*, 1^{er} juin 2002, Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable. [<http://www.certificationcanada.org/statusf.htm>]

Quatre provinces ont entrepris des études de productivité axées sur des secteurs industriels spécifiques, et une étude nationale à été entreprise sur les investissements de recherche. Cependant, la productivité du secteur forestier par province n'a pas été évaluée ni comparée à l'échelle nationale. Étant donnée la croissance mondiale de l'industrie (en Amérique du Sud et en Nouvelle-Zélande par exemple) et les difficultés auxquelles sont confrontés les fabricants de produits forestiers dans les pays développés, ce taux de progrès est décevant (4.3).

Encadré 4C

Le rapport du ministère des Ressources naturelles du Québec intitulé « Pâtes et papiers – pour une industrie moderne et compétitive » (2000) [<http://dev.qc.neomedia.com/mfq/francais/qdnf/>] a été utilisé pour orienter les programmes et déterminer les priorités à retenir pour influencer la capacité concurrentielle des industries liées à la foresterie.

On a réalisé des progrès marqués dans l'emploi des espèces moins utilisées. Quatre provinces ont rapporté une augmentation de ce genre d'emploi et l'une d'entre elles appuie ces activités grâce à des permis et des prix préférentiels et de l'assistance en recherche. Plusieurs organismes fédéraux et provinciaux viennent appuyer cette initiative en effectuant des recherches. Au cours du mandat actuel de la SNF, la production de biens pouvant impliquer des espèces moins utilisées (les panneaux à copeaux orientés, par exemple) a augmenté (4.4).

On a réalisé des progrès modérés dans l'utilisation de matériaux recyclés. On a effectué des projets de recherche pour déterminer le montant des ressources et leur potentiel économique et pour élaborer des approches technologiques à l'utilisation de ces matériaux. On a également mené une enquête sur les mesures incitatives réglementaires. On rapporte une croissance modérée dans l'utilisation de produits recyclés dans la production. Actuellement, les fibres recyclées de toutes les catégories de papier représentent en moyenne 25 % des fibres exigées pour la production totale de papier du Canada. Ce pourcentage est limité par les programmes de récupération de papier (4.5).

Encadré 4D

Paprican a élaboré le procédé chimique *Paprilox* pour la réduction de la fibre en pâte qui améliore de 5 % le rendement de la sciure et des copeaux.

Avant la SNF actuelle, la plupart des gouvernements établissaient régulièrement des modèles de détermination de l'approvisionnement en bois. Depuis lors l'évaluation de l'approvisionnement en bois durable s'est nettement améliorée. La *qualité* de ces évaluations s'est perfectionnée grâce à une meilleure technologie de planification et de meilleures données d'inventaire. Cet engagement est toujours pertinent puisque de nombreux gouvernements indiquent que les taux d'exploitation ont atteint le maximum alloué ou en sont près, particulièrement pour les espèces conifères qui dominent sur le plan économique (4.6).

L'industrie et les gouvernements provinciaux et fédéral ont formé des comités et des groupes de travail responsables de conseiller le gouvernement du Canada sur les questions de politique commerciale. Un des résultats obtenus durant le mandat actuel de la SNF est l'amélioration considérable des efforts canadiens dans la promotion du secteur forestier et des marchés internationaux. Ces mécanismes fonctionnent pour les gouvernements provinciaux et l'industrie. Cependant, les organisations de conservation et

les Premières nations n'ont pas eu la chance de conseiller le gouvernement du Canada sur les questions de politique commerciale comme, par exemple, la dispute au sujet du bois d'œuvre de qualité avec les É.-U. (4.7).

Encourager l'acceptation étrangère des produits, normes et codes canadiens demeure une activité difficile. Au cours du présent mandat de la SNF, des organisations canadiennes ont collaboré avec succès avec six pays (incluant le Japon et la Chine) pour accentuer le sentiment d'acceptation dans ces secteurs. Cette initiative représente un progrès important (4.8).

On a mis en branle un corps de recherche et des activités de développement considérables dans le domaine des produits forestiers non ligneux, notamment dans les forêts modèles. On a stipulé certaines possibilités économiques pour ces produits (4.9-4.10). Bien que les activités économiques dans ce secteur aient été assez modestes durant le mandat de la SNF, on a tout de même fait de certains progrès relativement à l'encouragement de leur développement.

Grâce à l'identification des obstacles à l'élaboration et à la production de produits non ligneux et de services, les organismes provinciaux et l'industrie ont réalisé des progrès qui touchent principalement la préparation de rapports de recherche et de matériel éducatif. Certaines provinces (comme le Nouveau-Brunswick) ont accordé des concessions de terres de la Couronne pour la production de produits non ligneux tels les bleuets et le sirop d'érable (4.9).

On a réalisé des progrès marqués dans la promotion des activités forestières de sauvegarde de l'environnement comme l'écotourisme. La plupart des provinces ont amorcé des initiatives de promotion de produits forestiers de récréation. Parmi elles, on trouve les partenariats avec les secteurs commerciaux du tourisme et les secteurs récréatifs ainsi que la considération de l'usage de produits forestiers récréatifs dans la planification de l'aménagement. L'industrie a fourni un soutien en matière de planification pour les fabricants du secteur des produits forestiers non ligneux en les aidant, entre autres, avec la cartographie digitale des sentiers de vélos tout terrain pour les courses et en encourageant les touristes à participer aux visites des forêts (4.10).

On a également réalisé des progrès marqués dans la promotion des produits forestiers canadiens de consommation courante grâce aux efforts provinciaux de promotion et de commercialisation, à une meilleure certification environnementale au sein de l'industrie et à la promotion par le CCMF des politiques et pratiques d'aménagement forestier, par l'entremise du Programme international de partenariats en foresterie (PIPF) (4.11). Cependant, la commercialisation de l'expertise et de la technologie en matière d'aménagement forestier a évolué plus lentement.

Encadré 4E

La *Ainsworth Lumber Company Ltd* qui possède une usine de panneaux de particules orientées (OSB) a amélioré la récupération des déchets de bois et adopté une exploitation de billes de longueur préétablie. Cette initiative a réduit le risque d'incendie et augmenté l'utilisation des fines et des particules de fibre.

De plus, on a réussi à rendre écologiques et exploitables les procédés de fabrication et de gestion des ressources (4.12-1.14). Ce progrès est attribuable, en partie, à l'amélioration de la certification environnementale ainsi qu'à la recherche approfondie et au développement en matière d'exploitation et de traitement des ressources.

Le progrès technologique est un élément très important pour maintenir un haut niveau de concurrence. On a réalisé des progrès considérables en matière de développement technologique qui permettent de réduire les coûts, de minimiser les incidences environnementales et les effets sur la santé de la collectivité et d'augmenter la valeur des produits. Il semble qu'on ait effectué d'importants projets de recherche et de développement au sein d'organisations fédérales, industrielles et provinciales (4.12).

On a réalisé d'énormes progrès en ce qui a trait à la certification environnementale, ce qui a provoqué d'importants changements aux pratiques liées à la planification et aux activités. Si le taux de certification des membres de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) continue à être élevé, les activités qui découlent de cet engagement seront axées sur la consolidation, la révision et l'amélioration des processus de certification plutôt que sur leur mise en œuvre (4.13).

Encadré 4F

En 2000, le *Ministry of Forests* de la Colombie-Britannique a établi un programme de petites entreprises forestière chargées de mettre sur pied un système de gestion environnementale (SGE) à l'échelle provinciale et de tester l'application de trois grands systèmes de certification de la Colombie-Britannique [<http://www.for.gov.bc.ca/hfe/certification/>]

Malgré le fait que très peu de répondants aient rapporté une réelle amélioration du rendement énergétique, l'industrie forestière continue à réaliser des progrès graduels en ce qui a trait à l'utilisation des résidus d'usines et du bois des rideaux routiers pour le remplacement du combustible fossile. L'industrie puise 54 % de son énergie des sources de renouvellement. Étant donné les préoccupations grandissantes au sujet de l'émission de carbone et du réchauffement de la planète, il est probable que cet engagement gagne de l'importance avec le temps (4.14).

Le secteur privé est directement influencé par le milieu de la réglementation en ce qui a trait aux investissements à long terme essentiels en matière d'aménagement forestier permettant d'accroître la concurrence. On a réalisé de certains progrès dans la rationalisation des règlements provinciaux qui favorise ces investissements (engagements 4.15 à 4.17). Cependant, plusieurs questions clés demeurent sans réponse, plus particulièrement la détérioration, dans plusieurs provinces, des programmes d'État de gestion des ressources forestières privées et les revendications territoriales et l'accès aux ressources en terre autochtone.

De nombreuses provinces ont passé en revue leurs programmes et leurs règlements de façon à déterminer leurs effets sur les investissements à long terme et sur la concurrence. Quelques-unes d'entre elles ont également révisé leurs modes de faire-valoir, leur régime fiscal et leurs politiques de coupe. Ces questions ont progressé de façon considérable, surtout en ce qui a trait aux terres de la Couronne (4.15).

On a dénoté divers mécanismes publics-privés qui encouragent les investissements à long terme en matière d'aménagement forestier. Forêt 2020 est une vision qui encourage la durabilité des forêts canadiennes en faisant la promotion de la prospérité sociale et économique et d'une meilleure conservation du patrimoine forestier. Un des éléments de cette vision consiste à mettre au point une stratégie pour accroître les investissements dans la plantation forestière et dans la sylviculture intensive de façon à garantir la disponibilité à long terme d'un approvisionnement en fibres. À l'automne 2002, le CCMF a convenu d'étudier les moyens de mettre en œuvre Forêt 2020. Quatre provinces ont indiqué qu'elles fournissent un cadre stable de règlements et de mesures incitatives visant à encourager les investissements.

Puisqu'on n'a pas réussi à conclure une entente à long terme au sujet des revendications territoriales et de l'accès aux ressources en terre autochtone, on continue à ressentir une certaine incertitude. Dans certaines régions (le Québec et le Nouveau-Brunswick par exemple), des ententes d'accès aux ressources à court et moyen terme entre les provinces, l'industrie et les groupes autochtones ont permis d'apaiser certaines tensions. Dans certaines provinces, l'aménagement forestier des terres privées est devenu encore plus difficile en raison de la dévolution des services provinciaux de vulgarisation et des réductions encourues par les programmes de financement de l'aménagement forestier (4.16).

On a connu un modeste progrès dans la compréhension des fonctions sociales et économiques et des valeurs forestières inhérentes grâce à des projets de recherche effectués par la SCF, les Forêts modèles et les établissements d'enseignement supérieur (4.17).

Le progrès du Canada en matière d'élaboration de systèmes d'aménagement forestier durable est de plus en plus reconnu et accepté à l'échelle internationale (engagements 4.18 à 4.20), en grande partie grâce aux programmes internationaux conjoints de promotion, comme le PIPF, et aux récentes augmentations massives en matière de certification de l'aménagement des ressources forestières.

Le groupe de travail du CCMF sur la certification s'est penché sur les systèmes canadiens de certification en tenant compte des critères et indicateurs du CCMF pour l'aménagement forestier durable. Les systèmes comme le CSA-Z809, le FSC et le SFI reflètent des valeurs d'aménagement forestier à la fois différentes et semblables. Par exemple, le FSC met davantage d'emphase sur les droits autochtones et le bien-être des populations locales tandis qu'ISO 14001 est un système de gestion environnementale plus générique. Parmi les systèmes de certification utilisés au Canada, le CSA-Z809 est

celui qui reflète le mieux les critères et les indicateurs. Il a d'ailleurs été conçu à cette fin. À partir du 1^{er} juin 2002, 8,8 millions d'hectares de sol forestier canadien étaient certifiés CSA-Z809.⁹ De plus, l'APFC a créé des publications et donné des ateliers au sujet des systèmes de certification (4.18).

Des organisations industrielles ainsi que certaines provinces examinent et répondent aux critiques internationales sur les pratiques forestières. Le Programme international de partenariats de foresterie constitue un important diffuseur d'information concernant les pratiques forestières canadiennes et apporte des solutions logiques aux nombreuses critiques basées sur un manque de renseignements. Les mesures entreprises conjointement par l'industrie et tous les ordres du gouvernement représentent un progrès considérable pour cet engagement (4.19).

On a également réalisé des progrès marqués dans la promotion, à l'échelle internationale, des pratiques et des résultats canadiens dans le secteur de la foresterie. Un grand nombre de visites et d'autres événements – jusqu'à 20 par année par province – font la promotion de ces pratiques. Les sites Web, les brochures et autres publications du gouvernement et de l'industrie ajoutent aux efforts et constituent une nette amélioration comparativement à la SNF précédente (4.20).

Conclusion

Le secteur forestier fait toujours face à de nombreux défis pour garantir l'approvisionnement en matières premières à partir de terres publiques et l'accès au marché international pour les produits forestiers traditionnels de consommation courante. La production à valeur ajoutée de produits ligneux a augmenté, tout comme l'efficacité de la production et la qualité de l'environnement. De plus, le Canada a renforcé considérablement sa capacité de disséminer de l'information cohérente et crédible au sujet de son propre aménagement forestier et des pratiques de l'industrie.

Comparativement aux produits forestiers de consommation courante et à la concurrence scandinave, le potentiel d'exportation de la technologie forestière canadienne, de l'expertise en foresterie et des services forestiers demeure en grande partie non exploité. Ceci s'applique également aux produits forestiers non ligneux. Les problèmes de durabilité de l'approvisionnement à partir de terre privée ainsi que les revendications territoriales et l'accès aux ressources en terre autochtone, qui n'ont pas été résolus au cours du mandat actuel de la SNF, continuent à rendre vulnérables les secteurs de l'accès aux marchés et de l'approvisionnement en fibres.

⁹ Source : K. Abusow, 2002, *Rapport de la certification d'aménagement forestier au Canada*, 1^{er} juin 2002, Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable.
[<http://www.certificationcanada.org/statusf.htm>]

| Orientation stratégique quatre | | |
|---|--|--------------------|
| L'industrie forestière : concurrence mondiale | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Maintenir et rehausser la compétitivité à long terme du secteur canadien des bois et papiers :</i> | | |
| 4.1 – En déterminant et en mettant en place les éléments essentiels à la compétitivité stratégique à long terme de l'industrie canadienne des produits de bois et de papier, par exemple, la certification des produits de l'aménagement forestier durable, la sécurité des approvisionnements en bois, l'accès garanti aux marchés, une productivité améliorée et des produits à valeur ajoutée. | Soixante-dix pour cent des terres forestières accessibles au commerce qui ont été soumis est au régime certifié représente un progrès important. L'approvisionnement en bois à partir de terres publiques a été évalué et les accords d'approvisionnement en bois à long terme existent dans la plupart des niveaux de gouvernements. Il y a eu très peu de progrès en matière de propriétés foncières et de revendications pour l'accès aux ressources ainsi qu'en ce qui a trait aux préoccupations quant à l'approvisionnement en bois provenant des terres privées, préoccupations qui n'ont été traitées que partiellement. | Certains progrès |
| 4.2 – En cernant et en éliminant les obstacles et en saisissant les occasions de développement, de production et de commercialisation de services et produits à forte valeur ajoutée. | La plupart des répondants indiquent que les occasions ont été créées et de nombreux obstacles supprimés. Un grand progrès a été fait dans le sens où la commercialisation de produits forestiers de consommation courante ne trouve plus de barrières. | Certains progrès |
| 4.3 – En procédant périodiquement à une évaluation de la compétitivité des industries tributaires de la forêt, pour chaque province, par rapport aux grandes régions productrices de bois dans le monde. | Quatre provinces ont effectué des études sectorielles dans l'industrie forestière. | Peu de progrès |
| 4.4 – En développant de nouveaux produits et de nouveaux procédés de transformation pour les essences actuellement moins utilisées et en développant des technologies qui tiennent compte des propriétés changeantes des fibres issues de forêts de seconde venue. | Quatre provinces signalent une utilisation nouvelle ou étendue d'essences moins communes et au moins une d'entre elles l'appuie par des permis, une tarification et de la recherche. Plusieurs organismes fédéraux et provinciaux soutiennent la recherche dans ce domaine ou la font elles-mêmes (p. ex., le projet de panneaux de liège de FORINTEK). La production de produits insensibles aux essences, comme le panneau de particules orientées, a augmenté. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|--------------------|
| 4.5 – En optimisant, compte tenu des contraintes techniques, des exigences réglementaires et de la viabilité économique, la capacité à utiliser des matières recyclées et d'autres sources de fibres non traditionnelles pour suppléer les sources de fibres de bois rond | On a effectué des recherches axées sur le progrès technologique et l'évaluation d'activités économiques. Certaines provinces ont procédé à des changements liés à la réglementation ou à la surveillance afin d'identifier les volumes de produits disponibles. Il y a eu une croissance modérée dans l'utilisation de produits recyclés dans la production. | Peu de progrès |
| 4.6 – En évaluant périodiquement les approvisionnements durables en bois canadiens et es possibilités de les maintenir ou de les accroître . | Huit provinces comptant 95 % des terres forestières publiques provinciales au Canada indiquent qu'elles effectuent régulièrement des évaluations de leurs approvisionnements en bois provenant de terres de la Couronne. La qualité de ces évaluations s'est améliorée grâce au progrès des logiciels de planification et des données d'inventaire. Le programme de la base de données sur les forêts (BNDF) fédéral s'améliore et a récemment élaboré un cadre d'établissement de rapports. Les provinces ont indiqué que les niveaux de récolte agrégés sont en deçà des niveaux de coupe acceptables, mais dans de nombreuses entités, la récolte se rapproche de la possibilité de coupe, en particulier celle des essences résineuses. Le rendement dans ce domaine est très élevé, mais il l'était déjà en 1997 et n'a donc fait aucun bon en avant important au cours de la dernière période relative à la stratégie nationale sur les forêts (SNF) | Certains progrès |
| 4.7 – En évaluant et en améliorant au besoin les mécanismes destinés à conseiller le gouvernement du Canada sur le commerce fondé sur la forêt, plus précisément les priorités, les accords commerciaux, les différends commerciaux et les barrières non-tarifaires . | L'industrie ainsi que diverses échelles du gouvernement se rencontrent régulièrement pour traiter de questions commerciales. Ce fut particulièrement le cas durant les discussions à propos du sciage de bois résineux avec les États-Unis. Le gouvernement fédéral a utilisé un certain nombre de comités et de groupes de travail afin d'obtenir des commentaires au sujet de questions de commerce de produits forestiers. Les organismes de conservation et les Premières nations ont eu du mal à conseiller le gouvernement fédéral sur les questions de commerce de produits forestiers. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|------------------|
| 4.8 – En collaborant avec d'autres pays pour élaborer et appliquer des normes multinationales sur les produits et pour faire reconnaître à l'échelle internationale les codes, les normes et les systèmes de certification canadiens régissant les produits et la construction. | Plusieurs nations et organismes provinciaux ont réussi à accroître l'acceptation des normes canadiennes dans six pays, notamment au Japon et en Chine. Ces normes traitent de la qualité, des dimensions, de la qualité du bois et de la protection de l'environnement. | Progrès marqués |
| Objectif: | | |
| <i>Créer de nouveaux débouchés pour les produits non ligneux :</i> | | |
| 4.9 – En cernant les obstacles au développement, à la production et à la commercialisation de produits et services liés aux ressources autres que le bois . | Les organismes provinciaux et l'industrie ont cerné les obstacles à l'élaboration et à la production de produits et services non ligneux. Le progrès dans ce domaine s'est principalement fait grâce à des rapports de recherche et des documents éducatifs encourageant ces activités. Certaines provinces (comme le Nouveau-Brunswick) ont accordé des concessions de terres de la Couronne pour la production non ligneuse comme la production de bleuets ou de sucre d'érable | Certains progrès |
| 4.10 – En faisant la promotion du tourisme, des circuits écologiques et culturels et d'autres activités de loisir axées sur la forêt. | La plupart des provinces ont entrepris de promouvoir ou de commercialiser les produits non ligneux, en collaborant, par exemple, avec le secteur du tourisme commercial et de loisirs. En outre, il faut inclure l'utilisation des forêts pour les loisirs dans la planification d'aménagement. De nombreux membres de l'industrie encouragent les visites touristiques de leur exploitation forestière. Ils ont également fourni des cartographies informatisées et des données aux producteurs du secteur forestier non ligneux (p. ex., aider l'élaboration de cartographie par ordinateur pour les parcours pour vélos tout-terrain). | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|------------------|
| Objectif: <i>Promouvoir et accroître la demande de produits, de services, de technologies et de savoir-faire canadiens sur les marchés mondiaux :</i> | | |
| 4.11 – En faisant la promotion des produits, services experts et technologies issus de la forêt canadienne à l'étranger auprès des clients, des groupes de clients et d'autres parties intéressées en mettant en lumière les engagements du Canada en ce qui a trait aux méthodes d'aménagement forestier durable et aux technologies respectueuses de l'environnement. | Les produits forestiers ont connu une forte promotion grâce à l'augmentation des terres bénéficiant de certification environnementale et, indirectement, grâce à la promotion de politiques et de programmes canadiens en matière de partenariat forestiers internationaux. Ces activités se centrent essentiellement sur la promotion de l'accès aux marchés traditionnels de produits forestiers. Le développement de marchés d'exportation pour l'expertise ou la technologie en matière de gestion forestière canadienne a diminué. Il y a eu des progrès remarquables dans les produits traditionnels, mais seulement quelques progrès dans la technologie de commercialisation et dans les services. | Certains progrès |
| Objectif: <i>Faire en sorte que les procédés employés dans la fabrication des produits forestiers et la gestion des ressources respectent l'environnement et soient économiquement viables :</i> | | |
| 4.12 – En développant des techniques novatrices qui permettent de réduire les coûts de production, d'ajouter de la valeur et d'atténuer les répercussions environnementales ainsi que les effets sur la santé de la collectivité. | La plupart des répondants ont signalé d'importantes recherches et des activités de développement dans toutes ces catégories. FERIC et FORINTEX ont effectué d'importants projets de recherche traitant de la réduction des coûts, de la production à valeur ajoutée et de la minimisation des effets sur l'environnement et sur la santé des collectivités. | Progrès marqués |
| 4.13 – En développant et en appliquant des codes d'autoréglementation en matière d'environnement et de gestion des ressources, ceux-ci étant à tout le moins aussi rigoureux que les règlements adoptés par les administrations publiques, et en mettant en place des mécanismes qui permettent de faire respecter, d'examiner et de perfectionner ces codes. | Une énorme croissance dans la certification environnementale (de 1 million d'hectares en 1998 à près de 93 millions d'hectares en 2002) a été la plus importante réalisation dans ce domaine et a eu pour résultat de susciter des changements significatifs dans les pratiques sur le sol (p. ex., dans les procédés de passage de cours d'eau). Tous les membres de l'APFC, qui représentent environ 89 millions d'hectares ou 75 % des forêts aménagées du Canada, devront obtenir une certification d'ici 2006 mais la plupart d'entre eux doivent le faire avant 2003. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|------------------|
| 4.14 – En adoptant des techniques à haut rendement énergétique et au remplacement de sources d'énergie non renouvelables par des sources renouvelables lorsque cette substitution s'avère techniquement réalisable et économiquement viable. | L'industrie forestière continue à faire des progrès fructueux en utilisant des déchets des fabriques et des résidus de bois en bordure de route pour le remplacement de combustibles fossiles et puise actuellement 54 % de ses besoins énergétiques dans ses ressources renouvelables. Seuls quelques répondants ont signalé des croissances réelles dans le rendement énergétique, mais en 2001, l'industrie a réduit ses émissions de carbone, les établissant à 10,1 millions de tonnes, comparativement à 11,45 millions de tonnes en 1997. D'importantes recherches et mises au point dans le domaine des biocarburants ont eu lieu en Colombie-Britannique. | Certains progrès |
| Objectif: <i>Veiller à l'établissement d'un cadre prévisible de règlements et de mesures incitatives propices aux investissements à long terme dans les forêts et les entreprises forestières canadiennes :</i> | | |
| 4.15 – En évaluant et en modifiant, au besoin, les règlements et les programmes publics, les régimes fonciers et fiscaux ainsi que les droits de coupe et les autres redevances en fonction de leur incidence sur les investissements à long terme dans l'aménagement forestier durable et sur la compétitivité à long terme des entreprises fondées sur la forêt. | Cinq provinces ont passé en revue leurs programmes et leurs règlements de façon à déterminer leurs effets sur les investissements à long terme et la concurrentialité. Quelques-unes d'entre elles ont également révisé leurs modes de faire-valoir, leur régime fiscal et leurs politiques de coupe. Ces révisions, dans certains cas, ont abouti à des changements dans certains ou dans tous ces domaines. Les organisations industrielles et syndicales ont travaillé dur à apporter des renseignements et des conseils dans ce domaine. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|------------------|
| 4.16 – En encourageant les mécanismes d'investissement propices aux investissements à long terme dans l'aménagement des forêts. | <p>Il y a eu un certain progrès pour ce qui a trait aux terres de la Couronne. On a dénoté divers mécanismes publics-privés qui encouragent les investissements à long terme en matière de gestion forestière. Quatre provinces ont indiqué qu'elles fournissent un cadre stable de règlements et de mesures incitatives visant à encourager les investissements. Forêt 2020 est une nouvelle initiative du CCMF visant à augmenter l'investissement à long terme dans les forêts canadiennes.</p> <p>Il y a eu peu de progrès pour ce qui a trait aux revendications autochtones et aux gestions de forêts sur les terres privées. Les revendications sur l'accès aux territoires et aux ressources autochtones n'ont toujours pas trouvé d'issue, bien que des accords traitant de l'accès aux ressources à long ou à moyen termes entre les provinces, l'industrie et les groupes autochtones aient atténué les pressions dans certaines régions (p. ex., le Québec et le Nouveau-Brunswick). Dans certaines provinces, la gestion forestière des terres privées est devenue encore plus difficile en raison de la disparition des services provinciaux d'intervention sur le terrain et des réductions faites au sein des programmes de financement de l'aménagement forestier.</p> | Certains progrès |
| 4.17 – En comprenant mieux les dimensions sociales et économiques des forêts et la valeur inhérente, pour la société canadienne, de l'utilisation des forêts canadiennes à diverses fins. | Dans ce domaine, le SCF, les Forêts modèles et les établissements d'enseignement supérieur ont surtout dirigé leurs efforts vers les projets de recherche. | Certains progrès |
| <p>Objectif:</p> <p><i>Veiller à faire reconnaître à l'échelle internationale les progrès accomplis par le Canada dans l'élaboration d'un système d'aménagement forestier durable :</i></p> | | |
| 4.18 – En examinant les systèmes canadiens de certification en fonction des critères et des indicateurs du Conseil canadien des ministres des forêts relatifs à l'aménagement forestier durable, et en publiant les résultats de ces examens. | <p>Le groupe de travail du CCMF sur la certification a examiné les systèmes de certification canadiens. Le système CSA Z809 reflète l'image la plus claire des codes et des indicateurs (C & I) du CCMF, il a été conçu dans ce but.</p> <p>L'AFPC a produit des publications et a dirigé des ateliers sur les évaluations faites par divers groupes d'intérêt.</p> | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|--------------------|
| 4.19 – En examinant les critiques formulées par des observateurs de l'extérieur à l'endroit de l'industrie canadienne des produits de bois et de papier en prenant en conséquence les mesures appropriées, que ce soit au sein de l'industrie même ou dans l'arène juridique, publique ou politique. | L'industrie ainsi que certaines provinces examinent les critiques et les pratiques et communiquent les réactions à l'échelle internationale. Le passage à la certification est l'une des réactions à de telles critiques. Le programme international de partenariat en foresterie constitue un diffuseur principal d'information concernant les pratiques canadiennes dans le domaine de la foresterie et doit apporter un frein à de nombreuses critiques qui sont basées sur un manque d'information. | Progrès marqués |
| 4.20 – En faisant la promotion des pratiques forestières canadiennes et des résultats atteints, dans les tribunes internationales. | Un plus grand nombre de visites (20 par an dans une province) et d'autres activités visant à promouvoir les pratiques canadiennes dans le domaine de la foresterie se font en sus de l'utilisation concertée de pages Web, de prospectus et d'autres publications visant à diffuser les renseignements sur ces pratiques. De plus, l'industrie a assisté à des conférences portant sur la certification et a collaboré avec le CSF pour organiser des visites sur le terrain pour des visiteurs étrangers. | Progrès marqués |

Orientation stratégique cinq

Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe

Introduction

La Stratégie nationale sur les forêts reconnaît que la science est essentielle à l'aménagement durable des forêts. Les pratiques sont devenues de plus en plus complexes et les besoins d'information se multiplient. Au Canada, de nombreux organismes ont le mandat de faire progresser et d'appliquer les sciences et la technologie (S-T) forestières dans le secteur des forêts. Les cinq engagements associés à la présente orientation stratégique visent l'établissement de liens efficaces entre les organismes afin d'améliorer, de communiquer et d'appliquer les résultats de la recherche. Plus précisément, l'orientation stratégique cinq a pour but de fournir aux chercheurs de différents organismes et de différentes disciplines les moyens de répondre aux besoins de la communauté forestière canadienne en matière de connaissances et de S-T forestières. Cela demande de définir et d'établir un plan d'action national, des méthodes de compte rendu, des investissements et des programmes de recherche interdisciplinaire.

Dans un rapport¹⁰ de septembre 2000, on estimait que 235 millions de dollars avaient été consacrés en 1999 à la recherche en foresterie, à l'exclusion des dépenses engagées par l'industrie¹. Les organismes provinciaux ont dépensé 93,2 millions de dollars, alors que le financement fédéral s'est élevé à 76 millions. La contribution des trois instituts de recherche — Paprican, Forintek and FERIC — a été de 53,5 millions de dollars. Les universités et autres établissements d'enseignement ont fait état d'un montant supplémentaire de 12,4 millions de dollars. Selon les auteurs du rapport, les dépenses de l'industrie en 1999 ont été d'environ 110 millions de dollars, ce qui porte le total des dépenses pour 1999 à presque 345 millions de dollars. Les observateurs font tout de même observer que le Canada investit moins en science et technologies que ses concurrents, ce qui rend le pays dépendant des technologies étrangères.

Aperçu

L'élaboration d'un processus plus structuré pour répondre aux besoins de la communauté forestière canadienne en matière de connaissances et de S-T forestières a progressé de façon substantielle (engagements 5.1 à 5.5). Un plan d'action national en S-T forestières a en particulier été établi pour répondre aux engagements de la Stratégie nationale sur les forêts et on relève de nombreuses collaborations au sein de la communauté des S-T forestières. Même s'il est difficile de déterminer si le plan d'action a contribué à renforcer l'efficacité des dépenses dans le domaine des sciences, on peut affirmer sans crainte que l'augmentation des communications grâce à la collaboration réduit les risques de chevauchement.

¹⁰ Watts, S. et Kozak, R. Status of Forestry-Related Research in Canada 1999/2000. FORCAST.

La définition et l'examen des priorités dans le secteur des S-T forestières ont progressé, tout comme l'établissement d'un mécanisme destiné à encourager la coopération et à faciliter la communication entre les organismes canadiens du secteur. On a constaté une certaine amélioration du suivi et du compte rendu des investissements canadiens dans les S-T forestières, puisqu'on dispose maintenant de données de base allant jusqu'à 1999. Il n'existe toutefois pas encore de rapports publiés régulièrement.

En 1998, le Groupe d'action en sciences et technologie forestières pour le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a élaboré le *Plan d'action national en sciences et technologie forestières 1998-2003 : Priorité aux sciences et à la technologie dans la gestion des forêts*. Produit à la suite d'un Forum national sur les S-T tenu en juin 1997, le plan d'action définit sept thèmes et propose une série de mesures précises pour chacun d'entre eux :

- Sciences et technologie forestières: un travail d'équipe
- Élaboration de méthodes de mesures des indicateurs de gestion forestière durable
- Participation du public : de nombreuses voix au chapitre
- Écosystèmes forestiers : valeurs multiples
- L'industrie forestière : concurrence mondiale
- L'aménagement des forêts : une gestion responsable
- Les autochtones et la forêt : une question de relations

Pour répondre directement à la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) et au premier thème du plan d'action, la communauté des S-T forestières a créé la Coalition forestière pour l'avancement des sciences et technologies dans le secteur forestier (FORCAST), qui a pour mission de promouvoir les investissements dans les S-T forestières. La Coalition compte parmi ses membres des instituts de recherche forestière, l'industrie forestière, des organismes non gouvernementaux de protection de l'environnement, des universités et des ministères fédéraux et provinciaux.

La collaboration interdisciplinaire dans le secteur de la recherche est bien soutenue et l'existence de mécanismes plus nombreux facilite les liens à l'échelle locale, nationale et internationale. Plusieurs provinces ont créé ou continuent à administrer leurs propres institutions pour coordonner la recherche effectuée sur leur territoire. Le Québec par exemple a récemment révisé tous ses programmes de soutien des S-T forestières. La révision des programmes de financement a entraîné un processus plus rigoureux d'affectation des ressources. Aucune donnée ne permet toutefois de juger si le plan d'action a accru l'efficacité des dépenses engagées dans le domaine des sciences au niveau national. La présentation de rapports plus fréquents aiderait à évaluer l'efficacité des investissements consentis (5.1).

Les priorités du Canada en matière de S-T forestières ont été examinées et des rapports ont été établis pour aider les décideurs. FORCAST a organisé deux grands forums au cours desquels on a examiné les priorités du Canada en matière de S-T forestières. *FORES&T 2000* tenu à Edmonton en octobre 2000 voulait donner aux leaders du secteur forestier canadien l'occasion d'influer sur l'orientation future des S-T forestières canadiennes et sur leur priorité à l'échelle nationale. De son côté, le *S&T Forum* tenu à Ottawa en mai 2002 et coparrainé par le Service canadien des forêts a permis d'examiner des approches novatrices pour financer les S-T forestières au Canada et pour obtenir l'appui du secteur forestier à leur égard. La liste des participants à ces deux forums révèle la présence de représentants d'un grand nombre d'organismes gouvernementaux, d'instituts de recherche et d'universités (5.2).

Encadré 5A

L'industrie, les propriétaires de boisés privés, les universitaires, les Autochtones, la collectivité et les groupes environnementalistes sont représentés au Conseil consultatif national de la recherche forestière (CCNRF). Créé en 1998, le Conseil a pour rôle d'évaluer l'ensemble des possibilités et des besoins en recherche au Canada ainsi que l'efficacité du SCF en matière de leadership et de réseautage, et de conseiller le ministre fédéral des Ressources naturelles.

[http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/science/policoord/nabfor/nabfor_e.html]

Outre FORCAST, divers autres mécanismes et organismes favorisent la coopération et la communication dans le domaine des S-T forestières. Une telle diversité peut être considérée comme un résultat positif, car elle porte à croire que les priorités et les résultats liés aux S-T forestières sont communiqués à un public varié par des voies diverses.

Le processus suivi pour évaluer la progression du plan d'action national n'est pas clair. Ce plan se dit axé sur le client et préconise que ses effets soient évalués et communiqués à toutes les parties intéressées. Or, les réponses données à la présente évaluation indiquent que le SCF, FORCAST et la SNF sont chargés d'évaluer les progrès. Un mécanisme plus ciblé et plus global s'impose pour évaluer l'évolution du plan d'action (5.3).

Encadré 5B

Le Committee of Forest Research Agencies (COFRA) s'est efforcé de faire progresser la collaboration entre les chercheurs et les organismes de C.-B. On espère qu'il pourra devenir une section de FORCAST pour la C.-B. et, à ce titre, assurer la liaison entre les stratégies nationales et provinciales.

Des études de référence ont été établies pour effectuer le suivi des investissements en S-T effectués au Canada et elles permettront ultérieurement d'établir des comparaisons périodiques. En septembre 2000, FORCAST a publié un rapport intitulé *État de la recherche sur les forêts au Canada 1999-2000* qui s'appuie sur des méthodes d'enquête et fournit des données repères. En 1999, le SCF a commandé une étude nommée *Comparaison du financement et de la gestion de la S-T forestière au Canada, aux États-Unis, en Suède et au Brésil*, qui met en parallèle les investissements et les efforts consacrés aux S-T forestières dans ces quatre pays. FORCAST collabore de façon continue avec Statistique Canada pour assurer une surveillance des investissements plus fréquente et mieux adaptée aux besoins de la communauté des S-T. Bien que cette collaboration soit digne de mention, aucun résultat précis n'a encore été atteint (5.4).

On signale de nombreux exemples d'efforts de collaboration à l'échelle locale et internationale entre les universités, l'industrie, les ministères et d'autres organismes. Des initiatives comme le Réseau de forêts modèles, le SFMN, EMEND et les programmes conjoints de recherche CRSNG/CRSH/SCF sont des preuves tangibles que la collaboration interdisciplinaire est encouragée et soutenue. La base de données du Système de connaissances stratégiques de FORCAST est un outil électronique accessible sur Internet, conçu pour faciliter la communication entre les membres et pour servir de catalogue d'information stratégique. Son véritable impact dépendra de sa connaissance et de son utilisation par le milieu de la recherche.

Il existe une bonne coopération entre les principaux instituts de recherche du Canada. L'institut national canadien de recherche sur les produits du bois, Forintek, par exemple collabore actuellement à une initiative nationale sur les produits du bois à valeur ajoutée avec des partenaires comme l'Université Laval, l'University of British Columbia et l'Université du Nouveau-Brunswick. On s'attend à ce que cette initiative accroisse la capacité de recherche dans le secteur du bois et augmente les synergies et l'efficacité des organismes concernés. Elle permet aux universités de mettre l'accent sur la recherche fondamentale, pendant que Forintek se concentre sur la recherche appliquée et le transfert de technologie à l'industrie.

Une autre initiative nationale importante en S-T forestières concerne les codes et les normes relatifs aux marchés asiatiques. Par l'entremise d'un réseau de spécialistes des universités canadiennes, du Conseil national de recherches, de la SCHL et des industries du secteur, les scientifiques de Forintek participent avec succès au comité chinois sur les codes du bois et au processus d'amélioration de ces codes.

Les universités dotées de facultés de foresterie signalent un éventail de projets de recherche qui font appel à la collaboration pour cerner les problèmes et trouver des solutions. Le financement fédéral et provincial dont elles bénéficient leur donne la latitude d'entreprendre des projets plus variés que ne le permettent parfois les programmes gouvernementaux. De fait, la participation des universités a constitué l'un des changements les plus frappants au cours de la période visée par cette Stratégie. Par exemple, on compte maintenant 31 universités (ainsi que 11 partenaires industriels et 8 gouvernementaux) travaillant ensemble par l'entremise du Réseau sur l'aménagement forestier durable basé à l'université de l'Alberta à Edmonton. Les universités ont aussi été représentées aux forums parrainés par FORCAST pour discuter des priorités touchant la S-T forestière au Canada.

L'institut canadien de recherche Paprican Inc. a mis l'accent sur la compétitivité de ses membres dans le secteur de l'industrie des pâtes et papiers. Son programme porte sur les questions technologiques clés, de même que sur la recherche fondamentale axée sur les stratégies. Le plan stratégique de Paprican en matière de technologie inclut trois thèmes.

- l'insistance sur le rendement du produit;
- la réduction des coûts;
- l'amélioration de la performance environnementale conformément aux directives d'orientation gouvernementales.

L'Institut canadien de recherches en génie forestier (FERIC) est un organisme de recherche privé sans but lucratif, dont la stratégie consiste à employer de petites équipes de chercheurs pour étudier des problèmes pratiques liés au génie forestier. Le FERIC soutient également un réseau d'organismes de recherche qui jouent un rôle actif dans la définition des projets et l'apport d'expertise. Parmi les participants à ce réseau figurent des professeurs d'université, des chercheurs scientifiques, des fabricants et des professionnels qui travaillent directement avec les chercheurs du FERIC.

En 1996, le FERIC a élaboré une « carte routière technologique pour les opérations forestières au Canada » qui définit les besoins d'innovation en ce qui concerne la coupe du bois, le transport et la sylviculture. Les travaux du FERIC ont ouvert la voie à de nombreuses technologies nouvelles comme le système de positionnement par satellite (GPS) et l'utilisation de matériaux légers pour augmenter la charge utile de l'équipement et réduire la consommation d'énergie. Le processus suivi pour l'établissement de la carte routière est encore considéré comme pertinent pour concentrer les efforts de collaboration sur le règlement de problèmes opérationnels de l'industrie (5.5).

Conclusion

L'orientation stratégique cinq avait pour but d'encourager la collaboration de toutes les parties oeuvrant dans le domaine des sciences et de la technologie forestières. Le plan d'action national a incité les organismes liés aux S-T forestières à élaborer leurs propres programmes d'activités. La création de FORCAST a fourni une assise importante pour répondre aux engagements touchant les S-T forestières et pour coordonner l'ensemble du milieu de la recherche. On avait signalé une légère diminution des investissements en S-T de 1999 à 2000 (Watts et Kozak, 2000), mais il se pourrait que des initiatives récentes, prises notamment par le gouvernement fédéral dans le secteur universitaire (CFI, chaires canadiennes, NSERC), aient renversé cette tendance à la baisse. Plusieurs exemples de programmes et de mécanismes appuyant la collaboration interdisciplinaire ont également été signalés. Les progrès accomplis en regard de l'engagement 5.5 sont importants et des efforts doivent être faits pour soutenir ces programmes de collaboration et en faire la promotion. Les centres de recherche parrainés (FERIC, Forintek, Paprican) demeurent des leaders dans leurs domaines respectifs. Les secteurs nécessitant une attention spéciale sont la surveillance des investissements et les mécanismes de compte rendu, de même que la connaissance peu uniforme de FORECAST dans le milieu de la recherche.

| Orientation stratégique cinq | | |
|---|---|--------------------|
| Gestion des sciences et de la technologie forestières : un travail d'équipe | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| Répondre aux besoins en connaissances et en S-T de la communauté forestière du Canada : | | |
| 5.1 – En établissant un plan d'action national en matière de S-T forestières afin de donner suite aux engagements qui ont été pris dans le cadre de la Stratégie nationale sur les forêts et d'inciter la communauté des S-T forestières à travailler ensemble à une plus grande efficacité des investissements consentis . | D'importantes réalisations liées à cet engagement ont vu l'accomplissement du <i>Plan d'action national en sciences et technologie forestières : les priorités en matière de sciences et de technologie pour le secteur forestier 1998-2003</i> | Progrès marqués |
| 5.2 – En établissant les priorités nationales du Canada en matière de S-T forestières et en les examinant périodiquement. | Les priorités en matière de sciences et de technologie du secteur forestier national du Canada ont été examinées de manière officielle lors de deux forums que FORCAST a organisés. | Progrès marqués |
| 5.3 – En établissant un mécanisme pour favoriser la coopération et la communication entre les organismes canadiens œuvrant en S-T forestières, stimuler l'investissement dans le domaine et évaluer les progrès accomplis à l'égard du plan d'action national en S-T. | On a établi FORCAST en guise de réponse directe à cet engagement. On a souligné que beaucoup d'autres mécanismes et organismes ont encouragé la collaboration et ont facilité la communication. | Progrès marqués |
| 5.4 – En déterminant le niveau des investissements en S-T forestières au pays ainsi que la répartition de ces investissements et en en rendant compte périodiquement et ce, par rapport à l'activité économique dans le secteur forestier et en comparaison avec d'autres secteurs et pays . | Actuellement, on peut améliorer le suivi et les rapports quant au niveau et à l'attribution des investissements. On a mené une étude de référence pour les plans 1999-2000. On n'a pas défini les plans de mise à jour des renseignements. | Certains progrès |
| 5.5 – Promouvoir la collaboration en recherche interdisciplinaire et faciliter une plus grande concertation à l'échelle locale, nationale et internationale. | On a signalé de nombreux exemples de collaboration entre universités, industries, ministères gouvernementaux, établissements de recherche et autres organismes. | Progrès marqués |

Orientation stratégique six

Les collectivités et la main-d'œuvre : vivre le changement

Introduction

À une époque où les complexités du milieu forestier sont mieux connues, la présente orientation stratégique se préoccupe principalement de préparer les collectivités et les personnes tributaires de la forêt à faire face à l'évolution des compétences et des connaissances nécessaires pour prendre des décisions en matière d'aménagement des forêts. Deux objectifs résument ce contexte :

- Soutenir et accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt de prendre leur essor et de diversifier leur économie si cela est économiquement viable, ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit de collectivités en déclin;
- Permettre aux travailleurs forestiers et à la main-d'œuvre connexe de donner leur pleine mesure en vue de l'aménagement durable des forêts et de l'amélioration des perspectives sociales, économiques et environnementales et d'en tirer parti.

Le Service canadien des forêts estime qu'il existe plus de 330 collectivités tributaires de la forêt au Canada. L'évaluation finale de la Stratégie nationale sur les forêts (SNF) 1992-1997 a fait ressortir que la formation intensive en milieu de carrière exige une attention particulière en raison de l'évolution rapide des connaissances dans le secteur de l'aménagement forestier. L'évaluation à mi-terme de la stratégie actuelle désigne comme une priorité la mise en œuvre de mécanismes pour diversifier les économies locales.

Aperçu

Certains progrès ont été accomplis dans l'amorce d'activités qui devraient aider les collectivités tributaires de la forêt à devenir plus polyvalentes et à mieux préparer leur main-d'œuvre à comprendre l'aménagement durable de la forêt, à y participer et à en tirer parti. On ne dispose pas encore de données pour mesurer le succès de ces initiatives.

Les engagements 6.1 et 6.2 portent sur la capacité des collectivités tributaires de la forêt de développer et de diversifier leur économie si cela est possible, ou d'assurer une transition harmonieuse si elles sont en déclin. De façon générale, ce sont les gouvernements provinciaux qui mettent davantage l'accent sur

les questions socio-économiques dans les décisions stratégiques concernant la forêt. Le gouvernement, l'industrie et les établissements universitaires appuient fortement l'emploi

Encadré 6A

Le partenariat de la forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve élabore actuellement des méthodes en vue d'évaluer les possibilités socioéconomiques au niveau du district d'aménagement. Parmi ces méthodes figurent des liens importants avec les facteurs régionaux, provinciaux, nationaux et internationaux qui contribuent aux gains ou aux pertes économiques dans le secteur des ressources forestières. Les méthodes pourront être transférées au-delà de nos frontières et dans des régions diverses sur le plan démographique. [www.wnmf.com/]

d'évaluations des impacts socio-économiques, mais celles-ci sont souvent moins utilisées pour comparer les possibilités d'action que pour évaluer des éléments précis comme la fermeture de mines ou les plans d'aménagement du territoire. On note que les évaluations des impacts socioéconomiques ont mené à une variété d'initiatives de formation et d'emploi, de même qu'à un programme de développement des produits du bois. L'utilisation des études d'impact pour comparer les options stratégiques et pour mieux comprendre leur contribution aux besoins à long terme des collectivités forestières demande une attention accrue. Cela est d'autant plus urgent que l'avenir de nombreuses collectivités forestières est de plus en plus incertain en raison de l'augmentation de la concurrence mondiale dans l'industrie des produits forestiers et du déclin prévu des réserves de bois au cours des deux prochaines décennies (6.1).

Six provinces ont déclaré soutenir des stratégies par l'entremise de programmes et de politiques d'investissement qui favorisent les projets comprenant une composante à valeur ajoutée. On ne possède pas de données sur le succès de ces stratégies. Depuis 1997, aucune mention n'est faite de plans de développement économique dans les collectivités forestières. Parmi les autres types d'activités signalés figurent notamment une étude de faisabilité de l'amélioration de la foresterie, l'utilisation de l'outil d'aide à la décision SIMFOR pour évaluer l'incidence de nouvelles méthodes d'exploitation forestière sur les collectivités locales, une étude sur le développement pour l'industrie des produits forestiers, une étude sur la participation des Autochtones, ainsi que diverses études de base sur les possibilités de diversification de l'industrie. Aucune preuve n'a toutefois été fournie; peut-être est-il trop tôt pour évaluer le succès des efforts déployés pour diversifier le tissu économique local (6.2).

Les mécanismes de consultation publique sont les principaux outils utilisés pour permettre aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation socioéconomique. Ces mécanismes incluent la consultation, les journées d'accueil et la participation à des comités consultatifs et à des équipes de planification. Les provinces ont mis en place diverses possibilités de formation pour répondre aux besoins locaux : initiatives scolaires et non traditionnelles d'enseignement et d'apprentissage; formation pour les membres des comités consultatifs et de planification locaux; ateliers; programmes de stages et de formation des employés; accréditation et certification des travailleurs forestiers. Les mesures prises par l'industrie pour la formation continue et la réduction des obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre sont utilisées de diverses manières pour accroître l'autonomie des collectivités et des personnes (6.3).

Encadré 6B

En 1999, Forest Alliance of British Columbia a parrainé une conférence intitulée « Forests and Communities: Funding Ways Forward », qui a servi à élaborer et à coordonner des plans de diversification économique à l'échelle régionale. [<http://www.forest.org/>]

Les engagements 6.4 à 6.12 portent sur les activités à entreprendre pour permettre aux travailleurs forestiers et à la main-d'œuvre connexe de contribuer pleinement à l'aménagement durable des forêts de même qu'à l'amélioration des perspectives sociales, économiques et environnementales, et d'en tirer parti. En un sens, ces engagements

peuvent être vus comme des critères et des indicateurs du succès de l'adaptation de la collectivité.

Quatre provinces et une association de sécurité forestière ont signalé des progrès dans la prévision des besoins en main-d'œuvre du secteur forestier. Principalement liées aux nouveaux débouchés, les prévisions ont aidé à déterminer et à élaborer des projets de formation destinés à préparer la main-d'œuvre à ces débouchés. Une association oeuvrant dans le secteur de la sécurité a prévu des besoins en main-d'œuvre dans ce secteur, mais aucune prévision n'a porté sur les besoins de personnel de recherche. Développement des ressources humaines Canada (DRHC) a exécuté diverses études de base sur les ressources humaines dans différents secteurs et régions, de même qu'une étude destinée à soutenir une stratégie touchant les ressources humaines dans le secteur de la fabrication de meubles au Canada. Au cours des cinq dernières années, on a constaté un important recyclage destiné à transformer les anciens ouvriers d'exploitation en travailleurs sylvicoles, particulièrement au Québec et dans les provinces de l'Est (6.4).

Dans l'ensemble, le nombre d'enseignants affectés à des programmes de foresterie est resté relativement stable. On a noté une baisse du nombre d'enseignants au niveau

Encadré 6C

Les élèves acquièrent de nouvelles connaissances et compétences qui favorisent un déplacement important vers une approche « intégrée » de la gestion des forêts au Canada. L'habitat, la durabilité, la biodiversité, les valeurs publiques et les écosystèmes font désormais partie des dialogues des élèves sur la forêt.

universitaire, ce qui reflète le taux d'inscription plus faible aux programmes de foresterie du 1^{er} cycle. Les répondants font toutefois état d'une augmentation des enseignants affectés à des programmes de foresterie liés notamment aux

forêts modèles, à des postes de recherche universitaire et à la formation du personnel provincial. On signale des améliorations du matériel de formation et un certain appui de l'industrie à ces initiatives (6.5).

Quatre provinces et une association de sécurité forestière font état d'initiatives de formation réorientées pour répondre aux besoins locaux. Les comités consultatifs et les partenaires locaux influent sur le contenu des programmes de formation offerts par l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et par les forêts modèles. En plus de leurs programmes ordinaires, les universités offrent également des cours accélérés destinés aux travailleurs forestiers qui désirent améliorer leurs compétences et leurs connaissances. Forintek soutient des programmes dispensés dans les universités et les collèges, en plus d'organiser de la formation et des séminaires pour tous ses membres (6.6).

Le personnel provincial affecté à la foresterie, les professeurs d'université, le personnel de l'industrie, les membres des associations professionnelles et techniques et les partenaires des forêts modèles déclarent tous avoir participé à l'examen et, le cas échéant,

à la révision de cours et de programmes de formation et de formation continue de niveau collégial et universitaire portant sur divers aspects : besoins plus vastes d'aménagement durable des forêts; adaptation à l'évolution de la composition de la main-d'œuvre; nouveautés en matière de recherche, de stratégies et de pratiques concernant les forêts; question liées aux forêts ancestrales et travaux interdisciplinaires dans les universités (6.7).

Encadré 6D

En Colombie-Britannique, la Forestry Continuing Studies Network Society facilite l'élaboration et l'exécution de programmes servant à communiquer l'information aux spécialistes, au personnel technique, aux travailleurs forestiers, aux propriétaires de boisés, aux Premières nations, aux communautés ou aux municipalités et au public adulte. Depuis 1991, le Réseau a présenté plus de 3 500 séances d'information à plus de 65 000 participants [<http://www.fcsn.bc.ca>].

À l'échelle du Canada, divers réseaux — régionaux et sectoriels, structurés ou non — aident à fournir de la formation avancée. La plupart des répondants (provinces, universités, industrie, associations liées à la forêt, organismes de recherche et forêts modèles) déclarent offrir des possibilités de formation et de transfert de connaissances, ou soulignent que de telles possibilités sont aussi offertes par d'autres sources aux travailleurs forestiers, aux techniciens, aux professionnels du secteur et aux enseignants de leur province. Dans de nombreux cas, le transfert de connaissances s'est amélioré depuis 1997. Actuellement, on se sert couramment d'Internet pour fournir de l'information aux travailleurs forestiers et au public. En 1995, l'Institut forestier du Canada a créé un programme national de formation continue qui est actuellement à l'étude (6.8).

Une province et trois associations techniques ou professionnelles ont étudié les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre depuis 1997. Parmi les obstacles relevés dans le cadre d'une étude nationale figurent la période d'expérience de travail requise et l'exigence que les travailleurs forestiers déjà en place encadrent les nouveaux venus dans le secteur. Au niveau régional, on signale des obstacles liés à la formation. L'accord de reconnaissance mutuelle signé en août 2001 par tous les organismes de réglementation forestière du Canada est un pas en avant pour faciliter la mobilité des ingénieurs forestiers. Cependant, la question des obstacles à la formation au niveau régional n'est pas encore réglée (6.9).

Encadré 6E

Tous les travailleurs forestiers employés par des compagnies de pâtes et papiers à Terre-Neuve-Labrador ont reçu de la formation de sensibilisation à l'environnement et aux pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement.. La formation dispensée aux travailleurs affectés à l'exploitation forestière sur les terres publiques a commencé en 2001.

Différentes provinces, de même que des universités, des associations techniques et professionnelles, des instituts de recherche, des forêts modèles et l'industrie ont participé à l'élaboration et à l'exécution de programmes de formation de base pour les travailleurs forestiers. L'industrie et une province ont aussi dispensé de la formation sur les codes de

pratique en matière de certification¹¹ et sur les lignes directrices environnementales. Ces cours et exposés ont notamment porté sur les règles de base de la récolte des ressources ligneuses, sur la certification, les systèmes d'aménagement de l'environnement, les incendies de forêt et la gestion globale. Des milliers de participants se sont inscrits à ces programmes et les ont terminés (6.10).

Le Bureau canadien d'accréditation en foresterie (BCAF) a agréé des programmes de niveau universitaire en foresterie, afin que les ingénieurs forestiers puissent travailler partout au Canada. Des initiatives provinciales ont augmenté la mobilité de la main-d'œuvre entre les divers employeurs. L'ébauche d'une nouvelle loi et d'un nouveau règlement sur l'exercice réglementé de la foresterie en Alberta a fait ressortir le besoin de compétences de base chez les technologues forestiers et d'un établissement pour transmettre ces compétences. Les programmes de formation des ouvriers forestiers très courants aux États-Unis sont lentement introduits au Canada (6.11).

Quatre universités offrent ou sont en train d'élaborer un programme d'alternance travail-études pour les secteurs de la foresterie ou de la transformation du bois. Jusqu'ici, le nombre d'étudiants intéressés aux programmes universitaires d'alternance travail-études en aménagement forestier est limité, alors qu'environ 100 étudiants s'inscrivent chaque année au programme d'alternance travail-études en transformation des produits du bois. L'industrie forestière appuie ces programmes et se montre souvent intéressée à embaucher des étudiants qui y ont fait un stage chez elle (6.12).

Conclusion

Les progrès touchant les questions communautaires ont principalement pris la forme de stratégies provinciales axées sur la valeur ajoutée et de mécanismes divers destinés à accroître la participation de la collectivité aux décisions concernant l'aménagement des forêts. Il reste à déterminer dans quelle mesure ces efforts ont réussi à développer et à diversifier l'économie locale. Avec l'augmentation continue de nos connaissances des processus écologiques et les changements qui s'ensuivent dans nos pratiques forestière, les collectivités devront poursuivre leur adaptation et augmenter leur flexibilité en diversifiant leur économie. Cette nécessité sera probablement renforcée par l'augmentation de la concurrence sur le marché mondial des produits forestiers et par la persistance des barrières tarifaires. On note des efforts indubitables dans plusieurs domaines : amélioration de la formation de la main-d'œuvre employée par l'industrie forestière, de même que de sa mobilité au sein du secteur et entre les provinces; augmentation de l'accréditation des travailleurs; examen et révision des programmes offerts aux nouveaux venus pour les aider à répondre aux défis liés à l'aménagement des forêts modernes. Cependant, on ne sait pas clairement dans quelle mesure ces efforts sont parvenus à aider les travailleurs forestiers et la main-d'œuvre connexe à contribuer pleinement à l'aménagement durable des forêts et à tirer parti des débouchés connexes. Si la baisse des

¹¹ Cette formation est importante pour la mise en œuvre et le maintien de la certification des compagnies et des forêts. La certification fait en effet de plus en plus partie de l'aménagement durable des forêts, comme on l'a vu dans une autre partie du présent rapport (voir Orientation stratégique 4, engagements 4.1, 4.8 et 4.18, de même qu'Orientation stratégique 9, engagement 9.11).

réserves de matière ligneuse prévue par certains observateurs au cours des 15 à 20 prochaines années se réalise, le succès obtenu dans ces domaines sera d'autant plus important, car les collectivités tributaires de la forêt, aux capacités de réponse limitées, ainsi que leurs travailleurs, devront alors relever des défis encore plus difficiles. L'adoption de la sylviculture intensive a le potentiel d'entraîner de multiples effets bénéfiques, car c'est une activité de main-d'œuvre qui augmente l'emploi à court-terme, et qui, à long terme, a un effet marqué sur l'approvisionnement en bois. L'initiative Forêt 2020, dont il a déjà été question, pourrait jouer un rôle important à cet égard, car elle met justement l'accent sur la sylviculture intensive.

| Orientation stratégique six | | |
|---|---|-------------------|
| Les collectivités et la main-d'oeuvre : vivre le changement | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Accroître la capacité des collectivités tributaires de la forêt à prendre leur essor et à diversifier leur économie, si la nouvelle économie s'avère économiquement viable, ou les aider à assurer une transition harmonieuse s'il s'agit d'une collectivité en déclin :</i> | | |
| 6.1 En évaluant l'incidence socioéconomique de diverses mesures stratégiques pour bien cerner les besoins à long terme des collectivités tributaires de la forêt, y compris la culture et la subsistance en matière de planification du développement économique et de gestion durable des ressources . | Le SCF, deux provinces et deux forêts modèles ont élaboré des modèles d'effets qui semblent être utilisés pour l'évaluation d'événements particuliers plutôt que pour des politiques de rechange. Les évaluations d'effets ont conduit à des initiatives de formation et d'emploi ainsi qu'à des programmes de développement de produits ligneux. Un usage plus général de l'évaluation des effets pour l'analyse de la politique, comme le voit l'engagement, reste à l'avenir. Cet engagement exige davantage d'attention étant donné les difficultés que connaissent les communautés forestières à la suite du conflit relatif au bois d'œuvre. | Certains progrès |
| 6.2 En favorisant le développement et la diversification de l'économie des collectivités forestières par l'élaboration de plans de développement économique et de stratégies à valeur ajoutée. | L'appui aux valeurs ajoutées par l'entremise de programmes provinciaux et de priorités d'investissement a été le principal objectif. On manque des données sur la réussite des stratégies à valeur ajoutée. En dehors des stratégies accrues de développement des collectivités, rien ne démontre qu'on s'est centré sur le développement économique et la diversification des communautés forestières. | Certains progrès. |
| 6.3 En établissant et en mettant en place des mécanismes qui permettront aux collectivités de s'adapter à l'évolution de la situation socioéconomique. | Les mécanismes pouvant inciter les communautés forestières à s'adapter et à s'ajuster comprennent les consultations, les programmes portes ouvertes et la participation à des comités consultatifs et à des équipes de planification. Certaines provinces, le SCF, les universités et l'industrie traitent de l'éducation, de la formation, du développement, de la formation postsecondaire, de l'accréditation pour le travail forestier, des besoins en main -d'œuvre et de la réduction des obstacles en termes de mobilité des travailleurs. La réussite de ces initiatives ne sera apparente qu'à long terme. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|------------------|
| Objectif: <i>Permettre aux travailleurs forestiers et à la main-d'oeuvre connexe de donner leur pleine mesure en vue de l'aménagement durable des forêts et de l'amélioration des perspectives sociales, économiques et environnementales et d'en tirer pleinement parti :</i> | | |
| 6.4 – En établissant des prévisions des exigences relatives à la main-d'œuvre et des besoins en matière de formation et de recyclage dans le secteur forestier, notamment en dressant des profils de la main-d'œuvre reflétant les nouvelles possibilités ainsi que la recherche et la sécurité dans le secteur. | Ces prévisions ont été essentiellement axées sur les besoins pour de nouvelles opportunités et pour la sécurité plutôt que les besoins plus accrus dans le secteur forestier. | Certains progrès |
| 6.5 – En augmentant le nombre d'éducateurs en foresterie et en améliorant l'information et la documentation sur l'aménagement durable de la forêt mise à sa disposition et en examinant des façons de préserver ou d'accroître les ressources à l'appui de ces programmes. | L'augmentation du nombre d'éducateurs s'est montrée modeste et centrée sur les structures non universitaires. Au niveau universitaire, la réduction du nombre d'inscriptions exerce une pression à la baisse sur le personnel. Le nombre d'enseignants sera en fonction de l'intérêt à l'égard des diplômés en foresterie. La mise en valeur du contenu des formations et des moyens de prestation (utilisation de DC et d'Internet) ont eu lieu. | Certains progrès |
| 6.6 – En veillant à créer, à réorienter et à offrir des programmes d'éducation, de formation et de perfectionnement en fonction des besoins locaux en matière de travail et de débouchés. | Peu d'activités ont visé à réorienter les initiatives de formation en fonction des besoins locaux. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|-------------------------|
| <p>6.7 En examinant et en remaniant, s'il y a lieu, les programmes et les cours universitaires, collégiaux, d'éducation permanente et de formation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • répondre aux besoins d'ensemble inhérents à l'aménagement forestier durable; • s'adapter à la structure changeante de la main-d'œuvre; • veiller à ce que le secteur se maintienne à la fine pointe sur le plan de la recherche, de la réflexion stratégique et des pratiques ; • intégrer les questions touchant les Autochtones; et • mettre l'accent sur les travaux interdisciplinaires favorisant la collaboration entre les secteurs et contribuant par le fait même à une meilleure compréhension des grandes questions économiques, sociales et environnementales relatives à la foresterie et aux collectivités forestières. | <p>Le personnel forestier provincial, les facultés universitaires, le personnel industriel, les membres d'associations professionnelles et techniques ainsi que les partenaires de forêts modèles ont tous participé à l'examen et à la révision, lorsque cela a été approprié, de programmes universitaires, collégiaux, d'éducation permanente et de formation en relation avec l'engagement.</p> | <p>Progrès marqués</p> |
| <p>6.8 – En établissant un réseau de formation continue avancée visant le perfectionnement des travailleurs forestiers, des techniciens, des professionnels de l'industrie et des éducateurs de chaque province et territoire, et facilitant l'échange des connaissances et des compétences actuelles de la main-d'œuvre.</p> | <p>Des réseaux officiels et officieux existent dans l'ensemble du pays dans le domaine de l'enseignement et de la formation continue. La transmission des connaissances et de la formation sont disponibles pour les ouvriers forestiers, les techniciens, les professionnels et les éducateurs de ce secteur. L'utilisation d'Internet s'est considérablement répandue.</p> | <p>Progrès marqués</p> |
| <p>6.9 – En examinant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre au sein de la population active et en rendant compte aux organismes visés quant aux méthodes permettant de réduire ces obstacles.</p> | <p>On porte une attention particulière aux obstacles à la mobilité. La signature d'un accord de reconnaissance mutuelle qui prévoit que les signataires provinciaux reconnaîtront l'enseignement, l'expérience et les désignations professionnelles d'autres administrations constitue un important bond en avant.</p> | <p>Progrès marqués</p> |
| <p>6.10 – En élaborant et en offrant aux travailleurs forestiers des programmes d'enseignement de base dans des domaines tels que la santé et la sécurité, le fonctionnement et l'entretien du matériel ainsi que les pratiques d'aménagement durable de la forêt.</p> | <p>On a élaboré et dispensé des programmes d'éducation de base couvrant un large éventail de sujets dont les <i>Timber harvest Planning and Operation Ground Rules</i>, la certification, les systèmes de gestion forestière, la gestion des incendies de forêts et la gestion globale. La prochaine étape doit porter sur l'évaluation de l'efficacité et l'effet de ces programmes.</p> | <p>Certains progrès</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|---|--------------------|
| 6.11 – En mettant en place un système d'accréditation des travailleurs forestiers dans le but d'améliorer leur mobilité, leur santé et leur sécurité ainsi que leurs compétences. | La principale activité d'accréditation est celle de la Commission canadienne d'agrément en foresterie qui surveille les programmes forestiers professionnels universitaires afin de veiller à uniformiser les normes dans l'ensemble du pays. | Certains progrès |
| 6.12 – En offrant l'occasion, notamment par des programmes d'alternance travail-études ou des stages, d'améliorer les compétences qui contribuent à accroître les perspectives d'emploi et les occasions d'affaires pour les Autochtones, les propriétaires fonciers privés, les membres de la localité et les jeunes. | Quatre universités offrent des programmes d'alternance en foresterie mais les étudiants font montre de peu d'intérêt. Il semble y avoir plus d'intérêt pour les programmes coopératifs en matière de traitement de produits ligneux. | Certains progrès |

Orientation stratégique sept

Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations

Introduction

Un nombre croissant de décisions judiciaires sur les droits des Autochtones issus de traités ont une incidence importante sur l'industrie et l'aménagement forestiers au Canada. Les gouvernements et l'industrie se voient confrontés à une liste croissante d'obligations exécutoires de consulter les Autochtones et de les faire participer aux activités du secteur. De leur côté, les Autochtones souhaitent le progrès économique, la protection de leur environnement et de leur mode de vie, ainsi que l'amélioration des techniques d'aménagement des forêts grâce à l'intégration des connaissances écologiques ancestrales aux sciences et à la technologie modernes. L'orientation stratégique sept énonce un certain nombre d'engagements dans ce domaine :

- Accroître la participation des Autochtones à l'aménagement forestier et à la prise de décisions en la matière, conformément aux droits ancestraux et aux droits issus de traités;
- Reconnaître les droits ancestraux et les droits issus de traités conférés aux Autochtones, et en tenir compte dans le cadre de l'aménagement forestier durable;
- Améliorer l'accès aux ressources forestières afin que les collectivités autochtones puissent exercer à la fois leurs activités traditionnelles et des activités de développement économique;
- Favoriser la création d'emplois ou l'essor d'entreprises autochtones dans le secteur forestier;
- Accroître la capacité des Autochtones, ainsi que de leurs collectivités et organisations de contribuer à l'aménagement forestier durable et d'en tirer parti;
- Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes.

Environ 80 % des collectivités autochtones se trouvent dans des secteurs boisés, les réserves comprenant environ 1,4 million d'hectares de terrains forestiers¹². Les populations autochtones acquièrent la maîtrise de terres de plus en plus vastes grâce aux revendications territoriales, à la conclusion de traités et à l'exercice des droits fonciers. Simultanément, les tribunaux canadiens continuent à fournir de l'orientation en précisant les intérêts juridiques des Premières nations dans le domaine des ressources naturelles. Au cours de la dernière décennie, diverses initiatives comme le Programme forestier des Premières nations (PFPN) ont cherché à augmenter la participation des Autochtones à l'aménagement de la forêt canadienne et aux avantages tirés de cette ressource. Le PFPN leur a offert des possibilités dans les domaines de la formation en aménagement forestier, de la planification et de la sylviculture. Ceci dit, il est important de souligner que les

¹² *L'état des forêts au Canada 2001-2002 : Reflets d'une décennie*. [http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/sof02/sof_e/feature/integrate.html].

intérêts des Autochtones et des Premières nations pour la forêt s'étendent bien au-delà de la production de fibre, et comprennent notamment les usages multiples définis par la pêche, la chasse et le piégeage, l'exploitation d'autres éléments pour la nourriture et le vêtement et le logement, l'usage médical des plantes et d'autres valeurs culturelles et spirituelles.

Aperçu

De façon générale, la participation des Autochtones au secteur forestier s'est accrue depuis 1998; toutefois, il est très difficile de relier directement cette tendance à la Stratégie nationale sur les forêts.

On a constaté un certain progrès de la participation des Autochtones à l'aménagement des forêts et à la prise de décisions, conformément aux droits ancestraux et aux droits issus de traités (engagements 7.1 à 7.4), et notamment de la reconnaissance de la contribution précieuse que les connaissances ancestrales peuvent apporter à l'aménagement des forêts. L'une des nouveautés les plus marquantes en la matière est la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique selon laquelle le gouvernement et l'industrie ont l'obligation légale de consulter les Premières nations et les Autochtones à propos des questions relatives à la forêt et ce, même avant que les droits ancestraux et les droits issus de traités aient été définis.

La plupart des intervenants provinciaux et territoriaux ont mis en place des processus en vue de la participation des Autochtones à l'élaboration des politiques concernant les forêts, qu'il s'agisse de consultations ou de la participation directe à l'élaboration de politiques, de programmes et de plans. Le cas de la nation innu au Labrador et l'Entente Cris-Québec sont des exemples des progrès accomplis dans ce domaine. La nation innu et le gouvernement de Terre-Neuve-Labrador s'affairent actuellement à établir un plan d'aménagement fondé sur les écosystèmes et portant sur 7 millions d'hectares de forêts. Ce plan, qui s'est révélé inclusif et novateur depuis ses débuts, devrait le rester tout au long de sa mise en oeuvre. La vaste participation a amené l'adoption de principes directeurs plus conservateurs en matière d'exploitation et la création de zones écologiques et culturelles protégées qui représentent 60 % du secteur exploité à des fins commerciales, d'une superficie de 2,1 millions d'hectares¹³. L'Entente Cris-Québec prévoit la participation accrue des Cris à la planification et à la gestion des activités de développement. Elle a mené à la création du Conseil Cris-Québec sur la foresterie qui jouera un rôle actif dans l'aménagement forestier et la prise des décisions connexes. Au sein des collectivités cris, des groupes de travail superviseront la mise en oeuvre des plans d'aménagement forestier et des programmes de foresterie.¹⁴

¹³ Forsyth, J. 2002. A New Era in Labrador, Taiga News, numéro 40 [http://www.taigarecue.org/TaigaNews/index.php?main=article&article=720].

¹⁴ Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Ministère du conseil exécutif. Fiche technique 4 – Les forêts [http://www.mce.gouv.qc.ca/w/html/w2058004.html].

La réussite est toutefois une notion relative. En effet, la plupart des collectivités autochtones jugent ces initiatives moins efficaces que leurs gouvernements provinciaux et territoriaux respectifs le disent. Cette réaction est due en grande partie à la conception divergente des obligations de base de chaque partie, exacerbée par l'absence d'infrastructure intergouvernementale régionale parmi les groupes autochtones (7.1).

Il n'existe pas encore de vision commune à l'échelle nationale. Cela reflète en partie le

vaste fossé qui sépare les attentes des différentes parties, de même que la diversité des vues au sein des collectivités autochtones. En général, les Premières nations mettent d'abord l'accent sur les intérêts de leurs membres et partagent leurs vues sur la protection plus générale de

Encadré 7A

La John Prince Research Forest (JPRF) repose sur des principes comme l'aménagement des écosystèmes, la gestion coopérative, le zonage, les critères et les indicateurs et une vision à long terme. Ses partenaires, à savoir l'University of Northern British Columbia et la nation Tl'azt'en, terminent actuellement un guide de planification des forêts pour les autochtones destiné à structurer la participation efficace des Autochtones à la planification forestière [<http://researchforest.unbc.ca/jprf/jprf.htm>].

leurs intérêts mutuels. L'une de ces valeurs communes, c'est la protection de l'environnement pour les générations à venir, valeur souvent rappelée dans les enseignements des Aînés. Sauf exception, les vues des Autochtones sont intégrées à l'aménagement forestier par le biais de consultations, de partenariats et d'un rôle consultatif défini par le gouvernement (7.2).

Quatre provinces et la plupart des forêts modèles font état de l'existence de mécanismes pour coordonner la collecte et le compte rendu des données. Toutefois, la communauté autochtone a généralement peu participé à la conception de ces processus et il n'existe pas de mécanisme pour définir, recueillir les données et en rendre compte à l'échelle nationale (7.3).

Même si les activités concernant les connaissances ancestrales ont été largement axées sur la recherche, on s'entend pour reconnaître que ces connaissances peuvent apporter de précieux renseignements en matière d'aménagement forestier. Le gouvernement fédéral, quatre gouvernements provinciaux et quelques compagnies ont travaillé à l'élaboration de principes directeurs sur la recherche dans le domaine forestier, les pratiques d'aménagement, la planification et la formation. D'autres provinces et territoires reconnaissent la nécessité de tels principes directeurs (7.4).

Encadré 7B

En Saskatchewan, les communautés autochtones ont pleinement participé à la préparation des plans intégrés d'utilisation des forêts. Ces plans servent à guider l'élaboration des plans d'aménagement industriel des forêts. On y constate une meilleure compréhension des valeurs forestières traditionnelles et des aspirations modernes des peuples autochtones.

On constate une certaine amélioration de la reconnaissance et de la prise en compte des droits ancestraux et des droits issus de traités dans l'aménagement durable de la forêt (engagements 7.5 à 7.7). En particulier, de grands progrès ont eu lieu en ce qui concerne la compréhension des divers droits des Autochtones et de leur vision du monde par la communauté forestière.

Encadré 7C

Mistik Management est chargée de gérer une aire de gestion forestière de 2 millions d'hectares dans le nord-ouest de la Saskatchewan. La société a mis en œuvre un projet d'aménagement forestier de 20 ans qui intègre les connaissances ancestrales et repose sur les principes de gestion intégrée des ressources.

Un certain nombre de processus ont été établis pour examiner les lois et les politiques en fonction des droits ancestraux et des droits issus de traités. Ces processus ont toutefois été relativement lents à produire des résultats. L'absence d'infrastructure inter-gouvernementale régionale chez les Autochtones et la lenteur générale de ce genre de négociations ont rendu les progrès difficiles. Les opinions divergentes sur la portée des droits des Autochtones créent une frustration sous-jacente dans le domaine de l'aménagement des forêts. Les Premières nations estiment qu'on les considère comme un intervenant parmi d'autres, et même comme un obstacle à surmonter, et non comme un gouvernement réel possédant de véritables intérêts dans l'aménagement forestier. Cette attitude a d'ailleurs été mise en lumière quand la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a décidé que le conseil de la nation Haida n'avait pas été suffisamment consulté lors du renouvellement d'une concession de propriété forestière de production à Haida Gwaii, et que le gouvernement et l'industrie ont l'obligation juridique de consulter les Premières nations et de satisfaire aux intérêts des peuples autochtones en matière de forêts, avant même que soient définis les droits ancestraux et les droits issus de traités (février 2002; avril 2002) (7.5).

La plupart des gouvernements provinciaux ont établi des cadres de formation et des cadres stratégiques afin de veiller à ce que les opérations forestières et les régimes fonciers ne contreviennent pas de façon injustifiée aux droits ancestraux et aux droits issus de traités. Les gouvernements provinciaux parlent de réussite, alors que peu de collectivités autochtones se montrent convaincues de l'efficacité de ces mécanismes. Pour justifier leur insatisfaction, elles invoquent l'incapacité de participer efficacement à l'élaboration et à l'évaluation de ces mécanismes et les divergences de compréhension des droits ancestraux et des droits issus de traités (7.6).

Encadré 7D

Au cours des quatre dernières années, des ententes d'exploitation ont été signées avec les 15 Premières nations du Nouveau-Brunswick. D'une valeur totale d'environ 13 millions de dollars, elles aideront à renforcer la coopération dans le domaine de la formation et de l'aménagement durable.

La plupart des gouvernements recourent à des séminaires, des forums régionaux, des reportages, des documents d'information et des ateliers, de même qu'à du personnel de

soutien connexe pour aider la communauté forestière à mieux comprendre les droits ancestraux, les droits issus de traités et la vision du monde des Autochtones. Un bon nombre ont créé des moyens d'interaction directe entre les travailleurs autochtones et non autochtones qui oeuvrent dans le secteur forestier (7.7).

Dans tout le Canada, l'accès des Autochtones aux ressources forestières s'est généralement accru (engagements 7.8 et 7.9). Dans certaines provinces, la participation des Autochtones au secteur forestier a fortement augmenté, malgré l'expression d'opinions mitigées sur la pertinence et l'efficacité des mesures prises. Ces impressions s'expliquent peut-être entre autres par l'inexpérience des Autochtones, par leur manque d'accès à des capitaux propres et par l'absence d'expérience de l'industrie et des gouvernements dans la collaboration avec les collectivités autochtones (7.8).

Encadré 7E

Lignum Ltd. a créé cinq coentreprises et partenariats avec les Premières nations locales, finance cinq employés chargés d'assurer la liaison avec les Premières nations et parraine la formation postsecondaire en foresterie de deux étudiants des Premières nations [<http://www.lignum.com/>]

Malgré l'existence, dans la plupart des secteurs, de mécanismes destinés à éliminer les chevauchements, les conflits concernant les territoires dits ancestraux et les territoires faisant l'objet de traités sont souvent difficiles à régler. Dans les secteurs qui se chevauchent, de nombreux gouvernements ont tendance à traiter les problèmes sans décider de la valeur relative des droits ou des préoccupations de chaque groupe autochtone (7.9).

Des efforts substantiels ont été déployés pour améliorer les possibilités d'emploi et les occasions d'affaires des Autochtones dans le secteur forestier (engagements 7.10 à 7.12).

Bon nombre de provinces ont mis en œuvre des politiques et des programmes afin de favoriser la participation des Autochtones au secteur des forêts. Comme toutefois l'élaboration de ces politiques et de ces programmes est peu avancée, peu de provinces ont terminé l'examen stratégique des possibilités ou des moyens d'améliorer l'efficacité des politiques et des programmes concernés (7.10).

Encadré 7F

La Wapawekka Lumber Ltd. est entrée en production en 1999 et excède maintenant sa capacité prévue. Elle emploie actuellement 63 personnes dont plus de 60 % sont autochtones. L'usine appartient à 51 % à la Weyerhaeuser Canada et les Woodland Cree First Nations.

La plupart des provinces ont des stratégies visant à promouvoir l'emploi des Autochtones par divers moyens tels que l'embauche directe, l'inscription aux bureaux de placement autochtones et les liens avec des établissements de formation. Certaines compagnies et forêts modèles favorisent aussi l'emploi par la formation et la tenue d'ateliers (7.11). Bien qu'elle ne concerne pas directement le secteur forestier, l'initiative BEARH est

digne de mention¹⁵. L'objectif de ce programme est de mettre au point une stratégie pour employer, au cours des 15 prochaines années, 6 000 Autochtones dans le secteur canadien de l'environnement, y compris le secteur forestier (7.11). Un certain nombre de programmes et d'activités, parfois axés spécifiquement sur le secteur forestier, ont pour but d'améliorer les compétences en affaires des Autochtones (7.12). Pourtant, les

Encadré 7G

En 2001, la Faculté de foresterie de l'UBC a annoncé sa première stratégie touchant les Premières nations. Cette stratégie a pour objectif d'aider à relever les défis associés au « passage (...) à une participation plus active des Premières nations au secteur forestier » [<http://www.forestry.ubc.ca/firstfor/index.html>].

résultats à long terme dans ces domaines sont difficiles à évaluer en raison de l'existence très limitée d'infrastructure pour mesurer l'efficacité des diverses initiatives.

On signale toutefois une certaine amélioration de la capacité des

Autochtones, ainsi que des organismes et des collectivités autochtones, de contribuer et de veiller à l'aménagement forestier durable (7.13 à 7.15).

Une stratégie nationale sur les ressources humaines introduite en 1997 pour répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation, de formation et d'emploi dans le secteur forestier n'a pas été mise à jour. Toutefois, certains progrès ont été accomplis dans ce secteur grâce à des initiatives locales plus limitées (7.13).

Un certain nombre de projets de recherche limités, mais intéressants concernant les pratiques forestières autochtones ont été mis en œuvre à l'échelle locale, mais on constate un manque de soutien stratégique et de coordination (7.14).

Un nombre d'initiatives de petite taille visent à renforcer la capacité des organismes et des institutions autochtones de veiller à l'aménagement durable de la forêt, mais il n'existe pas d'engagement global, ni de stratégie connexe pour soutenir ces activités. Un engagement des gouvernements et des Autochtones est nécessaire pour faciliter la mise en place d'une stratégie globale (7.15).

On constate certains progrès dans l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes (engagements 7.16 à 7.18).

Certains programmes visent à accroître la sensibilisation des Autochtones à l'importance de l'aménagement forestier durable dans les réserves. Toutefois, l'inefficacité de la réglementation gouvernementale, les priorités divergentes et l'absence de capitaux propres au sein de la communauté autochtone limitent les progrès (7.16).

En l'absence de stratégie globale approuvée par les parties concernées, la mise en œuvre de programmes d'aménagement durable des forêts dans les réserves indiennes se limite

¹⁵ Round Table Discussion Paper, Building Environmental Aboriginal Human Resources (BEARH), 2002(?). Des renseignements supplémentaires sont disponibles à l'adresse www.cchrei.ca/BEARH

aux bandes disposées et aptes à surmonter les nombreux obstacles liés à l'établissement de ces programmes. Même si des mécanismes et des programmes existent généralement pour soutenir ce genre d'initiatives, le financement est limité et les processus législatifs et administratifs compliquent la situation (7.17).

Des programmes de financement sont disponibles pour soutenir les inventaires forestiers et les plans d'aménagement des forêts situées dans les réserves indiennes. Toutefois, vu l'absence de stratégie, ces inventaires et ces plans d'aménagement ont été mis en œuvre de façon ponctuelle et selon des normes non uniformes (7.18).

Conclusion

De façon générale, la participation des Autochtones au secteur forestier a augmenté et on reconnaît qu'il s'agit d'une question importante à ne pas négliger. Pourtant, la progression se révèle difficile pour diverses raisons :

- Les vues de la communauté autochtone et des gouvernements ou de l'industrie à propos de certaines activités et obligations associées aux droits ancestraux et aux droits issus de traités divergent substantiellement;
- De façon générale, il n'existe pas entre la communauté autochtone et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux d'arrangements institutionnels concernant spécifiquement le secteur forestier;
- Les positions politiques et juridiques des diverses parties limitent la capacité de former des groupes de travail efficaces et axés sur les questions concrètes;
- Les Autochtones font face à de nombreuses priorités et ne possèdent généralement pas les capacités techniques, humaines et financières nécessaires pour devenir des participants à part entière au secteur forestier.

Comme cela avait déjà été le cas pour la précédente Stratégie nationale sur les forêts, un certain nombre d'initiatives individuelles connaissent un certain succès. Toutefois, l'absence de vision stratégique nationale convergente continue à entraver la réalisation globale des engagements contenus dans l'orientation stratégique sept. On constate un réel besoin de dépasser les prises de position et les platitudes afin d'atteindre une authentique participation des Autochtones, notamment par la consultation et l'adaptation à leurs intérêts. De telles mesures devraient aider à atténuer les incertitudes et à favoriser les décisions de l'industrie concernant leurs investissements. L'établissement par l'ensemble des parties concernées, d'une liste de mesures à prendre à cet égard, comme ce qui a été fait pour l'engagement 8.2 relatif aux terres privées, serait une première étape des plus utiles.

| Orientation stratégique sept | | |
|---|---|--------------------|
| Les peuples autochtones et la forêt : questions de relations | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Accroître la participation des Autochtones à l'aménagement forestier et à la prise de décisions en la matière, conformément aux droits autochtones ancestraux et à ceux issus des traités :</i> | | |
| 7.1 – En mettant en place des processus en vue de la participation des Autochtones à l'élaboration des politiques dans le domaine des forêts à l'échelle provinciale et territoriale, tout en tenant compte des initiatives déjà amorcées et des domaines où il est nécessaire de coordonner de nouveaux efforts. | La plupart des répondants provinciaux et territoriaux sont à même d'offrir des processus pour favoriser l'engagement des Autochtones dans l'élaboration des politiques forestières, que ce soit les consultations ou la participation directe dans l'élaboration des politiques, des programmes et des plans. Les politiques sont généralement en place, bien que d'importantes différences d'opinion quant à l'efficacité de ces politiques existent. | Certains progrès |
| 7.2 – En articulant à l'égard des forêts une vision autochtone qui reflète les croyances, les valeurs et les aspirations communes des Autochtones à cet égard, tout en respectant la diversité régionale et écologique. | Quelques provinces ont des visions ou des positions autochtones à l'égard des forêts, mais une vision que partageraient toutes les populations du pays n'a toujours pas été établie. Les positions régionales existent peut-être, mais la communauté autochtone et la province ont rarement ces mêmes visions ou positions. | Certains progrès |
| 7.3 – En coordonnant les activités de collecte et de présentation des données menées par différents organismes relativement à la participation des Autochtones à l'aménagement forestier. | Quelques progrès isolés sans mécanisme pour les définir, collecter ou signaler à l'échelle nationale. Quatre provinces ainsi que la plupart des forêts modèles indiquent avoir des mécanismes pour la coordination de la collecte de données. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|-------------------------|
| <p>7.4 – En trouvant des moyens grâce auxquels le savoir ancestral peut contribuer à l'aménagement durable de la forêt et en établissant des lignes directrices en vue de la définition de ce savoir et de son intégration à la recherche, aux pratiques de gestion, à la planification et la formation dans le domaine des forêts, d'une manière conséquente à l'article 8(j) de la Convention sur la diversité biologique.</p> | <p>Le savoir ancestral s'est amplement centré sur le côté recherche et l'on s'accorde pour dire que le savoir ancestral peut s'avérer une source précieuse de renseignements ouvrant la voie à l'amélioration de la gestion forestière.</p> <p>Le gouvernement fédéral, quatre provinces et quelques sociétés ont œuvré pour élaborer des lignes directrices pour la recherche forestière, les pratiques de gestion, la planification et la formation. D'autres provinces et territoires reconnaissent ce besoin.</p> <p>Il y a eu un progrès important dans le domaine de la recherche et des travaux préparatoires, mais on n'a remarqué que peu de progrès dans l'utilisation et l'application.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>Objectif</p> <p><i>Reconnaître les droits ancestraux et les droits issus de traités conférés aux Autochtones et en tenir compte dans le cadre de l'aménagement forestier durable :</i></p> | | |
| <p>7.5 – En amorçant ou en poursuivant des processus et, s'il y a lieu, en réformant les processus en vue de discuter des lois et des politiques actuelles régissant l'aménagement des terres forestières à la lumière des droits ancestraux et des droits issus de traités conférés aux Autochtones.</p> | <p>Presque toutes les provinces bénéficient de processus qui leur permettent d'examiner les lois et les politiques en rapport avec les droits ancestraux et les droits issus de traités. Cependant, on les avis divergent considérablement clairement sur l'efficacité de ces processus, car, essentiellement, l'on ne s'entend sur la nature et l'étendue des droits autochtones issus de traités et les obligations du gouvernement à l'égard de ces droits.</p> <p>La plupart des provinces ont une certaine politique dans ce domaine que le secteur forestier élargi comprend généralement (dont le secteur forestier autochtone).</p> | <p>Certains progrès</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|---|-------------------------|
| <p>7.6 – En mettant en place des cadres stratégiques pour aider les gestionnaires des ressources à comprendre les droits ancestraux et les droits issus de traités conférés aux Autochtones et les obligations qui en découlent, ainsi qu'à préciser les moyens à prendre afin que les activités forestières et les régimes fonciers ne contreviennent pas, sans justification inappropriée, à ces droits et que l'exercice de ces droits soit compatible avec les pratiques d'aménagement durable de la forêt.</p> | <p>La plupart des provinces ont mis au point des cadres de formation et de politique afin de veiller à ce que les accords de régimes fonciers n'empiètent pas, de façon injustifiable, sur les droits ancestraux et les droits issus de traités. Cependant, relativement peu de communautés autochtones sont satisfaites de l'efficacité de ces mécanismes.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>7.7 – En faisant cause commune pour améliorer la compréhension entre les Autochtones et les autres membres de la communauté forestière en ce qui concerne les faits historiques sous-jacents aux droits ancestraux et aux droits issus de traités, les valeurs traditionnelles ainsi que les aspirations et les besoins des Autochtones d'aujourd'hui, par des moyens tels que des tribunes à l'échelle régionale, des reportages et des documents d'information, et des séminaires d'orientation à l'intention des gestionnaires, des travailleurs et des étudiants.</p> | <p>La plupart des gouvernements préparent des séminaires, des forums régionaux, des ressources documentaires et des ateliers. Ils ont de plus, du personnel de soutien associé qui s'emploie à améliorer la compréhension qu'à la communauté forestière des droits ancestraux et des droits issus de traités ainsi que de la vision du monde des Autochtones. Beaucoup ont également créé des moyens d'interaction directe entre les Autochtones et les non Autochtones dans le secteur forestier.</p> <p>La plupart des intervenants du secteur forestier comprennent de manière plus approfondie la communauté autochtone, y compris l'application des droits ancestraux et des droits issus de traités au secteur forestier.</p> <p>Il y a manque d'approche stratégique structurée.</p> | <p>Progrès marqués</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|-------------------------|
| <p>Objectif:</p> <p><i>Améliorer l'accès aux ressources forestières afin que les collectivités autochtones puissent exercer à la fois leurs activités traditionnelles et des activités de développement économique :</i></p> | | |
| <p>7.8 – En améliorant l'accès des Autochtones aux ressources de la forêt sur leurs territoires dits ancestraux et sur les territoires faisant l'objet de traités, en vue d'utilisations durables grâce à différentes mesures pouvant comprendre, par exemple, la négociation d'ententes avec les collectivités et les entreprises autochtones pour l'accès aux ressources forestières, ligneuses et autres, au moyen de régimes fonciers nouveaux et existants; la détermination et l'élimination des obstacles à l'échelle locale et régionale; et, la formation de partenariats ou de coentreprises avec les titulaires actuels des droits fonciers.</p> | <p>L'accès des Autochtones aux ressources forestières a, en général, augmenté partout au Canada et dans certaines provinces, cela a eu pour conséquence une participation importante de la part des Autochtones dans le secteur forestier, cependant, les points de vue sont mitigés quant à la pertinence et à l'efficacité de ces mesures.</p> <p>L'inexpérience autochtone, le manque d'accès des communautés autochtones aux capitaux ainsi que le manque du gouvernement à travailler conjointement avec les communautés autochtones font partie des raisons pour lesquelles cela ne fonctionne pas comme on l'a escompté.</p> <p>La communauté autochtone joue un rôle beaucoup plus important dans la portion économique du secteur forestier du Canada, cependant, la réussite à long terme reste méconnue.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>7.9 – En mettant en place des mécanismes pour régler les questions concernant les utilisations chevauchantes des terres dites ancestrales et des terres faisant l'objet de traités.</p> | <p>Les mécanismes sont en place dans la plupart des régions. Néanmoins, les conflits sous-jacents souvent de longue date dans les régions de chevauchement dans l'utilisation des terres ancestrales et faisant l'objet de traités ne trouvent généralement pas de solution.</p> <p>Bon nombre de gouvernements traitent de questions de chevauchement sans décider de la pertinence relative des droits et des préoccupations de chaque groupe autochtone.</p> | <p>Certains progrès</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|------------------|
| Objectif: | | |
| <i>Favoriser la création ou l'essor d'emplois et d'entreprises autochtones dans le secteur forestier :</i> | | |
| 7.10 – En procédant à des examens stratégiques des débouchés et des modèles de gestion axés sur la forêt, en l'occurrence des examens portant sur les préoccupations des aînés, les utilisations traditionnelles, les valeurs et les aspirations des collectivités ainsi que les aspects commerciaux | De nombreuses régions ont mis en place des politiques et des programmes pour encourager la participation des Autochtones dans le secteur forestier. Cependant, seules l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) ainsi que deux administrations ont effectué des examens stratégiques. Cela caractérise le stade de développement étant donné que ces activités se déroulent généralement à des stades plus avancés. L'examen de ces stratégies évolutives sera nécessaire pour évaluer l'efficacité et pour veiller à ce que l'emploi et le développement des entreprises restent en harmonie avec les objectifs et les aspirations de la collectivité. | Certains progrès |
| 7.11 – En encourageant l'emploi des Autochtones dans les activités forestières et d'autres activités commerciales axées sur la forêt, c'est-à-dire en élaborant et en appliquant des stratégies pour stimuler l'emploi parmi la population autochtone; en offrant des possibilités de formation aux Autochtones de la localité; et, en faisant connaître les possibilités d'emploi dans le secteur forestier. | La plupart des régions ont des stratégies qui leur permettent d'encourager l'emploi des Autochtones, dont le recrutement direct, l'intégration avec des agences pour l'emploi des Autochtones et des liens avec les établissements de formation. Pourtant, les infrastructures restent faibles pour évaluer l'efficacité, c'est pourquoi il est difficile d'évaluer les résultats à long terme. L'ANFA a introduit un mécanisme pour établir des rapports sur l'estimation de l'emploi et des entreprises autochtones qui pourrait fournir une base de référence pour de futures évaluations. | Certains progrès |
| 7.12 – En améliorant les compétences des Autochtones en affaires, c'est-à-dire à l'aide de programmes existants ou nouveaux pour la formation en gestion d'entreprise, l'encadrement, le transfert technologique et la documentation des cas riches en enseignements; en mettant en place une infrastructure de soutien aux entreprises; et, en améliorant l'accès au capital. | Il y a un certain nombre de programmes et d'activités qui visent à améliorer les compétences des Autochtones en affaires, dont une partie cible le secteur forestier. Pourtant, les infrastructures restent faibles pour évaluer l'efficacité de ces efforts, c'est pourquoi il est difficile d'évaluer les résultats à long terme. Cela brille par son absence dans certains niveaux de gouvernement. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|------------------|
| Objectif: | | |
| <i>Accroître la capacité des Autochtones ainsi que des collectivités et des organisations autochtones à contribuer à l'aménagement forestier durable de la forêt et à en tirer parti :</i> | | |
| 7.13 – En élaborant une stratégie nationale sur les ressources humaines dans le but de répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation, de formation et d'emploi et en mettant en œuvre cette stratégie par le truchement d'initiales telles que les programmes de sensibilisation aux possibilités de carrière parmi les jeunes Autochtones, et de stages de travail ou de recherche pour les jeunes, et de préparation à l'emploi. | Une stratégie nationale sur les ressources humaines visant à répondre aux besoins des Autochtones en matière d'éducation, de formation et d'emploi dans le secteur forestier a été établie en 1997 sous l'égide de l'ANFA et du comité de l'Étude de la formation et de l'emploi des Autochtones en foresterie (EFEAF). En dehors des travaux de l'ANFA et d'initiatives locales, des efforts visant la mise en œuvre de cette stratégie selon la Stratégie nationale sur les forêts sont limités. Il y a eu peu de progrès dans la mise à jour de la stratégie nationale en ressources humaines; en revanche, un certain progrès dans la mise en œuvre de la stratégie précédente a été remarqué. | Certains progrès |
| 7.14 – En établissant en matière de recherche un plan d'action précis relativement à : l'aménagement durable des forêts dans les réserves indiennes; l'intégration des activités et connaissances traditionnelles à celles liées à l'aménagement forestier et la prise de décision d'affaires connexes dans les réserves et en dehors des réserves; et, l'amélioration de la capacité de recherche des Autochtones. | Aucune province ni territoire n'a particulièrement traité cette stratégie. Le réseau de forêts modèles donne une approche nationale efficace pour la mise en œuvre de cet engagement. Le réseau de forêts modèles a réussi à l'élaboration des mécanismes permettant d'améliorer l'inclusion de cet engagement aux lois provinciales et territoriales. L'ANFA a assuré le leadership dans cet engagement avec l'appui du SCF, qui a également donné lieu à des travaux indépendants et connexes en C.-B. Un progrès notable s'est vu dans l'ensemble des travaux de recherche, aucun progrès par contre dans la coordination de la recherche et un certain progrès dans la mise en œuvre de la recherche, mais il est resté essentiellement limité aux échelles locales. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|--------------------|
| 7.15 – En aidant les collectivités autochtones à renforcer leurs organisations et leurs institutions de sorte qu'elles puissent assurer un aménagement durable de la forêt. | Il y a quelques initiatives de plus petite envergure pour renforcer les organisations et les institutions autochtones pour qu'elles puissent assurer un aménagement durable de la forêt, mais il n'y a pas de grand engagement ni de stratégie connexe à cette initiative. Faciliter ce plus vaste objectif exige un engagement du gouvernement et d'importants intermédiaires autochtones. La création de l'Aboriginal Forest Industries Council en C.-B. et l'appui permanent de l'ANFA. | Certains progrès |
| Objectif: | | |
| <i>Assurer l'aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes :</i> | | |
| 7.16 – En sensibilisant les dirigeants et les décideurs des Premières nations à l'importance de l'aménagement durable de la forêt afin de pouvoir réaliser une plus grande gamme d'objectifs socioéconomiques et environnementaux. | Certains programmes sont susceptibles d'augmenter la prise de conscience parmi les Autochtones quant à l'importance de la gestion durable des terres forestières sur leurs réserves respectives. Mais faire de ces programmes une réalité est difficile. Le manque de cible stratégique de plus grande envergure, le manque de compétences des Autochtone, les lois gouvernementales inefficaces, les priorités concurrentielles et le manque de capitaux au sein de la communauté autochtone sont des raisons pour lesquelles la mise en œuvre n'a toujours pas vu le jour à une échelle importante. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|---|-------------------------|
| <p>7.17 – En instaurant et en réalisant des stratégies dont la portée et la durée permettront d'aider les Premières nations intéressées à entreprendre un aménagement durable des forêts situées dans les réserves indiennes, dans l'éventualité où les Premières nations considèrent ces stratégies comme prioritaires.</p> | <p>Il n'y a pas de plus grande approche stratégique approuvée mutuellement, par conséquent le progrès dans la mise en œuvre de programmes d'aménagement durable des forêts sur les réserves indiennes est limitée aux Bandes qui sont intéressées et qui ont la volonté de faire face aux nombreux obstacles dans l'établissement de tels programmes. Les mécanismes et les programmes sont généralement là pour appuyer ce type d'initiative, mais les fonds ne le permettent pas et il est difficile de travailler en raison des processus bureaucratiques et législatifs.</p> <p>Dans ce domaine, le progrès a baissé d'une manière générale depuis que les accords en matière de développement de ressources forestières sont en place.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>7.18 – En examinant l'état actuel des inventaires forestiers et des plans d'aménagement de la forêt des réserves indiennes et, là où cela s'avère nécessaire et que les Premières nations considèrent ces plans comme prioritaires en élaborant un plan stratégique pour mettre à jour ces plans et inventaires; et en conférant aux gouvernements de Premières nations, qui le désirent, le pouvoir d'appliquer ces plans dans les réserves.</p> | <p>Les programmes de financement sont disponibles pour appuyer les inventaires de forêts et les plans d'aménagement des forêts qui se trouvent sur les réserves indiennes, mais il n'y a aucune stratégie pour concevoir ces dernières. Cela aboutit à une mise en œuvre ad hoc dans le cadre de normes variables.</p> <p>Dans ce domaine, le progrès a baissé d'une manière générale depuis que les accords en matière de développement de ressources forestières sont en place.</p> | <p>Certains progrès</p> |

Orientation stratégique huit

Boisés privés : perspectives de croissance

Introduction

L'objectif de l'orientation stratégique huit s'est élargi depuis la Stratégie nationale sur les forêts précédente, puisqu'il reconnaît que les boisés apportent de nombreux avantages à leurs propriétaires et à la société. La Stratégie nationale sur les forêts (SNF) s'est fixé pour objectif global de maximiser l'ensemble des avantages des boisés en adoptant les engagements suivants :

- Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés;
- Favoriser, sur une base régionale, un aménagement et une planification du territoire qui tiennent compte des boisés privés.

Sur les 18 millions d'hectares de terres forestières se prêtant à l'exploitation commerciale que compte le Canada, 12 % appartiennent à plus de 425 000 propriétaires de boisés. Quatre-vingt pour cent des terrains forestiers privés se trouvent à l'est du Manitoba : en effet, 67 % des propriétaires de boisés privés résident en Ontario et au Québec et 19 % dans la région de l'Atlantique¹⁶. Les ressources ligneuses récoltées à des fins commerciales sur ces boisés représentent 21 % de la récolte nationale. Les terrains forestiers privés sont une importante source de produits forestiers autres que la matière ligneuse, puisqu'ils produisent 77 % des produits de l'érable, 79 % du bois de chauffage et près de la totalité des arbres de Noël¹⁷. En plus de leur valeur commerciale directe, les boisés privés représentent une composante importante de l'écosystème forestier canadien, car ils piègent le carbone, offrent un habitat à la faune, sont une source d'eau propre et un réservoir de la biodiversité.

Aperçu

Dans les provinces où les boisés représentent une part importante des terres forestières se prêtant à l'exploitation commerciale, la place accordée à ce secteur pour accroître les avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels a quelque peu progressé. On note aussi un certain progrès vers l'intégration de mesures de planification des boisés à un niveau plus régional. Cela témoigne d'une reconnaissance du fait que, dans de nombreuses zones habitées du pays, les boisés sont la seule ressource forestière vers laquelle les habitants locaux peuvent se tourner pour avoir accès à des services environnementaux autres que l'approvisionnement en ressources ligneuses. Pourtant, divers observateurs du secteur constatent avec une forte inquiétude qu'il existe, dans les boisés privés, une tendance à la diminution des ressources, à la surexploitation et au

¹⁶ Blair, K. et Duinker, P. 2001. *In Support of small Private Forests in Canada: A Summary of Strategic Woodlot Initiatives*. Réseau de forêts modèles. Ottawa.

¹⁷ Ibid.

manque de soins sylvicoles. Ces observations font écho à un rapport publié en 1997 par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE)¹⁸

Une planification accrue et globale constitue l'un des besoins énoncés dans la SNF pour le secteur. On a noté des progrès dans l'élaboration de stratégies d'aménagement durable des boisés, même si une grande partie de ces efforts sont décrits comme étant en cours, et non achevés. La Nouvelle-Écosse fait exception, puisque sa stratégie d'aménagement durable des forêts, ambitieuse et complète, est terminée et englobe un grand nombre des défis relatifs au secteur des boisés. Les observateurs de cette province voient sous un angle à la fois optimiste et pessimiste les dispositions concernant le financement de la sylviculture et le potentiel global du nouveau programme. On rapporte qu'au Canada, le nombre d'associations de propriétaires de boisés a augmenté et que bon nombre d'entre elles envisagent une certaine forme de planification à l'échelle du secteur. Les obstacles qui entravent le développement durable dans ce secteur sont bien connus et la mise en place d'une action coordonnée et planifiée demeure un défi, vu la diversité des propriétaires et des objectifs (8.1).

Encadré 8A

Le passage à l'aménagement durable des boisés exige la création de régions de planification des boisés et le regroupement des intervenants de ces régions afin d'élargir la portée de l'aménagement et d'élargir les zones forestières pouvant faire l'objet d'initiatives (Blair et Duinker, 2001).

De façon générale, les politiques gouvernementales liées aux boisés continuent à évoluer à mesure que les initiatives de planification globale englobent davantage ce secteur. Les politiques existantes ou en voie

d'élaboration diffèrent fortement d'une province à l'autre. Plusieurs provinces ont instauré des programmes prévoyant des incitatifs à la sylviculture en remplacement des programmes fédéraux-provinciaux qui ont pris fin au début des années 1990; pourtant, les activités de sylviculture dans le secteur des boisés n'ont pas retrouvé partout leur ampleur antérieure. On a aussi porté une attention plus grande au besoin de documenter l'inventaire et l'exploitation continue de ce secteur (8.2).

Les analystes notent que l'interprétation des mesures fiscales liées au secteur constitue l'un des principaux obstacles à la mise en oeuvre de pratiques d'aménagement durable des boisés privés. La création en 1997 d'un Groupe spécial sur les politiques fiscales associées aux boisés privés par le Conseil canadien des ministres des forêts a marqué un certain progrès. En 1999, le Bulletin d'interprétation IT-373R2 publié par Revenu Canada abordait certaines des préoccupations du secteur. Enfin, le budget fédéral de 2001 mentionne le projet de modifier la *Loi canadienne de l'impôt sur le revenu* en ce qui concerne le transfert libre d'impôt des boisés d'une génération à l'autre. Le nouveau règlement est en vigueur et on a tenu trois séances de consultation pour définir des règles précises de mise en oeuvre. Les conséquences de ces mesures restent à déterminer. Les intervenants du secteur continuent à penser que la prise en compte des déductions concernant les dépenses liées à la sylviculture au cours de l'année où elles ont eu lieu est un point crucial qui influe sur les pratiques d'aménagement durable. La Fédération

¹⁸ TRNEE. 1997. *State of the Debate: Private Woodlot Management in the Maritimes*.

canadienne des propriétaires de boisés continue à souligner la nécessité d'un cadre stratégique global pour les questions fiscales auxquelles sont confrontés les propriétaires de boisés.

Trois provinces ont amorcé ou étudient la mise en place de mesures fiscales nouvelles pour les boisés aménagés par l'entremise de divers régimes fiscaux municipaux. L'Ontario a instauré le Programme fiscal pour les forêts aménagées à l'intention des propriétaires de boisés; près de 10 000 biens fonciers représentant 600 000 hectares font partie de ce programme (8.3).

Dans la plupart des provinces où les boisés représentent une partie importante des ressources forestières, on a noté une amélioration des données et des systèmes d'inventaire depuis la mise en place de la Stratégie nationale sur les forêts. Dans la plupart des provinces participant à l'évaluation, on estime que la coupe effectuée sur les boisés tient compte des principes d'aménagement durable, à condition toutefois qu'on atteigne les niveaux de sylviculture prescrits. Or, certaines provinces ne possèdent pas de programmes destinés à assurer le respect de ces niveaux (8.4).

Encadré 8B

En Nouvelle-Écosse, il est reconnu que l'exploitation des boisés privés excède le niveau que peuvent soutenir les travaux sylvicoles. Dans le cadre de la stratégie forestière provinciale, le gouvernement a établi en 2000 un registre des acheteurs de bois au titre des nouveaux règlements sur la durabilité de la matière ligneuse. Tous les acheteurs de bois doivent maintenant déclarer annuellement les détails de leurs achats. Ils doivent également contribuer à un fonds de foresterie durable ou mettre en œuvre un programme sylvicole proportionnel au volume de bois récolté.

Peu de travaux ont été effectués en ce qui concerne l'élaboration de stratégies à valeur ajoutée pour les produits issus des boisés. On peut toutefois citer divers exemples de nouveaux produits et même de nouvelles installations; de plus, divers organismes offrent des activités éducatives ou des activités de vulgarisation afin d'accroître le rendement économique des boisés pour leurs propriétaires (8.5).

Les programmes d'encouragement provinciaux ne mettent pas encore beaucoup l'accent sur le reboisement des terres agricoles peu productives, même si, dans la plupart des cas, ce traitement est permis ou prévu dans un sous-programme. Pourtant le financement offert par ces programmes a parfois été utilisé à des fins stratégiques : à l'Î.-P.-É. par exemple, on a procédé au reboisement de zones riveraines ne servant plus à la production agricole. En Saskatchewan, on planifie l'aménagement du territoire, y compris des terrains privés situés à la lisière des forêts, le reboisement étant l'une des options (8.6).

La coordination de la recherche se fait davantage au sein des provinces qu'à l'échelle nationale. De fait, le secteur des boisés ne figure pas parmi les thèmes du Plan d'action national en sciences et technologie forestières 1998-2003.

Le Réseau de forêts modèles a entrepris une certaine planification de la recherche au-delà des limites provinciales, dans le cadre d'une conférence nationale qui portait entre autres sur la recherche concernant les boisés. Des travaux de recherche sont prévus pendant la troisième phase du Programme de forêts modèles qui commence cette année.

Les bureaux régionaux du SCF font état de l'achèvement de plusieurs travaux de recherche liés au secteur des boisés. Les services de communication ministériels et les forêts modèles s'efforcent de transmettre les résultats des recherches aux propriétaires de boisés (8.7).

Au Canada, les programmes d'éducation destinés aux propriétaires de boisés ont

Encadré 8C

12 000 personnes possèdent 90 % des terrains forestiers de l'Île-du-Prince-Édouard. La coopérative Woodland Stewards Coop, créée en 2002, propose de la formation à ses membres et les aide à dresser leurs plans d'aménagement, et leur offre une tribune pour influencer sur les décideurs.

fortement souffert de la fin des programmes fédéraux et provinciaux touchant la foresterie. Si l'on en croit les documents présentés aux fins de l'évaluation, les gouvernements provinciaux et diverses associations ont commencé à rétablir ces programmes, sans toutefois que ceux-ci reviennent à leur

niveau antérieur (8.8).

Un des engagements de la stratégie consistait à créer, au palier fédéral, un comité consultatif ministériel afin de favoriser la communication au sein du secteur. Aucune mesure directe n'a été signalée (8.9).

Les liens entre le secteur des boisés et d'autres associations de concessionnaires et d'utilisateurs du territoire se sont accrus. Ces liens ne sont pas directement attribuables à l'engagement 8.10, mais plutôt à la participation commune à diverses initiatives, comme les forêts modèles, qui réunissent de nombreux intervenants (8.10).

Certaines provinces ont signalé des progrès et des travaux touchant la mise en œuvre de mesures de protection et de conservation pour empêcher le remplacement des écosystèmes des boisés par d'autres utilisations du territoire. Le Réseau de forêts modèles souligne que diverses forêts modèles ont entrepris une planification du territoire qui inclut les boisés. La Saskatchewan dispose d'un programme volontaire de servitudes de conservation et la Colombie-Britannique a créé des réserves de terrains forestiers qui incluent des terres privées (8.11).

Encadré 8D

En Ontario, des conseils d'intendance forestière guident l'aménagement durable des ressources foncières privées. Ces conseils formés de partenaires bénévoles — propriétaires de boisés, municipalités, organismes gouvernementaux et groupes intéressés — guident les activités d'aménagement des terrains privés. Ils préconisent « l'entretien et l'utilisation responsables des terres et des ressources naturelles pour le bien de la génération actuelle et des générations futures ».

Dans presque toutes les provinces où les boisés représentent une partie importante des ressources forestières, les questions liées à leur aménagement sont prises en compte dans l'élaboration des politiques qui ont une incidence sur le développement durable. Quatre provinces ainsi que le SCF ont introduit des politiques et des mesures nouvelles qui ont influé sur l'aménagement durable des boisés et la planification du territoire. Au cours de la phase d'élaboration, tous les intervenants ont recouru à une certaine forme de consul-

tation publique incluant la présentation de recommandations à l'organisme décisionnaire (SCF), la convocation de réunions et l'établissement de rapports (Colombie-Britannique et Île-du-Prince-Édouard), la publication d'intentions et la sollicitation de commentaires (Ontario et Nouvelle-Écosse). On ne possède pas d'information sur l'efficacité de ces consultations (8.12).

Conclusion

Les progrès globaux enregistrés dans l'orientation des boisés vers l'aménagement durable peuvent être décrits comme « lents ». La Fédération canadienne des propriétaires de boisés parle de progrès quelque peu sporadiques dans les diverses provinces. Même si les répondants en réclament davantage, on constate des progrès en ce qui concerne la suppression des mesures fiscales dissuasives. La planification du secteur et l'élaboration de politiques connexes ont été entreprises en vue de créer des incitatifs à l'aménagement, mais il est improbable que, dans un avenir assez rapproché, les efforts déployés retrouvent leur intensité du début des années 1990. Si ce niveau n'est pas atteint, les questions soulevées dans le rapport de la TRNEE de 1997 à propos de la diminution des ressources et des pratiques d'aménagement durable conservent toute leur pertinence. Il est intéressant de noter le parallèle entre le manque de ressources en aménagement forestier pour les boisés privés et les difficultés que connaissent les peuples autochtones dans leurs tentatives d'accès au secteur forestier.

On a constaté une augmentation de s associations liées au secteur des boisés. À mesure que s'améliore la gestion du secteur, on doit s'efforcer de réaliser les objectifs visant à accroître l'éventail d'avantages que les boisés peuvent offrir à la société. Vu la difficulté d'influer sur un secteur caractérisé par la présence de nombreux propriétaires aux objectifs divers, l'exécution de progrès demeure un défi dont on ne doit pas sous-estimer la pertinence continue.

| Orientation stratégique huit | | |
|---|---|--------------------|
| Boisés privés : perspectives de croissance | | |
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Tirer le meilleur parti des avantages environnementaux, économiques, sociaux et culturels des boisés privés :</i> | | |
| 8.1 – En élaborant des stratégies complètes pour le développement durable des boisés privés, de manière à évaluer ce secteur dans une perspective forestière, sociale, économique et environnementale; à cerner les obstacles au développement durable; et à établir les objectifs et les engagements financiers nécessaires pour tirer le meilleur parti des boisés privés. | L'importance du secteur des boisés privés est reconnue lorsqu'il existe d'importantes ressources dans ce type de tenure. Un plan officiel pour ce secteur est en cours d'élaboration à l'échelle nationale et, à l'échelle provinciale, dans de nombreuses provinces. La plupart des ces plans ne sont pas encore achevés. Diverses associations œuvrent pour le développement durable en se servant de plans de fonctionnement et de codes de pratique, etc. Les obstacles liés aux ressources financières, à la propriété privée, à la fiscalité et aux utilisations concurrentielles existent encore. Plusieurs niveaux de gouvernement ciblent la certification pour ce type de tenure et plusieurs projets pilotes sont en cours. La Fédération canadienne des propriétaires de boisés (FCPB) met au point des normes de certification pancanadiennes. | Certains progrès |
| 8.2 – En établissant des politiques claires en vue de mettre en œuvre des stratégies de développement durable. Ces politiques permettront de tenir compte des nombreux défis soulignés dans l'orientation stratégique 8 et d'établir un calendrier des activités sur: <ul style="list-style-type: none"> • les mesures visant à stimuler l'investissement dans l'aménagement des boisés privés, y compris par des régimes fiscaux et des programmes d'aménagement des boisés privés. • les inventaires des ressources des boisés privés et de l'utilisation des terres; • l'accès équitable au marché, la possibilité de valeur ajoutée et un rendement équitable tiré de la vente de produits provenant de ressources ligneuses et d'autres produits; | En général, les politiques continuent d'évoluer à mesure que ce secteur est mis en valeur dans les activités d'aménagement et ce, à l'échelle provinciale. Plusieurs niveaux de gouvernement s'efforcent de fixer des délais d'exécution pour les éléments de l'engagement. <p>Plusieurs niveaux de gouvernement ont mis au point des mesures d'intéressement (les programmes de gestion de terres boisées au Québec et au Nouveau-Brunswick ont une tête d'avance, un nouveau cadre en Nouvelle-Écosse est inédit) visant à stimuler l'investissement sylvicole. Le budget fédéral 2001 a proposé des modifications à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> liées aux transferts intergénérationnels qui sont en cours d'introduction.</p> | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • les normes relatives à la sylviculture et à la récolte afin d'obtenir le meilleur rendement pour un grand nombre de produits forestiers ; • la sensibilisation des propriétaires de boisés privés, la recherche et le transfert des connaissances dans le domaine de manière à répondre aux besoins en matière de foresterie à faible échelle et à des fins multiples; et, • l'aménagement et la planification du paysage régional. | <p>Des travaux d'amélioration d'inventaire sont en cours et ce, dans plusieurs niveaux de gouvernement, il reste encore des choses à faire.</p> <p>Mesures directes limitées, bien que certains exemples soient imités, c'est le marché qui est déterminant.</p> <p>L'élaboration de programmes d'encouragement influence les normes, bien qu'il n'y ait aucun consensus sur le fait qu'un règlement à cette fin soit souhaitable.</p> <p>Les provinces et les forêts modèles où ce régime foncier est important entreprennent une série de programmes éducatifs. Échelle de programmes en question pour les organismes de propriétaires de boisés privés.</p> <p>Mesures directes limitées.</p> | Certains progrès |
| 8.3 – En apportant des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu du régime fédéral et aux mesures d'imposition provinciales et municipales de manière à contribuer de façon constructive à l'aménagement durable des boisés privés.. | L'engagement a été l'objet de nombreuses discussions et analyses. Une des propositions à la modification à la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> est la suivante : les transferts intergénérationnels sont en cours d'introduction. Trois provinces ont entrepris, ou analysent, des alternatives aux traitements fiscaux de boisés privés aménagés. | Certains progrès |
| 8.4 – En établissant des mécanismes et des priorités pour dresser des inventaires utiles des boisés privés, de manière à obtenir de meilleures données sur les forêts, y compris sur les ressources ligneuses et autres ressources forestières . | La plupart des provinces ont amélioré les mécanismes et les priorités liés à l'élaboration d'inventaires appropriés. La NPF a organisé une conférence sur les boisés privés. | Certains progrès |
| 8.5 – En élaborant des stratégies visant la mise au point de produits à valeur ajoutée provenant des boisés privés, afin de mettre en marché un plus vaste éventail de produits provenant de ces boisés . | Peu d'efforts ont été déployés pour les stratégies officielles. Cependant, l'on peut citer de nombreux exemples où la promotion et l'élaboration réelle de produits ont eu lieu. | Certains progrès |
| 8.6 – En reboisant des terres agricoles peu productives grâce à des mesures incitatives et à des programmes judicieux de planification de l'utilisation du territoire. | Concernant les provinces qui offrent des programmes d'encouragement pour les autorisations de planter sur des terres peu productrices, on indique qu'une province bénéficie d'un sous-programme de reboisement. On entreprend la planification de l'utilisation des terres forestières ou d'autres terres peu productrices. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|---|--------------------|
| 8.7 – En précisant les besoins en matière de recherche relatifs aux boisés privés, en menant à bien des travaux pertinents et en établissant des mécanismes qui favorisent le transfert du fruit de cette recherche aux propriétaires de boisés privés. | Le réseau de forêts modèles a organisé une conférence nationale à ce sujet et compte traiter de problèmes en phase III de ce programme. D'autres besoins en recherche ont également été identifiés et la plupart des administrations où les activités liées aux boisés privés sont importantes tentent de transmettre les résultats aux utilisateurs. | Certains progrès |
| 8.8 – En élaborant, en mettant en œuvre et en finançant des programmes éducatifs appropriés destinés aux propriétaires de boisés privés, de même que des activités visant le transfert de la technologie et des autres connaissances, de manière à consolider la capacité des propriétaires de boisés privés à souscrire au principe du développement durable. | Presque toutes les provinces et les forêts modèles ayant d'importants secteurs de boisés privés ont mis en place et dispensé des programmes d'éducation pour le développement durable. L'échelle des programmes constitue une préoccupation pour les observateurs. | Certains progrès |
| 8.9 – En instaurant un comité consultatif ministériel au fédéral pour le secteur des boisés privés afin de fournir des conseils et favoriser les échanges au sein du secteur. | Aucun comité consultatif officiel n'a été constitué. Quelques communications ont eu lieu entre ce secteur, le gouvernement fédéral et le réseau de forêts modèles. | Aucun progrès |
| Objectif: <i>Favoriser un aménagement et une planification du territoire effectués sur une base régionale qui tiennent compte des boisés privés</i> | | |
| 8.10 – En établissant des liens plus étroits avec d'autres associations de concessionnaires et d'utilisateurs du territoire en vue d'optimiser l'allocation et l'utilisation du territoire parmi les différents usagés. | Des liens plus étroits ont été établis purement à la suite d'associations non officielles ou de la participation à des organisations diverses. Peu de chose démontre que des efforts ont été déployés pour encourager ces types de liens. | Certains progrès |
| 8.11 – En élaborant et en mettant en œuvre des mesures de protection et de conservation des boisés privés afin d'éviter la perte des écosystèmes de boisés privés et de forêts privées, entre autres au profit de l'habitation, de l'agriculture ou des activités industrielles. | Certaines initiatives ont été entreprises dans six provinces pour mettre en place des mesures de conservation de boisés, l'application n'est pas encore répandue. Les mesures tendent essentiellement à la promotion et aux actes volontaires des propriétaires. | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|--|--------------------|
| 8.12 – En tenant compte des boisés privés et de leur aménagement dans l'élaboration de politiques susceptibles d'avoir une incidence indirecte sur le développement durable des boisés privés. | Quatre provinces ainsi que le SCF ont introduit de nouvelles politiques ou mesures qui affectent le développement durable de boisés privés et la gestion ou la planification du paysage. Tous les agents ont utilisé certaines formes de consultations publiques dans la phase de développement. Le processus de consultation publique a compris la représentation des décisionnaires du SCF, la production de réunions et de rapports (C.-B. et Île-du-Prince-Édouard), la publication d'intention et la sollicitation de rendement (Ontario et Nouvelle-Écosse). Les renseignements sur l'efficacité ou l'efficience de ces processus de consultation ne sont pas disponibles. | Certains progrès |

Orientation stratégique neuf

Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène

Introduction

Le Canada doit jouer un rôle prépondérant dans le domaine de l'aménagement forestier en raison même de l'abondance de ses ressources forestières, de l'étendue de ses activités forestières commerciales et de sa contribution reconnue à l'élaboration de solutions aux questions environnementales. L'orientation stratégique neuf vise à renforcer la position du Canada en tant que leader mondial dans l'aménagement durable des forêts et le dialogue international sur les forêts. Elle énonce en particulier les engagements suivants :

- Maintenir, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète;
- Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto à la Convention cadre sur le changement climatique;
- Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts;
- Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable des forêts.

Dix pour cent des forêts mondiales se trouvent sur le territoire canadien et 20 % de l'eau douce mondiale provient des lacs et des rivières situés dans ces forêts¹⁹. Les habitats forestiers, diversifiés et abondants, abritent environ 140 000 espèces fauniques. La communauté forestière du Canada s'est engagée à maintenir et à améliorer l'environnement mondial en protégeant ses forêts et en les aménageant durablement. En plus de maintenir et d'augmenter la contribution des écosystèmes forestiers nationaux à l'écosystème mondial, nous collaborons avec d'autres pays à l'aménagement durable des forêts. En raison de notre engagement à ce chapitre, les Canadiens doivent intégrer les considérations écosystémiques aux besoins des collectivités forestières, ainsi qu'aux attentes des clients sur le marché des produits forestiers.

Aperçu

La démonstration de la contribution qu'apportent nos forêts à la santé de la planète a connu des progrès modestes. La communauté forestière du Canada échange activement de l'information sur le rôle écologique de nos écosys-

Encadré 9A

Le Conseil de l'Europe a collaboré avec le Canada à l'élaboration d'une résolution intitulée « L'aménagement forestier au Canada et la coopération avec l'Europe » (<http://assembly.coe.int>; résolution 1282 (2002)). Cette résolution souligne les progrès notables accomplis au Canada dans le domaine de l'aménagement durable des forêts, encourage le Canada à poursuivre ses progrès dans divers secteurs particulièrement délicats comme les relations avec les Premières nations, et énonce l'engagement de coopérer à l'avenir avec le Canada à l'aménagement forestier durable.

¹⁹ Fonds mondial pour la nature. 1999. *Canada's commitment to forest protected areas: A WWF status report*. <http://www.panda.org/forests4life/pubs.cfm>

tèmes forestiers dans le cadre de conférences internationales, de missions, de partenariats et de programmes.

Parmi les tribunes internationales figurent le Programme international de partenariats en foresterie (PIPF), le Réseau international de forêts modèles (RIFM) et le Forum des Nations Unies sur les forêts. L'échange d'information sur l'activité forestière au Canada avec un public international se fait aussi par d'autres moyens, notamment par des articles, des rapports et des sites Web (9.1).

Au Canada même, des rapports, des articles et des séminaires provinciaux et fédéraux visent à accroître la sensibilisation à la valeur écologique des écosystèmes forestiers et à leur contribution dans la salubrité générale de l'environnement mondial. D'autres moyens comme les sorties éducatives, les visites en classe et le matériel éducatif, les sites Web et les médias publics contribuent également à l'éducation des Canadiens. Des preuves montrent que les utilisateurs de ressources et les personnes directement touchées par les questions liées aux ressources comprennent mieux la valeur planétaire de nos forêts. Cette compréhension accrue ne se retrouve toutefois pas autant au sein du grand public (9.2).

Le Canada coopère à la recherche et à l'élaboration de politiques concernant les forêts avec d'autres pays ainsi qu'avec des organismes régionaux et internationaux, ce qui lui permet de maintenir et d'accroître la contribution des écosystèmes forestiers mondiaux à la santé de la planète. Les forêts modèles par exemple collaborent étroitement avec le RIFM, et certaines d'entre elles se tiennent directement en contact avec les partenaires de forêts modèles d'autres pays. Les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi qu'au moins une université sont membres de l'Union internationale des instituts de recherches forestières. Le Service canadien des forêts (SCF) participe actuellement à des projets de collaboration importants avec plus de sept pays, en plus de faire partie de la Commission forestière pour l'Amérique du Nord de la FAO. Dans le cadre du PIPF, les provinces mettent en commun leurs programmes et leur expérience en matière de politiques avec d'autres pays.

Dans une perspective industrielle, l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) s'est révélée un leader en ce qui touche l'évaluation et l'élaboration de programmes de certification, ainsi que l'établissement d'une démarche commune visant la reconnaissance de normes crédibles fondées sur les jeux de critères et d'indicateurs établis par la communauté internationale pour mesurer l'aménagement durable des forêts. L'APFC fait aussi partie de l'International Council of Forest and Paper Associations, récemment créé, qui coordonne la définition et la présentation des opinions et des positions de l'industrie lors de réunions internationales (9.3).

Les Canadiens ont quelque peu progressé dans l'observation des engagements découlant du Protocole de Kyoto à la Convention cadre sur le changement climatique. Par l'entremise du Comité national sur les puits de carbone, les gouvernements fédéral et provinciaux collaborent à diverses activités : élaboration et application de modèles de flux du carbone, amorce d'une recherche sur le reboisement et d'un projet d'aménagement,; préparation et exécution d'un Inventaire forestier national. Le SCF

prévoit que, d'ici 2005, le cadre de mesure du carbone et le nouvel inventaire national seront en place et permettront d'effectuer les mesures prévues dans le Protocole de Kyoto. L'industrie fournit actuellement au gouvernement une grande partie des données issues de ses inventaires forestiers, tandis que les forêts modèles collaborent avec le SCF à l'élaboration et à la mise à l'essai de modèles de piégeage du carbone (9.4).

Le SCF a pris part à toutes les séances de négociation du Protocole de Kyoto tenues depuis 1997. Il a également souligné les caractéristiques tout à fait particulières des forêts canadiennes à l'occasion d'exposés présentés à des ateliers internationaux sur les puits et les sources de carbone. Les forêts modèles ont elles aussi partagé avec d'autres pays leurs outils et leurs connaissances spécialisées sur le changement climatique. Malgré de nombreuses réunions nationales, les Canadiens ne sont pas parvenus à établir un consensus sur l'inclusion de la contribution des puits de carbone forestiers à la réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre. L'industrie et les gouvernements soutiennent cette position lors des négociations internationales, alors que les groupes environnementalistes la rejettent (9.5).

Dans le cadre de la Table des Puits, le gouvernement, l'industrie, les gestionnaires forestiers et les scientifiques ont étudié des moyens de renforcer le piégeage du carbone par les forêts. Les forêts modèles et certains membres de l'industrie forestière ont exploré des possibilités de réduction des émissions.

Encadré 9B

« La dernière décennie a préparé la voie à un paradigme d'aménagement des écosystèmes qui assurera le maintien de la biodiversité dans le milieu forestier. Le défi futur consistera à surveiller et, si nécessaire, à adapter le paradigme afin de conserver efficacement la biodiversité. »
-Neave et autres. (2002).**

L'industrie a réduit ses émissions de carbone qui sont passées de 11,45 millions de tonnes en 1997 à 10,1 millions de tonnes en 2001²⁰. La Table du secteur forestier, dirigée par le SCF, a recommandé des options qui pourraient réduire ou neutraliser les émissions de CO₂ d'environ 10,5 millions de tonnes d'ici 2010, si on les mettait immédiatement en oeuvre (9.6).

Les efforts internationaux déployés par le Canada pour améliorer l'aménagement des écosystèmes forestiers mondiaux ont quelque peu progressé. Le gouvernement canadien a respecté les accords internationaux pertinents, notamment les conventions portant sur le changement climatique, la biodiversité, la désertification et le commerce des espèces menacées d'extinction.

Même si le gouvernement fédéral n'a pas encore ratifié le Protocole de Kyoto, les Canadiens ont effectué de la recherche, participé aux négociations et mis en oeuvre

²⁰ Association des produits forestiers du Canada (AFPC). 2001. *Nous pensons pour demain - Rapport environnemental 2000-2001*.

** Neave et autres. 2002. *La biodiversité : Une décennie de progrès des forêts du Canada*. SCF, Ressources naturelles Canada. Ottawa.

certaines initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des stratégies concernant la biodiversité existent aux paliers fédéral et provincial. De plus, l'APFC a créé un programme pour aider l'industrie à intégrer la conservation de la biodiversité à ses stratégies d'aménagement durable des forêts.

Plusieurs provinces ont adopté des lois pour protéger les espèces menacées. Le gouvernement fédéral a aussi tenté plusieurs fois d'adopter une telle loi. La plus récente, intitulée *Loi sur les espèces menacées de disparition*, a passé l'étape de la Chambre des communes et devait être débattue au Sénat au moment de la clôture de la session parlementaire.

Le projet de loi devra être réintroduit pendant la nouvelle session. Le Canada répond à son engagement de lutter contre la désertification à l'échelle nationale et internationale. Au Canada, la désertification touche plus les prairies et les terres agricoles que les forêts. Le Canada continue à se conformer entièrement à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (9.7).

Le gouvernement fédéral n'a pas rendu compte de la mise en œuvre des 270 propositions auxquelles le Comité intergouvernemental sur les forêts (CIF) et le Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF) des Nations-Unies devaient donner suite. Cela est dû en partie au fait que les pays n'ont pas encore convenu d'un modèle normalisé de compte rendu. Pour sa part, le Caucus des forêts du Réseau canadien de l'environnement (RCE) a défini huit *priorités stratégiques* en vue d'intensifier les activités au Canada (9.8).

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les groupes autochtones, l'industrie des produits forestiers et la société civile ont collaboré à des négociations en vue de l'adoption d'une convention internationale sur les forêts. L'Initiative Costa Rica-Canada avait été mise sur pied en 1998-1999 pour aider la communauté internationale à reconnaître le bien-fondé d'une telle convention. La communauté internationale doit réexaminer cette question en 2005 (9.9).

Dans le cadre du Processus de Montréal, le SCF a publié de nombreux rapports sur les efforts déployés pour parvenir à un consensus international sur des critères et indicateurs qui ont pour effet de définir l'aménagement forestier durable. Les gouvernements provinciaux participent aux efforts nationaux par l'entremise de groupes de travail du CCMF et mettent leur expérience au service de l'élaboration d'indicateurs sur l'aménagement durable des forêts. Les forêts modèles apportent elles aussi leur contribution à cet engagement par la recherche et la mise en œuvre de critères et d'indicateurs à l'échelle locale et par l'échange des nouvelles connaissances avec la communauté forestière internationale (9.10).

Ces échanges entre les forêts modèles canadiennes et internationales renforcent le transfert de technologie et améliorent la connaissance des différents régimes forestiers et de leurs incidences. Depuis 1997, l'industrie forestière canadienne est devenue, à l'échelle internationale, un défenseur plus actif de la définition de critères de certification, de critères d'aménagement forestier durable et d'une approche nationale de la

planification du territoire forestier. Les organismes et les forums internationaux pertinents sont maintenant au courant de l'interrelation entre l'aménagement forestier, les programmes de certification volontaire et le commerce. Cette sensibilisation a permis la mise au point de démarches visant la reconnaissance multilatérale de normes d'aménagement forestier crédibles, de même que de systèmes de certification et de continuité de possession (9.11).

Les gouvernements et organismes canadiens ont continué à aider d'autres pays à améliorer leurs capacités en matière d'aménagement durable des forêts. Cela s'est fait en partie grâce à des partenariats destinés à l'échange de connaissances et d'expérience avec d'autres pays et des organismes internationaux.

Encadré 9C

Par l'intermédiaire du Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), le Canada partage avec d'autres pays ses connaissances et son expertise en matière de gestion des feux de forêt.

[<http://www.cifff.ca/cif.shtml>]

Depuis 1998 par exemple, Forintek a augmenté de deux à 12 le nombre d'ententes conjointes conclues entre le Canada et des pays étrangers en vue de l'échange de connaissances et de recherches sur les produits du bois. Certaines provinces ont établi des partenariats avec d'autres pays afin d'échanger de l'information sur les programmes de lutte contre les incendies de forêt. Les forêts modèles du Canada ont collaboré avec d'autres forêts du Réseau international de forêts modèles, y compris avec les sept forêts modèles créées depuis 1997. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) soutient actuellement des projets dans plus de 65 pays et se tient constamment en liaison avec de nombreux organismes multilatéraux (9.12).

Pendant toute la période d'application de la présente Stratégie, la participation active de l'ACDI aux forums internationaux sur la foresterie et l'appui du Canada à la dissé-

Encadré 9D

En août 2002, l'ACDI a annoncé un financement de 3,6 millions de dollars au RIFM, comprenant notamment des fonds répartis sur les trois prochaines années pour la création d'un centre régional de forêts modèles pour l'Amérique latine et les Antilles.

mination d'information stratégique, scientifique et technologique sont restés relativement fermes. Le soutien financier a toutefois légèrement baissé depuis 1997. L'ACDI a aidé à créer des programmes nationaux de foresterie dans des pays en développement et elle a collaboré avec d'autres pays et organismes internationaux au soutien de partenariats concernant les forêts, à l'établissement de forêts modèles en Asie du Sud-est et au financement du *Comité*

permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'ACDI accueillera les délégués des pays en développement au Congrès forestier mondial qui se tiendra à Montréal en 2003. Les efforts déployés à la fois par l'ACDI et par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) ont amélioré la capacité de certains pays en développement et des pays dont l'économie est en transition d'aménager leurs forêts de façon durable.

Forintek a facilité l'apport d'information et de soutien scientifique et technologique aux pays dont l'économie est en transition grâce à un échange scientifique et à l'accueil de scientifiques et d'étudiants de ces pays. Les forêts modèles ont contribué au cheminement de l'information scientifique par l'intermédiaire du RIFM (9.13).

Le Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI a élaboré des articles qu'il a versés dans son site Internet afin de soutenir l'innovation dans le secteur de l'aménagement forestier durable. L'ACDI a aussi financé des initiatives de renforcement des capacités et de développement des institutions destinées à améliorer la prise de décisions à l'échelle locale dans les pays en développement. Le Réseau international de forêts modèles est un moyen d'échange de connaissances et d'expériences entre le Canada et les autres pays possédant des forêts modèles. Forintek a augmenté ses cours, de même que ses ateliers et ses projets de recherche conjoints (9.14).

L'ACDI soutient un vaste éventail de projets de foresterie communautaire et rurale conçus pour aider les populations à participer efficacement à la prise de décisions liées à l'aménagement forestier durable. Les projets aident les collectivités de diverses manières, notamment en favorisant la distribution plus équitable de la richesse découlant de la forêt, en apportant éducation et formation et en fournissant une aide financière pour faciliter la participation directe aux processus décisionnels internationaux. Les mécanismes de partenariat au sein des forêts modèles renforcent la capacité des collectivités de participer à la prise de décisions et à l'élaboration de politiques liées à l'aménagement forestier durable (9.15).

Conclusion

Les Canadiens poursuivent leur contribution au secteur forestier à l'échelle planétaire. Ils ont recouru à des moyens divers pour démontrer, à l'échelle nationale et mondiale, la valeur des écosystèmes forestiers du Canada et ont particulièrement bien réussi à coopérer avec d'autres pays à la recherche et à l'élaboration de politiques concernant les forêts. Les signataires de la Stratégie nationale sur les forêts s'efforcent d'honorer les engagements liés au Protocole de Kyoto et de faire connaître les caractéristiques propres aux forêts canadiennes à l'occasion d'ateliers internationaux et des négociations sur le changement climatique. Le Canada a fait connaître son intention de ratifier le Protocole de Kyoto, et il a progressé dans la mise en oeuvre d'autres accords internationaux. Il a participé aux négociations touchant une convention internationale sur les forêts et à la recherche d'un consensus international sur une définition de l'aménagement forestier durable. La promotion des programmes de certification entreprise par le Canada a fait progresser la sensibilisation aux rapports féconds qui peuvent s'établir entre l'aménagement forestier durable, le commerce et les programmes de certification volontaire. Le Canada aide activement d'autres pays à améliorer leurs capacités dans le domaine de l'aménagement durable des forêts.

Pour le moment, il est difficile de déterminer ce qui a été accompli au chapitre des propositions d'action du Comité international sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts. Le gouvernement fédéral doit s'efforcer d'élaborer un modèle de compte rendu adéquat pour assurer le suivi et la communication des mesures prises dans ce domaine.

| Orientation stratégique neuf Perspective planétaire : le Canada à l'avant-scène | | |
|--|--|--------------------|
| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
| Objectif: | | |
| <i>Assurer, rehausser et démontrer la contribution des écosystèmes forestiers à la santé de la planète :</i> | | |
| 9.1 – En continuant d'informer la communauté forestière internationale des mesures prises pour maintenir ou améliorer la contribution des écosystèmes forestiers canadiens à la santé de la planète, par exemple, en diffusant des rapports, en participant à des réunions et à des missions internationales en provenance ou à destination du Canada. | Le progrès est remarquable. Les ministères, les forêts modèles, les associations industrielles et les universités sont tous engagés dans de telles initiatives. Différents types de programmes d'information ont été mis en place, mais leur effet sur les audiences cibles reste méconnu. | Certains progrès |
| 9.2 – En aidant les Canadiens à mieux comprendre la contribution de leurs écosystèmes forestiers à la santé de l'environnement planétaire et en favorisant cette contribution, grâce à la diffusion en temps opportun d'information et de rapports d'analyse. | On constate clairement un certain progrès sur ce plan, largement en raison d'initiatives entreprises par les gouvernements, les universités, les associations industrielles, les ONG environnementales et les forêts modèles. Malgré ces initiatives, des analyses montrent que seuls les Canadiens qui sont déjà directement engagés dans des questions liées aux forêts et aux ressources naturelles manifestent une meilleure compréhension et offrent un meilleur soutien. | Certains progrès |
| 9.3 – En collaborant avec d'autres pays et avec les organismes régionaux et internationaux en matière de recherche et d'élaboration de la politique forestière, grâce à des initiatives telles que le Réseau international des forêts modèles et à des protocoles d'ententes bilatéraux. | Un progrès important est perçu dans les activités des gouvernements, de l'industrie, des organismes de recherche, des forêts modèles et des universités. | Progrès marqués |
| Objectif: | | |
| <i>Donner suite aux engagements du Canada découlant du Protocole de Kyoto sous la Convention cadre sur le changement climatique :</i> | | |
| 9.4 – En veillant à ce que le Canada s'acquitte de ses engagements en matière de mesure du carbone entreposé dans les forêts. | L'initiative du SCF d'établir un cadre de comptabilisation du cycle du carbone national est toujours en cours et ne verra pas le jour avant 2005. Les travaux du National Carbon Sinks Committee sont importants dans ce domaine. Les travaux des scientifiques, des gestionnaires forestiers et des experts techniques de l'industrie de la table des puits et de la table du secteur forestier ont identifié des possibilités pour réduire les émissions nettes de gaz à effets de serre | Certains progrès |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|---|------------------|
| 9.5 – En s'assurant que l'on tienne compte des caractéristiques et des contributions particulières des forêts du Canada lors des négociations internationales sur le changement climatique. | Les interventions ont été faites par le personnel du SCF et d'autres organismes lors de négociations internationales et de pourparlers nationaux. Il y a un manque persistant de consensus parmi les intervenants canadiens principaux, ce qui n'empêche pas les Canadiens d'exprimer leur point de vue au cours de pourparlers internationaux. | Progrès marqués |
| 9.6 – En trouvant et en mettant en œuvre des méthodes rentables pour accroître la séquestration du carbone et réduire les émissions du secteur forestier afin d'atteindre les objectifs du Canada. | Quelque progrès dans l'identification des options (p. ex., les travaux du SCF et des tables des puits et du secteur forestier) et dans la mise en place d'options pour la réduction des émissions, mais peu de progrès dans les options de mise en place pour la séquestration croissante de carbone dans les forêts. De nouvelles ententes ont été établies concernant les options pour la séquestration du carbone et la réduction des émissions. | Certains progrès |
| <p>Objectif:</p> <p><i>Faire en sorte que les activités internationales visant à améliorer la gestion des écosystèmes forestiers de la planète portent fruit, grâce à la coopération entre les pays et à l'amélioration du régime juridique international régissant les forêts :</i></p> | | |
| 9.7 – En respectant les ententes internationales pertinentes, notamment les conventions portant sur le changement climatique, la diversité biologique, la désertification et le commerce des espèces menacées d'extinction. | Aucun progrès dans l'établissement du Protocole de Kyoto de la convention cadre sur les changements climatiques; un progrès important dans l'établissement de conventions internationales sur la biodiversité, la désertification et le commerce d'espèces menacées d'extinction. On remarque un accord entier envers tous les traités internationaux liés aux forêts, excepté le Protocole de Kyoto. | Certains progrès |
| 9.8 – En donnant suite aux projets d'action du Comité intergouvernemental sur les forêts et en faisant rapport sur les progrès accomplis au Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF). | Aucune donnée sur la mise en œuvre. Aucun progrès sur l'établissement de rapports. Des pourparlers sont en cours concernant les objections du Canada à l'égard des propositions de mesures du CIF et du FIF et le modèle du rapport. | Aucun progrès |
| 9.9 – En oeuvrant à l'instigation de négociations portant sur une convention internationale sur les forêts. | Les Canadiens, sur les traces du SCF, continuent à faire pression sur un certain nombre de fronts pour que de telles négociations soient entamées. On note peu de réalisations autres que celles rendant la question cruciale dans les ordres du jour des organismes forestiers internationaux. Le FIF envisagera de reprendre les négociations en 2005. | Progrès marqués |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|---|--|-------------------------|
| <p>9.10 – En s'efforçant d'en arriver à un consensus international sur une définition de la notion d'aménagement durable de la forêt, au moyen, entre autres, des divers cadres de critères et d'indicateurs nationaux.</p> | <p>Les huit processus régionaux intergouvernementaux sur la Gestion durable des forêts (GDF) ont chacun élaboré une série de S et T pour la GDF. Cent vingt pays participent à ces huit processus. Ces huit ensembles de critères et d'indicateurs ne sont pas identiques mais présentent des similitudes. Ils apportent des lignes directrices pour le travail en GDF aux nations ayant des forêts très différentes, à des stades différents de développement et avec des cultures traditionnelles différentes. Certains processus ont donné une définition de la GDF. On a demandé à la FAO de se joindre au travail des huit processus intergouvernementaux afin d'harmoniser les ensembles de critères et d'indicateurs et de trouver une définition de la GDF qui exprimera les valeurs et les besoins de tous les pays. Cela prendra du temps.</p> | <p>Progrès marqués</p> |
| <p>9.11 – En sensibilisant les organismes internationaux pertinents et différents forums aux liens entre l'aménagement durable des forêts, le commerce et les mécanismes de certification volontaire qui peuvent avoir des effets bénéfiques mutuels.</p> | <p>Les provinces, l'industrie et les forêts modèles ont indiqué qu'un progrès avait été réalisé dans ce domaine. Les observateurs expérimentés remarquent que la mise en œuvre des normes relatives au système de gestion environnementale et de gestion durable des forêts crée plus de rigueur dans les opérations de gestion et de planification forestières afin d'identifier et d'accomplir de manière constante les objectifs de l'aménagement durable des forêts.</p> | <p>Certains progrès</p> |
| <p>Objectif:</p> | | |
| <p><i>Aider d'autres pays à améliorer leur capacité d'assurer l'aménagement durable de leurs forêts :</i></p> | | |
| <p>9.12 – En formant des partenariats avec d'autres pays et des organismes internationaux, aux fins de partage de l'expérience et des connaissances.</p> | <p>Certaines organisations ont accru leurs activités à l'échelle internationale afin de partager les connaissances liées aux forêts (comme Forintek, certaines provinces, les forêts modèles et le réseau de GDF). L'Agence canadienne de développement international (ACDI) est très active dans ce domaine.</p> | <p>Progrès marqués</p> |

| Engagement | Rapport d'évolution | Réalisation |
|--|---|--------------------|
| 9.13 – En collaborant avec les pays et les organismes internationaux pour répondre aux demandes d'aide internationale et en améliorant l'aide financière, stratégique, scientifique, technique, technologique et informationnelle offerte aux pays en développement et aux pays dont l'économie est en transition. | Les nombreux exemples démontrent une vive activité dans ce domaine. Les budgets alloués à de telles activités demeurent relativement constants et les efforts visent généralement à partager l'expertise canadienne avec d'autres pays. Un grand nombre de Canadiens voyagent à l'étranger dans le but de partager les connaissances et les perspectives liées à la GDF. Certaines organisations de recherche ont augmenté le nombre d'étudiants et de chercheurs itinérants à qui l'on a donné la possibilité de travailler dans des laboratoires canadiens. | Progrès marqués |
| 9.14 – En appuyant les approches innovatrices afin de réaliser l'aménagement durable des forêts dans le monde entier; en partageant et en appliquant les connaissances et l'expérience acquises. | Le Réseau international de forêts modèles, Forintek ainsi que le Réseau des conseillers forestiers de l'ACDI donnent leur appui. La nature innovatrice des approches en GDF qui ont été promues est incertaine. | Certains progrès |
| 9.15 – En appuyant les groupes qui s'intéressent à la forêt ainsi que les activités qui consolident la capacité des collectivités à participer à la prise de décisions sur l'aménagement durable de la forêt. | Cela représente un objectif primordial des travaux en matière de forêts qu'entreprend l'ACDI à l'étranger. Il y a des améliorations constantes dans l'engagement des populations lors des prises de décisions liées aux forêts. | Progrès marqués |

ANNEXE 1

Sites Web

SITES WEB

Les sites Web suivants apparaissent selon les orientations stratégiques pertinentes. Veuillez remarquer que la liste de sites Web n'est pas exhaustive.

GÉNÉRAL

Ressources naturelles Canada, Service canadien des forêts

http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/index_f.html

Stratégie nationale sur les forêts (1998-2003)

<http://npsc.forest.ca/strategyx.html>

Coalition pour la stratégie nationale sur les forêts

<http://npsc.forest.ca/homex.html>

L'Atlas du Canada

<http://atlas.gc.ca/site/francais/index.html>

Évaluation des dangers d'incendie de forêt, 2002

Points chauds pour les feux de forêt, 2001

Points chauds pour les feux de forêt, 2002

Centrales d'industrie forestière, 1997

Foresterie : mobilité quinquennale

Foresterie : indice d'éducation

Foresterie : indice de revenu

Foresterie : indice de dépendance

Principaux feux de forêt

Utilisation des terrains forestiers productifs

L'état des forêts au Canada 2001-2002 : Reflets d'une décennie.

http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/sof02/sof_f/feature/encourage.html

ORIENTATION STRATÉGIQUE UN

Aires protégées (forêts et autres)

<http://atlas.gc.ca/site/francais/maps/environment/ecology/protecting/protectedareas>

Conseil canadien des ministres des forêts, Système national d'information forestière

http://www.ccfm.org/pi/12_e.html

Système canadien d'information pour l'environnement

<http://www.ec.gc.ca/cise/>

Conseil canadien des ministres des forêts, Programme national de données sur les forêts

http://nfdp.ccfm.org/frames2_f.htm

NatureServe Canada – un Centre de données sur la conservation

<http://www.natureserve-canada.ca/>

World Commission on Protected Areas, la World Conservation Union Areas (WCPA, IUCN)

<http://wcpa.iucn.org/region/namerica/namerica.html>

Clergue Forest Management Company,

<http://www.algomaforest.com/clergue.htm>

World Wildlife Fund Gap Analysis of Canadian Protected Areas

<http://www.panda.org/forests4life/canadianforests/>

Bureau de la Convention sur la biodiversité

<http://www.bco.ec.gc.ca/>

Réseau de la biodiversité – Association des produits forestiers du Canada

<http://www.fpac.ca/francais/biodiv/cbp.htm>

Loi sur les espèces en péril

<http://www.speciesatrisk.gc.ca/species/eep/strategie/index.htm>

Réseau des savoirs et de l'innovation en biodiversité

<http://www.cbif.gc.ca>

Conseil canadien des ministres des forêts, Programme national de données sur les forêts

http://nfdp.ccfm.org/frames2_f.htm

Inventaire forestier national

http://www.pfc.forestry.ca/monitoring/inventory/canfi/cnfi-overview_f.html

Réseau d'évaluation et de surveillance écologiques

<http://www.eman-rese.ca/>

Série nationale d'indicateurs environnementaux, Environnement Canada

<http://www.ec.gc.ca/soer-ree/Francais/Indicators/default.cfm>

L'état des forêts au Canada

http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/latest_f.html

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada

http://www.ccfm.org/pi/4_f.html

Conseil canadien des ministres des forêts – Critères et indicateurs

http://www.ccfm.org/pi/4_f.html

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Bilan national 2000

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/2000_f.html

Les espèces sauvages 2000 – Situation générale des espèces au Canada

<http://www.wildspecies.ca/>

Bilan du rapport sur les espèces en péril

- Rapports annuels RESCAPÉ

http://www.cws-scf.ec.gc.ca/es/renew/index_f.html

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Rapport technique 1997

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/tech_f.html

ORIENTATION STRATÉGIQUE DEUX

Habitat faunique Canada

<http://www.whc.org>

Aménagement écosystémique en émulant les perturbations naturelles (EMEND)

http://www.biology.ualberta.ca/old_site/emend/

Réseau de gestion durable des forêts : Un réseau de centres d'excellence

<http://sfm-1.biology.ualberta.ca/>

Réseau de forêts modèles du Canada

www.modelforest.net

Forêt Montmorency, Université Laval

<http://www.sbf.ulaval.ca/fm/>

Outils pour gérer les perturbations naturelles

<http://www.mnr.gov.on.ca/MNR/forests/forestdoc/ebr/guide/disturbance.html>

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Rapport technique 1997

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/tech_f.html

Conseil canadien des ministres des forêts – Critères et indicateurs

http://www.ccfm.org/pi/4_f.html

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Bilan national 2000

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/2000_f.html

ORIENTATION STRATÉGIQUE TROIS

Patrimoine vital de l'Ontario

<http://www.ontarioslivinglegacy.com/theme.html>

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada

http://www.ccfm.org/pi/4_f.html

Conseil canadien des ministres des forêts – Critères et indicateurs

http://www.ccfm.org/pi/4_f.html

Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts au Canada : Bilan national 2000

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/2000_f.html

ORIENTATION STRATÉGIQUE QUATRE

Rapport du ministère des Ressources naturelles du Québec, « Pâtes et papiers – pour une industrie moderne et compétitive »

<http://dev.qc.neomedia.com/mfq/francais/qdnf/>

British Columbia Ministry of Forests established a Small Business Forest Enterprise Program

<http://www.for.gov.bc.ca/hfe/certification/>

Rapport de la certification d'aménagement forestier au Canada, 1^{er} juin 2002

<http://www.certificationcanada.org/statusf.htm>

Association canadienne de normalisation (CSA)

<http://www.csa-international.org/certification/forestry/>

Forest Stewardship Council (FSC)

http://www.fsccanada.org/standards/standard_process.shtml

Sustainable Forestry Initiative (SFI)

<http://www.aboutsfi.com>

ISO 14001 – norme des systèmes de management environnemental

<http://www.sfms.com/isof.htm>

Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable

<http://www.sfms.com/welcome.htm>

American Tree Farm System

<http://www.treefarmssystem.org/>

Forest Stewardship Council

<http://www.fscoax.org/principal.htm>

CSA-Z809

http://www.scc.ca/faq/30/33_f.html

http://www.scc.ca/consensu/1996/nov/forest2307_f.html

Pan European Forest Certification Scheme (PEFC) - a framework for the mutual recognition of national forest certification schemes

<http://www.pefc.org/content.htm>

ORIENTATION STRATÉGIQUE CINQ

Conseil consultatif national en recherche forestière (CCNRF).

http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/science/policoord/nabfor/nabfor_f.html

Coalition pour l'avancement des sciences et de la technologie dans le secteur forestier (FORCAST)

<http://forecast.forest.ca/>

Forintek

www.forintek.ca/

Paprican

www.paprican.ca/

FERIC

www.feric.ca/

ORIENTATION STRATÉGIQUE SIX

Collectivités qui dépendent à plus de 50 % de la foresterie

<http://www.nrcan.gc.ca:80/cfs-scf/national/what-quoi/sof/common/e/pdf/Forest-map.pdf>

Post Secondary Forestry Institutions

<http://www.canadian-forests.com/ed-res.html>

Institut forestier du Canada – Le Forestry Chronicle

<http://www.cif-ifc.org/>

Western Newfoundland Model Forest

www.wnmf.com/

Forest Alliance of British Columbia

<http://www.forest.org/>

Forestry Continuing Studies Network Society

www.fcsn.bc.ca

ORIENTATION STRATÉGIQUE SEPT

National Aboriginal Forestry Association (NAFA)

<http://nafeforestry.org/>

Programme forestier des Premières nations

http://www.fnfp.gc.ca/fnfp_f.html

John Prince Research Forest (JPRF)

<http://researchforest.unbc.ca/jprf/jprf.htm>

A New Era in Labrador. Taiga News Issue 40.

<http://www.taigaescue.org/TaigaNews/index.php?main=article&article=720>

Secrétariat aux affaires autochtones du Québec. Ministère du Conseil exécutif. Fiche technique 4- Foresterie.

<http://www.mce.gouv.qc.ca/w/html/w2058004.html>

Lignum Ltd.

<http://www.lignum.com/>

Faculty of forestry at UBC, First Nations Strategy

<http://www.forestry.ubc.ca/firstfor/index.html>

ORIENTATION STRATÉGIQUE HUIT

Sites Web sur les boisés privés

<http://www.agric.gov.ab.ca/sustain/woodlot/woodlotsites.html>

ORIENTATION STRATÉGIQUE NEUF

Politique forestière du Canada et coopération avec l'Europe

<http://stars.coe.fr/documents/workingdocs/doc01/edoc9289.htm>

Fondation canadienne de l'arbre

<http://www.treecanada.ca>

APFC

<http://www.fpac.ca/>

Canadian Interagency Forest Fire Centre (CIFFC)

<http://www.cifff.ca/cif.shtml>

Forum intergouvernemental sur les forêts 1995/1997

<http://www.un.org/esa/sustdev/aboutiff.htm>

Nations Unies – Forum sur les forêts 2000

http://www.un.org/esa/sustdev/unff_2001.htm

Nations Unies – Convention sur la diversité biologique

<http://www.biodiv.org/>

Our Common Future, the Brundtland Report

http://www.doc.mmu.ac.uk/aric/eae/Sustainability/Older/Brundtland_Report.html

Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – Principes des forêts

<http://www.un.org/documents/ga/conf151/french/aconf15126-3annex3f.htm>

Conseil canadien des ministres des forêts, Groupe de travail pour la Convention internationale sur les forêts

http://www.ccfm.org/pi/7_f.html

Définir la gestion durable des forêts – Une approche canadienne aux critères et indicateurs

http://www.nrcan.gc.ca/cfs/proj/ppiab/ci/framain_f.html

Les critères et les indicateurs pour la conservation et l'aménagement durable des forêts tempérées et des forêts boréales – Groupe de travail du Processus de Montréal

<http://www.mpci.org>

Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAAC)

<http://www.cosewic.gc.ca/>

Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES)

<http://www.cites.org>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<http://unfccc.int/>

Protocole de Kyoto

<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/kpeng.html>

Réseau international de forêts modèles

<http://www.idrc.ca/imfn/index.html>

Agence canadienne de développement international (ACDI)

<http://www.acdi-cida.gc.ca/index.htm>

Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial (WAPPRIITA)

http://www.cites.ec.gc.ca/fra/sct4/index_f.htm

Bureau de la Convention sur la biodiversité

<http://www.bco.ec.gc.ca/>

Réseau de la biodiversité – Association des produits forestiers du Canada

<http://www.fpac.ca/francais/biodiv/cbp.htm>

Loi sur les espèces en péril

<http://www.speciesatrisk.gc.ca/sar/strategy/index.htm>

Réseau des savoirs et de l'innovation en biodiversité

<http://www.cbif.gc.ca>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

<http://unfccc.int/>

Programme d'action national concernant les changements climatiques

<http://www.ec.gc.ca/climate/resource/cnapcc/indexf.html>

Recherche sur les changements climatiques au Service canadien des forêts

http://www.nrcan-rncan.gc.ca/cfs-scf/science/resrch/climatechange_f.html

ANNEXE 2

**Aperçu sur les normes d'aménagement
des forêts et la certification**

Aperçu sur les normes d'aménagement des forêts et la certification

Depuis les années 1980, l'état des forêts dans le monde est une préoccupation généralisée qui n'a de cesse d'augmenter. Des préoccupations plus particulières ont surgi concernant la déforestation des zones tropicales aux fins d'agriculture, d'exploitation forestière illégale dans certains pays et de gestion de forêts industrielles. Pour essayer d'améliorer l'aménagement des forêts et de gagner quelque contrôle sur l'exploitation forestière illégale, des organismes de nombreux pays élaborent et mettent en place des normes d'aménagement des forêts. Des organismes d'aménagement des forêts du secteur privé et quelques-uns du secteur public élaborent ces normes. Après un audit réussi effectué par des auditeurs de tiers indépendants, les organismes sont «certifiés » aptes à répondre aux exigences de la norme. Dans bon nombre de cas, l'organisme responsable de l'aménagement des forêts met en place un système de gestion environnementale basé sur le système de management environnemental (SME) ISO 14001 reconnu à l'échelle internationale. Cela aide la société à identifier les effets environnementaux de ses activités, à établir des objectifs de rendement et à œuvrer dans le but de les atteindre de façon constante. Le cadre de gestion environnementale qu'offre l'ISO 14001 apporte un fondement idéal sur lequel on peut ajouter les exigences d'une norme de gestion forestière.

Gestion durable des forêts

Quelque 120 pays sont engagés dans huit démarches parallèles intergouvernementales visant à définir les critères de gestion durable des forêts et à élaborer des indicateurs permettant d'évaluer leur progrès vers la gestion durable des forêts. Les définitions de la gestion durable des forêts qui ont été établies au cours de ces huit démarches constituent la base de nombreuses normes de gestion des forêts en cours d'élaboration de par le monde.

Tous ces pays possèdent ce que Yvan Hardy, SMA du Service canadien des forêts (SCF), appelle « la diversité des situations d'aménagement forestier ». Les principales différences résident dans : les types de forêts, les modèles et les formes de propriétés foncières, l'histoire et les traditions, le stade du développement national et les valeurs que les populations attachent aux forêts, la législation relative aux forêts et les modes de faire-valoir ainsi que la fierté nationale et le sens de la souveraineté. Ces facteurs forment leur approche en matière d'élaboration des normes ainsi que les exigences et l'application des normes. En conséquence, quelque 50 à 60 normes en matière de gestion des forêts sont utilisées ou en cours d'élaboration dans des pays comme le Canada, la Finlande, le Ghana, le Chili, l'Australie et la Malaisie.

La gestion durable des forêts est devenue le nouveau paradigme en termes de gestion forestière dans bon nombre de pays à travers le monde. Les normes de gestion forestière qui incorporent les critères et les indicateurs de gestion durable des forêts sont utilisées en vue d'accélérer la transition vers la gestion durable des forêts.

La certification de l'aménagement des forêts est devenue une importante activité parmi les sociétés de produits forestiers à l'échelle planétaire. Les objectifs sont les suivants : améliorer la qualité de l'aménagement des forêts, élargir les objectifs quant à

l'aménagement des forêts au-delà du bois d'œuvre afin d'inclure les valeurs des ressources forestières non ligneuses et d'engager le public à fixer des priorités de gestion de forêts pouvant refléter les valeurs publiques.

Certification de l'aménagement des forêts à l'échelle mondiale

Il n'y a pas de document détaillé auquel on pourrait facilement avoir accès traitant des zones forestières certifiées à l'échelle mondiale. Les observateurs estiment qu'il y a environ 220 millions d'hectares certifiés pour une diversité de normes d'aménagement de forêts et pour le SME de l'ISO 14001²¹.

Ce nombre comprend :

- Le programme paneuropéen de certification des forêts (PEFC)
- Le Forest Stewardship Council (FSC)
- La Sustainable Forestry Initiative (SFI)
- L'American Tree Farm System (ATFS)
- L'Association canadienne de normalisation (CSA)
- L'ISO 14001

La perspective nationale

Le Canada bénéficie de la troisième plus grande superficie d'aménagement forestier polyvalent dans le monde, soit environ 230 millions d'hectares. Quatre-vingt-dix pour cent de ces forêts appartiennent à l'État. Le Canada est le deuxième plus grand producteur et le plus grand exportateur de produits forestiers industriels. L'industrie canadienne des produits forestiers a la responsabilité envers les Canadiens et envers le monde de gérer ces vastes forêts de manière durable et envers les clients de par le monde d'assurer un approvisionnement de produits pouvant répondre à leurs besoins à long terme.

Les collectivités locales et les intervenants participent de plus en plus au zonage régional des terres forestières et à la planification de l'aménagement des forêts. Selon le maire de la Rocky Mountain House et président de la division Sunpine Forest Products Ltd Weldwood du comité de la participation du public aux normes CSA de Weldwood of Canada, la participation du public dans des réunions du genre « assemblées générales » n'est pas efficace. Ce qui est efficace, ce sont des gens ayant un intérêt dans une vaste gamme de valeurs de ressources forestières qui rencontrent les experts-forestiers, obtiennent des renseignements, effectuent des visites sur le terrain pour assister aux activités forestières et discutent ensemble de leurs valeurs et des moyens de les préserver et de les accroître. C'est cela une participation publique efficace dans la planification de l'aménagement des forêts.

Le procédé relatif à la certification est conçu pour assurer au public et aux clients que les forêts sont bien gérées grâce à des audits de systèmes de gestion forestière et à l'exploitation contrôlée. Ce sont des auditeurs de tiers qualifiés, agréés et indépendants

²¹

L'annexe fournit une brève description des systèmes de certification utilisés au Canada

qui effectuent les audits. Cette assurance de tiers selon laquelle les forêts sont bien aménagées permettra de conserver la « licence sociale d'exploitation » des forêts que possède le Canada. Cela permettra de maintenir la sécurité de l'approvisionnement en bois. De plus cela donnera des produits forestiers écologiques et renouvelables, produits de systèmes de gestion forestière et de pratiques d'exploitation qui respectent les valeurs publiques et qui n'affectent en rien les forêts. La réaction des clients à la certification est positive mais demeure au stade embryonnaire.

Il existe trois systèmes de certification en gestion forestière utilisés au Canada. La norme du SME et de la CSA est une norme nationale du Canada et est conçue spécialement pour être appliquée sur les vastes forêts appartenant au Canada. Elle exige une solide participation du public à la planification de l'aménagement des forêts. La norme de l'American Sustainable Forestry Initiative (SFI) et l'approche de la certification de gestion forestière du Forest Stewardship Council (FSC) sont également utilisées.

Mesures prises par l'Association des produits forestiers du Canada (APFC)

Le Conseil d'administration de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) a fait de la certification de l'aménagement des forêts une condition d'adhésion à l'association. Ainsi, les mesures entreprises par les sociétés membres de l'APFC et d'autres sociétés de produits forestiers au Canada ont eu pour résultat les réalisations suivantes, en date de juin 2002 :

| Certifications | Hectares |
|--|-----------------|
| Système de management environnemental (SME), ISO 14001 | 108 millions |
| Norme du SME et de la CSA | 8,8 millions |
| Norme de la SFI | 8,4 millions |
| Principes de la FSC | 1 million |
| Total d'hectares certifiés pour toutes les normes* | 110 millions |

Source : Abusow, K. 2002, Rapport de la certification d'aménagement forestier au Canada, 1^{er} juin 2002. Coalition canadienne pour la certification de la foresterie durable. [<http://www.certificationcanada.org/statusf.htm>]. *Si une zone forestière a été certifiée pour plus d'une norme, la zone n'est comptée qu'une seule fois, c'est pourquoi le nombre total de zones touchées par la certification est plus bas que la somme des totaux individuels.

Les cadres dirigeants de l'APFC, commentant d'un point de vue national, ont déclaré que la certification de l'aménagement des forêts commence par un cadre de système de gestion environnementale permettant d'améliorer le rendement sur le terrain et d'engager chaque personne, du directeur général aux opérateurs de machines, afin d'appuyer le programme qui améliore la performance environnementale. Ils croient que la reconnaissance publique d'une bonne gestion des forêts devrait permettre de renforcer la « licence sociale d'exploitation » sur les terres d'État et de maintenir la sécurité de l'approvisionnement en bois.

Les dirigeants de l'APFC ont déclaré que la certification peut aider à améliorer l'acceptabilité du marché des produits forestiers ainsi que les relations entre le

fournisseur et le client, mais aucune société ne s'attend sérieusement à obtenir les soi-disant « primes écologiques » pour des produits de terres forestières certifiées.

La certification de l'aménagement des forêts est répandue au Canada. Trente-six sociétés y sont engagées dans l'ensemble du pays, cela démontre que les sociétés de produits forestiers canadiennes prennent l'application du SME très au sérieux. L'accomplissement de ces programmes d'entreprise suscitera 120 à 150 millions d'hectares pour l'aménagement forestier polyvalent dans le cadre de systèmes de gestion certifiés au Canada.

Par l'entremise d'audits de tiers et de certification pour une norme d'aménagement de forêts comme celle du CSA et du SME, les sociétés espèrent obtenir une reconnaissance de la part du public, des clients, du personnel, des entrepreneurs et des organismes gouvernementaux de régulation pour leurs réalisations dans le domaine de l'aménagement des forêts.

Alors que cela devient évident pour le gouvernement que les sociétés bénéficiant de terres forestières certifiées font du bon travail et observent le règlement, l'AFPC s'attend à ce que les gouvernements tendent à coordonner leurs audits de conformité, comme exigés par la loi, avec les audits de certification des sociétés.

Observations et conclusions

La mise en œuvre et la certification d'une norme de système de gestion environnementale bien élaborée comme l'ISO 14001 permet d'avoir une discipline de gestion et de focaliser sur l'identification de risques environnementaux clés. Elle permet également de fixer des objectifs et de susciter la réalisation continue de ces objectifs.

La certification des systèmes d'aménagement des forêts et le rendement sur le terrain tout comme des normes d'aménagement des forêts qui comprennent des objectifs clairs du SME aident à élargir les objectifs de l'aménagement des forêts et à améliorer les pratiques dans le domaine forestier.

Les audits s'assurant de la conformité aux exigences des normes, dirigées par des auditeurs tiers compétents, agréés et indépendants, aideront la société à resserrer les procédures en matière d'aménagement et à améliorer le rendement. Les audits de tiers et la certification pour les normes améliorent la crédibilité des sociétés de produits forestiers lorsqu'elles émettent des déclarations concernant leurs réalisations en termes d'aménagement forestier. Cela va également augmenter la confiance parmi les clients et le grand public, c'est-à-dire que les produits forestiers sont obtenus au moyen de systèmes d'aménagement qui n'affectent pas les forêts (4.1).

La certification pour une norme d'aménagement des forêts qui comprend la définition du CCMF du SME accélérera la mise en œuvre de nouveaux « paradigmes d'aménagement » du SME.

Annexe : Systèmes de certification²²

ISO

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) est une fédération d'organismes rédacteurs de normes à l'échelle internationale, dont le siège se trouve en Suisse et dont la mission consiste à promouvoir l'élaboration de normes volontaires qui facilitent le commerce international. Les normes de l'ISO figurent parmi les normes les plus reconnues dans le monde. L'ISO 14001 est une norme qui permet la certification d'un système de management environnemental (SME). Cette norme est appliquée à toutes les industries et n'est pas propre à la foresterie. La norme du SME de l'ISO 14001 offre un cadre permettant à une société donnée de savoir comment et où ses activités, produits et services peuvent exercer un effet environnemental. Cette société utilise alors ces renseignements pour évaluer et améliorer sa performance environnementale. L'ISO exige d'une société qu'elle observe les lois pertinentes et qu'elle s'engage dans l'amélioration continue de sa performance environnementale; cependant, elle ne dicte pas de mesures de performance réelles.

Les systèmes de certification suivants sont utilisés pour certifier les pratiques en matière d'aménagement des forêts à travers le monde. Les systèmes de la CSA, du FSC et de la SFI sont utilisés au Canada.

CSA Z-809

L'Association canadienne de normalisation (CSA) est un organisme rédacteur de normes national dont le siège se trouve à Toronto, il élabore les normes nationales et les programmes de certification dans un champ de domaines techniques. La CSA a travaillé conjointement avec l'industrie forestière canadienne et les autres intervenants afin d'élaborer les normes de gestion des forêts durables de la CSA qui ont été approuvées en 1996. Les normes du système CSA Z-809 sont conformes à l'approche d'aménagement basée sur le système utilisé dans l'ISO 14001. Selon les normes de la CSA, les sociétés forestières doivent mettre en place un système d'aménagement durable des forêts et établir des objectifs de rendement sur le terrain. Elles doivent, au moins, traiter 21 éléments critiques établis par le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) dans la Stratégie nationale sur les forêts en 1992 et traiter des valeurs locales identifiées dans un procédé de participation du public. Les répondants cherchant à certifier un territoire forestier délimité (TFD) par l'entremise de la CSA doivent faire l'objet d'un audit de tiers sur le système d'aménagement et d'inspections sur place pour confirmer que les objectifs en termes de rendement ont été atteints.

²²

Les descriptions suivantes ont été rédigées par le Ministry of Forests de la Colombie-Britannique. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.for.gov.bc.ca/het/certification/overview.htm>

FSC

Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation non gouvernementale (ONG) sans but lucratif dont le siège se trouve au Mexique. Il a été fondé en 1993 par des représentants de groupes environnementaux, du commerce du bois, de la foresterie, d'organisations de peuples autochtones, de groupes de foresterie communautaire et d'organismes de certification de produits forestiers. La fin convenue du FSC est d'établir des principes de gestion de forêts respectueux de l'environnement à l'échelle mondiale et d'accréditer des organismes qui peuvent certifier que des forêts sont aménagées conformément à leurs 10 principes d'aménagement de forêts. Au Canada, il existe un certain nombre de groupes de travail du FSC, dont un en C.-B., qui élaborent des normes du FSC. Une société doit être conforme à la norme régionale pertinente du FSC; cependant, en l'absence de normes régionales, une société forestière peut être certifiée selon une liste de contrôle certifiée établie conformément à la norme internationale du FSC mais adaptée pour la région forestière en particulier.

PEFC

Le système du programme paneuropéen de certification des forêts (PEFC) est un cadre qui a été établi en Europe et qui vise à accréditer les programmes de certification en matière de foresterie nationale et régionale et à permettre d'utiliser l'éco-étiquette PEFC. Une société de foresterie ne peut être conforme au PEFC en soi, mais elle pourrait plutôt être conforme à un programme reconnu par le PEFC. Ce programme a été entrepris par des propriétaires de terres forestières en Europe qui trouvaient que les politiques gouvernementales avaient déjà établi une politique forestière significative, dont la surveillance et les exigences d'application devraient être reconnues au sein de systèmes de certification. Le PEFC souhaite permettre aux pays et aux régions d'élaborer leurs propres projets de certification dans le domaine de la foresterie, qui répondent à leurs modèles de propriété écologiques uniques, tout en respectant les critères paneuropéens pour la gestion durable des forêts.

SFI

La Sustainable Forestry Initiative (SFI) est un programme de l'American Forest and Paper Association (AFPA), une association qui représente 205 sociétés et 44 membres associés aux États-Unis. En réponse aux pressions que procure la certification, l'AFPA a élaboré un programme qui compte 12 principes et 30 mesures de rendement auxquels toutes les sociétés membres de la AFPA doivent adhérer. Les sociétés sont seules à décider si elles doivent elles-mêmes effectuer un audit, ou le faire faire par une autre société pour vérifier la conformité, ou choisir un tiers indépendant. Le gouvernement est très peu engagé dans la certification aux É.-U. à ce jour. La SFI est le programme américain le plus important.